

République du Niger



Union Européenne



FAO



REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES

PROJET GCP/NER/041/EC



RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DU
CHEPTEL
(RGAC 2005/2007)

VOLUME VIII - B

RESULTATS DEFINITIFS

DIMENSION GENRE

"AGRICULTURE"

Juin 2008

AVANT – PROPOS

Le précédent recensement agricole de la République du Niger remonte à 1980, et aucune investigation d'envergure nationale sur le cheptel n'a été réalisée dans le pays. Des bases de sondage actualisées étaient nécessaires pour une nouvelle série d'enquêtes sur les secteurs de l'agriculture et de l'élevage réalisées sur des échantillons représentatifs.

Une meilleure appréciation de l'impact des efforts dans le développement rural nécessite la disponibilité des données statistiques fiables et actuelles permettant une vue objective sur le secteur pour les meilleures prises de décisions politiques et économiques. C'est ainsi que le Gouvernement, conscient du besoin de données statistiques actualisées et fiables, a décidé plus de vingt cinq années après de la réalisation du Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (RGAC), recommandé d'ailleurs à l'échelon mondial par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) dans le cadre du Programme de Recensement Mondial de l'Agriculture 2010.

Le Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (RGAC 2005/2007) à été conçu et réalisé par le Ministère du Développement Agricole (MDA) et le Ministère des Ressources Animales (MRA), qui ont travaillé en étroite collaboration avec le Ministère des Finances et de l'Economie (MFE), avec l'assistance technique de la FAO. Compte tenu de l'approche modulaire retenue pour le RGAC, la période de référence choisie a concerné deux campagnes agropastorales 2005/2006 et 2006/2007.

Le Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel RGAC 2005/2007 a couvert l'ensemble du territoire national de la République du Niger dans la totalité des 8 régions, des 36 départements et des 3 communes de la ville de Niamey. En ce qui concerne l'élevage, le RGAC a concerné les trois différents modes pratiqués au Niger: Elevage sédentaire, Elevage nomade et Elevage transhumant. Le RGAC a intégré la dimension genre dans le processus de production et d'analyse des données statistiques. Grâce aux résultats du RGAC, l'ensemble des utilisateurs, y compris le Gouvernement et les partenaires au développement, dispose des indicateurs pertinents pour mieux saisir les mutations du monde rural.

- *Le présent document intitulé Volume VIII – B, Recensement Général de l’Agriculture et du Cheptel : Résultats Définitifs – Dimension Genre, agriculture, constitue un travail spécifique de prise en compte de l’aspect genre dans le cadre de cette importante investigation statistique qui est le RGAC 2005/2007.*

Que toutes les personnes qui ont participé à ce recensement en soient remerciées, notamment les cadres des différentes structures nationales concernées, qui ont oeuvré pour que cette opération statistique de grande envergure soit menée à bonne fin, les éleveurs et agriculteurs qui ont répondu avec objectivité aux questions du recensement. Ces remerciements s’adressent également à tous les partenaires techniques et financiers qui ont accompagné la réalisation du projet, de la conception à la diffusion des résultats notamment l’Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture (FAO), l’Union Européenne et la Banque Mondiale.

SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES

- AFCAS : Commission Africaine des Statistiques Agricoles
- CILSS : Comité Inter état de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
- DSA : Direction de la Statistique Agricole
- FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
- INS : Institut National de la Statistique
- MDA : Ministère du Développement Agricole
- MFE : Ministère des Finances et de l'Economie
- MRA : Ministère des Ressources Animales
- MPF/PE : Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- PAM : Programme Mondial pour l'Alimentation
- PIB : Production Intérieure Brute
- RGAC : Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel
- RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- SAP : Système d'Alerte Précoce
- SDR : Stratégie du Développement Rural
- SNDS : Stratégie Nationale du Développement de la Statistique
- SRP : Stratégie de la Réduction de la Pauvreté
- UE : Union Européenne
- UNICEF : Organisation des Nations Unies pour la Femme et l'Enfance
- UP : Unité Primaire
- US : Unité Secondaire

TABLE DES MATIERES

AVANT – PROPOS	2
SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES.....	4
1 INTRODUCTION.....	6
2 POPULATION AGRICOLE.....	11
2.1 Caractéristiques démographiques de la population agricole.	12
2.2 Caractéristiques démographiques et socio-économiques des ménages agricoles.....	14
2.3 Niveau d'éducation.....	19
2.4 Activités principales des Chefs de ménages.....	20
3. ACCES AUX RESSOURCES PRODUCTIVES AGRICOLES.....	23
3.1 Accès à la terre.....	23
3.2 Mode d'acquisition.....	27
3.3 Relief.....	30
3.4 Amélioration foncière.....	34
4. SUPERFICIES CULTIVEES SELON LES PRINCIPALES CULTURES.....	35
4.1 Les superficies cultivées au niveau des ménages agricoles.....	35
4.2 Les superficies cultivées au niveau des responsables de parcelles / les sous – exploitants.....	39
5. L'HORTICULTURE.....	45
5.1 Caractéristiques démographiques et principales activités de la population horticole.....	45
5.2 Maraîchage.....	48
5.3 Intrants.....	50
5.4 Sources de financement.....	55
5.5 Production des principales cultures maraîchères et arboricoles.....	56
6. CONCLUSION.....	60
ANNEXES.....	61
ANNEXE 1 : Tableaux Supplémentaires : Chapitre 2 Population agricole.....	62
ANNEXE 2 : Tableaux Supplémentaires Chapitre 3 - Accès aux Ressources Productives Agricoles.....	70
ANNEXE 3 : Tableaux Supplémentaires Chapitre 4 - Superficies Cultivées	80
ANNEXE 4 : Tableaux Supplémentaires Chapitre 5 - Horticulture	91
ANNEXE 5 : LISTE DES TABLEAUX.....	99
ANNEXE 6 : LISTE DES GRAPHIQUES.....	105
ANNEXE 7 : LISTE DES PARTICIPANTS AU RGAC.....	109
ANNEXE 8 : QUESTIONNAIRES.....	113

INTRODUCTION

Le Recensement du Cheptel, un des deux volets du Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (RGAC, 2005 - 20070, décidé par le Gouvernement est le résultat d'une coopération fructueuse entre le Gouvernement du Niger, l'Union Européenne, la Banque Mondiale et la FAO. Grâce à un financement de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale à travers un prêt de l'IDA, et la FAO, à travers son Programme de Coopération Technique, les travaux préparatoires du recensement relatifs aux volets 'Agriculture' et 'Elevage' ont été réalisés de 2001 à 2003. De nombreuses interventions d'experts et de consultants ont été effectuées dans le cadre de ces travaux préparatoires centrés sur les aspects méthodologiques et la faisabilité de l'opération.

L'objectif ultime recherché à travers une si importante opération statistique qui est le RGAC, est d'améliorer l'efficacité des programmes de développement agricole et rural pour lesquels, il est nécessaire de disposer d'un système d'information statistique rénové capable :

- De fournir les données permettant de mieux analyser les contraintes et de cibler plus précisément les interventions ;
- D'évaluer l'impact et de mesurer les performances des actions réalisées ;
- De suivre la progression dans l'atteinte des résultats assignés dans le cadre du schéma directeur de la Stratégie du Développement Rural (SDR) et de la politique visant la réduction de la pauvreté rurale au Niger.

Les statistiques constituent un outil d'information indispensable à toute planification socioéconomique fiable. Les données relatives au genre permettent l'analyse des rôles et responsabilités et l'identification de contraintes et des opportunités des femmes et des hommes dans la société. Elles permettent également de comprendre la manière dont les politiques et les programmes affectent différemment les hommes et les femmes.

Eu égard à cette préoccupation, la production des données différenciées par sexe s'est améliorée au cours de ces vingt dernières années en raison de la prise de conscience par les gouvernements de l'importance de prendre l'aspect « genre » en compte dans la mise en œuvre de politiques et de programmes agricoles et de l'élevage plus efficaces.

Le Recensement de l'Agriculture et du Cheptel (RGAC) a voulu tenir compte de ce besoin relativement nouveau et a intégré la notion de genre dans ses actions dès les premières démarches, en vue de faciliter une meilleure collecte des données reflétant les relations socio-économiques qui existent entre les hommes et les femmes engagés dans les activités agricoles et de l'élevage.

En outre, un atelier national de validation des outils du recensement, organisé les 12 et 13 mai 2003 à Niamey, a permis d'adopter les principales orientations et activités du recensement. Il regroupait l'ensemble des producteurs et utilisateurs de statistiques agropastorales. Un effort particulier a été fait d'inclure des représentant(e)s intéressés aux données différenciées par sexe pour mieux couvrir l'identification des besoins de ce type de données statistiques. L'équipe des experts et consultants qui a été chargée de la finalisation des documents méthodologiques du recensement a travaillé sur les documents techniques existants et a largement pris en considération les recommandations de l'atelier national. A la suite de ces travaux il a été décidé de réaliser le recensement général de l'agriculture et du cheptel selon l'approche modulaire (dix modules distincts).

Le présent Volume VIII - B, intitulé Dimension Genre, « agriculture », fait ressortir l'accès aux ressources productives agricoles des hommes et femmes -principalement la terre-, les superficies cultivées par cultures principales et le sous - secteur horticole. Ce rapport thématique reflète donc la position des membres des ménages agricoles et les relations socio-économiques entre hommes et femmes dans l'agriculture et l'horticulture.

Il comporte les parties suivantes :

1. La population agricole
2. Access aux ressources productives agricoles
3. Superficies cultivées
4. L'horticulture
5. Conclusion

Le présent rapport thématique complet le Volume VIII - A, Résultats définitifs, DIMENSION GENRE, « élevage sédentaire » qui présente les données obtenues par le RGAC relatives à la participation des hommes, femmes et enfants dans le sous-secteur élevage sédentaire.

A la suite de la présentation des principaux résultats, le document présente dans la partie ‘‘ANNEXES’’ les tableaux détaillés, les questionnaires et la liste des participants au recensement des secteurs agricole et horticole. Les résultats présentés dans le présent Volume ne sont qu’une partie de la grande masse d’informations contenues dans le RGAC. Ainsi donc, des analyses thématiques pourront être faites ultérieurement soit par le Ministère des Ressources Animales (MRA) et le Ministère du Développement Agricole (MDA), le Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l’enfant (MPF/PE), soit par les chercheurs ou encore par tout autre utilisateur.

➤ **Définitions utilisées**

Concession :

Une concession est un ensemble de cases, de bâtiments ou autres constructions à usage d’habitation, localisés dans une même enceinte. La concession est matérialisée physiquement ou non par une clôture et abrite un ou plusieurs ménages.

Exploitation agricole :

Unité économique agricole soumise à une direction unique et comprenant tous les animaux qui s’y trouvent et toutes les terres, installations et équipements utilisés pour la production agricole, indépendamment du titre de possession, du mode juridique, de la taille ou de l’emplacement. L’exploitation agricole peut comprendre un ou plusieurs champs situés en des endroits différents

Chef d’exploitation :

C’est l’homme ou la femme qui dans le ménage prend les décisions importantes concernant l’exploitation. Il ou elle est responsable de la gestion de l’exploitation. Le chef d’exploitation peut être ou non le chef de ménage (CM).

Sous-exploitant (responsable de parcelle) :

C’est l’homme ou la femme qui prend les décisions importantes concernant un champ ou une parcelle généralement cultivé par un individu. Il ou elle est responsable de la gestion de ce champ sans regard du propriétaire. Ceci concerne surtout les champs cultivés individuellement.

Genre :

Il se réfère non pas au sexe mais aux relations qui existent entre les deux sexes (hommes femmes). Il n'est pas déterminé biologiquement comme étant le résultat de caractéristiques masculines ou féminines ; c'est un facteur social. Il est le centre de l'organisation des sociétés et régit souvent le processus de production, de reproduction, de consommation et de distribution.

Ménage :

Le ménage est un ensemble de personnes mettant en commun les moyens essentiels pour vivre. Le ménage est une unité de consommation, c'est-à-dire que les membres du ménage prennent en commun leurs repas, préparés en commun ou non. Le ménage occupe en partie ou en totalité, une ou plusieurs unités d'habitation. Les membres du ménages sont généralement des personnes apparentées (époux, enfants, père, mère). Le ménage peut comprendre d'autres personnes non apparentées. On en distingue :

- Le ménage monoparental composé d'une seule personne (famille composée d'une seule personne ou d'un seul parent vivant avec ses enfants) ;
- Le ménage nucléaire composé d'un couple (époux et épouse) et leurs enfants ;
- Le ménage élargi désignant tout ménage vivant avec des collatéraux.

Ménage rural :

Tout ménage vivant dans un village, indépendamment de son appartenance ou non au secteur agricole

Ménage agricole :

Le ménage est dit agricole si au moins un de ses membres cultive ou pratique de l'élevage pour son propre compte ou pour le compte du ménage.

Taux de dépendance

Nombre des membres d'un ménage inactifs (les dépendants = les enfants et personnes âgées), par rapport au nombre des membres actifs, c'est-à-dire les adultes,

Les concepts et définitions ci-après seront utilisés dans le cadre des opérations de collecte des données du recensement de l'horticulture. (Cf. Chapitre 4)

Exploitation horticole :

Une exploitation horticole est une exploitation agricole dont l'activité couvre au moins l'un des domaines suivants :

- la production maraîchère ;
- la production fruitière ;
- la floriculture (ou production des plantes à fleurs et des plantes d'ornement) ;
- la décrue.

Zone de production horticole : Une zone de production horticole désigne toute zone naturelle (berge, vallée, dépression, etc.) ou toute zone géographique où se pratique au moins une des quatre composantes de l'horticulture (maraîchage, arboriculture fruitière, floriculture et décrue).

Site de production horticole : Un site de production horticole correspond à toute entité géographique bien délimitée où s'exerce l'activité de production horticole. Généralement, un site possède une appellation ou une dénomination que lui confèrent les exploitants. Un site de production horticole peut être confondu à une zone de production horticole. Mais d'une manière générale, une zone de production horticole est constituée de plusieurs sites de production horticole.

Zone horticole périurbaine : Une zone horticole périurbaine, toute zone située aux abords immédiats d'une ville où s'exercent des activités de production horticole.

Site horticole périurbain : Un site horticole périurbain est un site de production horticole appartenant à une zone horticole périurbaine. Il se situe à l'intérieur d'une ville, dans la périphérie ou les abords immédiats d'une ville ou en zone rurale (quand il compte des exploitants urbains).

Groupement de production : Un groupement de production horticole correspond à tout groupe d'individus organisé dans le but de produire ensemble sur le même domaine, en mettant en commun les moyens et en partageant les fruits de la production. Il peut s'agir d'une coopérative de production. Un groupement de producteurs horticoles qui n'a pas pour objectif la production en commun n'est pas un groupement de production. D'autres objectifs peuvent être à la base du groupement, comme l'achat en commun d'intrants, l'utilisation en commun de moyens de production ou la commercialisation en commun des produits.

Maraîcher : Un maraîcher est une personne ou un groupe de personnes responsables des parcelles pour la production des légumes.

Arboriculteur : Un arboriculteur est la personne ou un groupe de personnes responsables des parcelles pour la production des fruits telles que les agrumes.

Culture de décrue : Toute culture qui n'est ni arrosée, ni sous pluie est une culture de décrue (C'est la pratique des cultures sur des terrains suite au retrait de l'eau, c'est la remontée capillaire de l'eau qui les alimente).

Culture hors zone de décrue : Toute culture qui arrosée ou irriguée gravitairement, sous pression ou en goutte à goutte.

Bloc : Un bloc désigne la partie d'une parcelle (toujours inférieure à la parcelle) portant une culture homogène (oignon, laitue, chou....)

2. POPULATION AGRICOLE

De nombreuses recherches sur la pauvreté et l'insécurité alimentaire ont mis en évidence que ces problématiques touchent les hommes et les femmes différemment et que l'impact des programmes d'appui ne sont pas nécessairement pareil pour les deux genres¹. La planification des interventions visant à réduire la pauvreté, à améliorer de la sécurité alimentaire et à promouvoir un développement durable du secteur agricole et rural exige donc des données relatives à tous les acteurs.

Le RGAC a voulu tenir compte de ce besoin relativement nouveau et a intégré la notion de genre dans ses questionnaires et manuels d'instruction et de formation. Ceci permet donc une présentation des résultats spécifiques aux deux sexes aussi bien au niveau du ménage (données par sexe du Chef de ménage) qu'au niveau des actifs agricole (données par sexe du responsable de parcelle).

2.1 Caractéristiques démographiques de la population agricole

Tableau 2.1 : Population agricole par sexe au niveau national et régional

Région	Masculin		Féminin		Total	Région	%
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif		
Agadez	118 437	52,1	108 883	47,9	227 319		2,2
Diffa	126 222	51,4	119 214	48,6	245 436		2,4
Dosso	689 095	50,8	666 089	49,2	1 355 183		13,4
Maradi	1 052 239	49,8	1 060 148	50,2	2 112 387		20,9
Tahoua	947 214	50,8	916 387	49,2	1 863 601		18,4
Tillabery	885 529	50,4	869 801	49,6	1 755 330		17,4
Zinder	1 065 294	51,0	1 024 214	49,0	2 089 508		20,7
Niamey	227 730	49,5	232 299	50,5	460 029		4,6
Total	5 111 760	50,6	4 997 034	49,4	10 108 795		100,0

La population agricole au niveau national a un effectif de 10.108.795 personnes, dont 50,6% de sexe masculin et 49,4% de sexe féminin. Cette répartition se présente d'une manière égale dans presque toutes les régions. La région de Maradi et celle de Zinder détiennent presque la moitié de la population agricole, respectivement 20,9% et 20,7% de la population agricole nigérienne, suivi par Tahoua (18,4%), Tillabery (17,4%) et Dosso (13,4%).

¹ Le mot **sexe** se réfère au déterminisme biologique des hommes et des femmes ; c'est un fait de nature, un caractère inné qui n'est pas susceptible de changement. Le mot **genre** se réfère aux différences de caractère socio-économique et culturel fondées sur le sexe ; c'est un fait de culture, un caractère acquis qui est donc susceptible au changement dans le temps et d'un pays à un autre ou bien d'une région à une autre dans un pays.

Tableau 2.2 : Population agricole par sexe et classe d'âge au niveau national

Classe d'age	Masculin		Féminin		Total		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	% Accumulatif
< 5	842 602	51,5	792 552	48,5	1 635 153	16,2	16,2
5 - 9	728 722	52,2	667 548	47,8	1 396 270	13,8	30,0
10 -14	580 021	55,0	475 003	45,0	1 055 024	10,4	40,4
15 -19	625 030	47,7	685 322	52,3	1 310 352	13,0	53,4
20 -24	345 025	42,9	459 522	57,1	804 546	8,0	61,4
25 -29	330 479	43,1	436 506	56,9	766 985	7,6	69,0
30 -34	277 429	46,5	319 437	53,5	596 865	5,9	74,9
35 -39	248 353	50,7	241 263	49,3	489 616	4,8	79,7
40 -44	224 110	51,6	210 158	48,4	434 268	4,3	84,0
45 -49	374 229	53,3	328 283	46,7	702 512	6,9	91,0
50 -54	152 011	54,7	125 825	45,3	277 836	2,7	93,7
55 -59	96 748	62,1	59 020	37,9	155 769	1,5	95,2
60 -64	111 045	57,8	81 093	42,2	192 139	1,9	97,1
65 & plus	175 957	60,4	115 503	39,6	291 460	2,9	100,0
Total	5 111 760	50,6	4 997 034	49,4	10 108 795	100,0	

La population agricole nigérienne est jeune : 53,4% a moins de 20 ans (Référence Tableau 1.2). Avec la répartition presque égale des effectifs des deux sexes, on remarque cependant que le nombre de femmes dépasse le nombre d'hommes dans les catégories d'âge de 15 à 34 ans. Ceci pourrait s'expliquer par un exode rural qui concerne plus les hommes de ces âges, ce qui contribue à une certaine féminisation du secteur agricole global.

Cette tendance est plus prononcée surtout dans les régions de Zinder, Maradi et Tahoua dans la tranche d'âge des 20 à 24 ans pour les femmes, respectivement : 61,2%, 59,1% et 58%. Il faut noter que le pourcentage de femmes dépasse le 55% dans trois autres régions : Niamey (57,5%), Diffa (57,1%) et Agadez (56,7%). Quant à Tillabery et Dosso, les femmes représentent plus de 52% de la population agricole de cet âge. (Référence tableau A. 2.1 a – h en annexe 1)

2.2 Caractéristiques démographiques et socio-économiques des ménages agricoles

➤ Chef de ménage par sexe

Tableau 2.3 : Répartition des exploitations agricoles selon le sexe du Chef de ménage au niveau national et régional

Région	Chef hommes		Chef femme		Total
	Effectif	%	Effectif	%	
AGADEZ	38 703	87,6	5 473	12,4	44 176
DIFFA	45 250	90,0	5 002	10,0	50 252
DOSSO	181 712	96,3	7 025	3,7	188 737
MARADI	291 181	97,0	8 921	3,0	300 102
TAHOUA	285 956	91,1	27 788	8,9	313 744
TILLABERY	220 569	97,4	5 892	2,6	226 461
ZINDER	387 093	90,4	41 126	9,6	428 220
NIAMEY	68 680	90,8	6 923	9,2	75 603
Total	1 519 144	93,4	108 150	6,6	1 627 294

Au regard de ce tableau, on constate qu'au niveau national, 93,4 % des ménages agricoles sont gérés par un homme et 6,6 % par une femme. Au niveau régional, la région d'Agadez détient le pourcentage le plus élevé de chefs de ménage agricole de sexe féminin soit 12,4% suivie de celle de Diffa (10,0%). La région de Tillabery détient le plus faible taux de chefs de ménage de sexe féminin (2,6%). Pour Agadez, ce taux pourrait s'expliquer en partie par les effets induits de l'insécurité quasi permanente dans la région et aussi par la modernisation de la production artisanale de sel. La baisse de revenus due à la concurrence avec la production industrielle de sel et la régression de la production de la palmeraie n'a pas pu être compensée par d'autres sources de revenus, ce qui a probablement contribué à l'émigration surtout des hommes de cette région.

Diffa a aussi connu des perturbations sociales qui n'avaient peut être pas la même envergure qu'à Agadez, il n'en demeure pas moins que le même phénomène y est constaté : le taux élevé de chefs de ménage de sexe féminin dû à la migration masculine vers le Nigeria, le Tchad, la Libye etc. La migration de nombreux hommes dans ces deux régions a contribué à l'augmentation de la charge de travail des femmes, aussi bien familiale que ménagère.

Les résultats du RGAC permettent d'analyser les données jusqu'au niveau des départements. Le tableau A.2.2 en annexe 1 montre la variation en pourcentage de Chef de ménage, femme, au niveau des départements.

Dans la région d'Agadez, la proportion des Chefs de ménage femme est la plus élevée du Niger, c'est-à-dire 12,4% des ménages agricoles de cette région. Dans le département de Bilma, le pourcentage de chefs femme est encore plus élevée que la moyenne de cette région, et monte à 20,5% des ménages agricoles. Ceci pourrait peut-être s'expliquer par le fait que de la baisse de la production de la palmeraie qui constituait une source très importante de revenus pour les populations de Bilma. Cette baisse de la production a obligé les hommes à quitter leur localité pour chercher du travail temporaire dans les centres urbains, un phénomène qui a probablement contribué à l'élévation du taux de chefs de ménage de sexe féminin. C'est pareil pour la région de Tahoua, où 8,9% des ménages agricoles sont dirigés par une femme. Cependant les départements de Tahoua et Illela de cette région connaissent un taux de Chefs femme plus élevé, respectivement 23,6% et 15%.

Par contre, certaines régions enregistrent un faible taux de chefs de ménage de sexe féminin. C'est le cas des régions de Tillabery et Maradi avec respectivement 2,6% et 3,0% des Chefs de ménages agricoles femme. Dans la région de Tillabery il y a les départements de Ouallam et Téra où le taux de chefs femme est particulièrement bas, respectivement 1,5% à Ouallam et 1,9% à Téra.

- Le faible taux de chef de ménage enregistré à Téra s'explique probablement par l'organisation sociale de cette zone qui confine les femmes dans une situation où elles ne peuvent assumer aucune responsabilité en tant qu'individu indépendant étant considérée comme des mineures, même si par ailleurs Téra est une région à tradition d'émigration. Même quand le chef de famille est absent un cadet peut faire office de chef de famille surtout au regard du caractère indivise de la terre. Au décès du chef de ménage, son fils aîné le remplace même s'il est encore très jeune, ce qui maintient les femmes dans leur statut d'éternelles mineures. Le non accès à la propriété foncière des femmes est l'une des caractéristiques essentielles des sociétés nigériennes et particulièrement les sociétés Songhai-Zarma.
- Quant à Ouallam, son faible taux de chefs de ménages, femme pourrait s'expliquer par un exode massif des femmes vers la Communauté Urbaine de Niamey. Beaucoup de femmes quittent la zone après l'hivernage, souvent déficitaire, pour offrir leur service à la population de Niamey soit à travers des travaux ménagers ou la vente de sable ou de petits cailloux. Des femmes de tout âge, pendant une bonne partie de l'année séjournent dans les centres urbains, comme c'est le cas des hommes pour d'autres régions du Niger, à la recherche d'un revenu pour faire face aux obligations sociales et familiales.

La variation en Chefs femme est relativement prononcée dans la région de Zinder où celles-ci représentent au niveau régional 9,6% des ménages agricoles. Au niveau départemental le taux des chefs de ménage femme varie de 14,4% à Goure et 14,2% à Tanout, jusqu'à 3% et 1,7%, respectivement pour le département de Matameye et de Magaria.

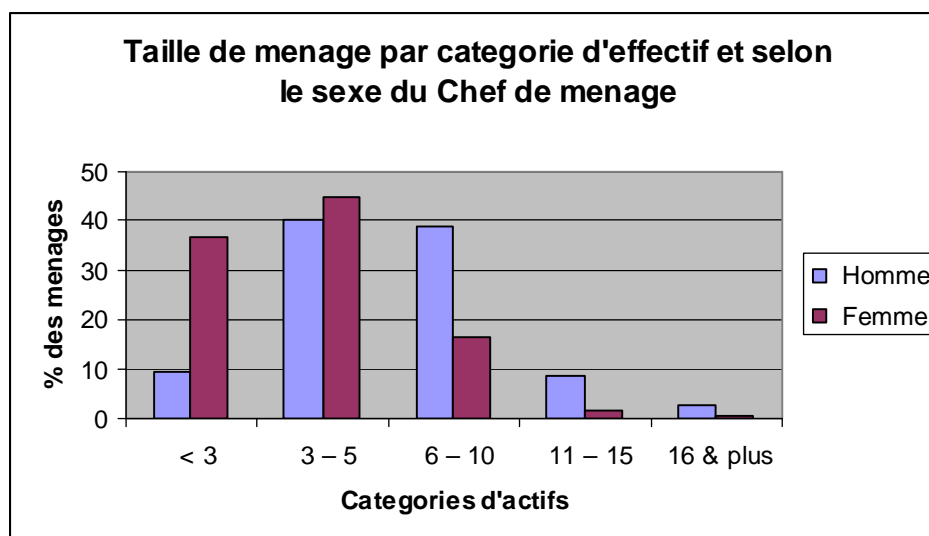
➤ *Répartition des ménages agricoles selon la taille du ménage et le sexe du chef de ménage*

Tableau 2.4 : Taille moyenne des exploitations agricoles selon la région et le sexe du Chef de ménage

Région	Chef de ménage Homme	Chef de ménage, Femme	Niveau Niger
AGADEZ	5,3	3,7	5,1
DIFFA	5,1	2,8	4,9
DOSSO	7,3	4,2	7,2
MARADI	7,1	3,5	7,0
TAHOUA	6,1	4,1	5,9
TILLABERY	7,8	4,4	7,8
ZINDER	5,1	3,2	4,9
NIAMEY	6,2	4,9	6,1
Total	6,4	3,7	6,2

Comme la montre le tableau 1.4, la taille moyenne des ménages agricoles est 6,2 membres au niveau national, soit 6,4 et 3.7 membres pour les ménages dirigés respectivement par un homme ou une femme. Les plus larges ménages agricoles, dirigés par un homme se trouvent à Tillabery et les plus petits se trouve à Diffa, où les ménages dirigés par une femme n'ont que 2,8 membres.

Graphique 2.1 : Répartition des ménages agricole selon la taille du ménage et le sexe du Chef de ménage (cf. tableau A .2.3)



Comme le montre le graphique 2.1, les ménages dirigés par une femme sont plutôt de petite taille : 81,7% comprend entre 1 et 5 personnes. Par contre, la grande majorité, soit 78,9%, des ménages dirigés par un homme ont une taille de 3 à 10 personnes. Cette information est importante car elle donne des indications sur la disponibilité de la main d'œuvre familiale (qui n'est normalement pas rémunérée). Un ménage à taille réduite pourrait indiquer une contrainte en main d'œuvre et entraînerait donc des frais supplémentaires pour ces ménages qui seraient obligés de faire appel à la main d'œuvre rémunérée ou un surcroît de travail pour les femmes.

Tableau 2.5 : Moyenne d'actif masculin dans les ménages dirigés par un homme ou une femme selon la région

Région	Homme	Femme	Total
AGADEZ	1,7	1,7	1,7
DIFFA	1,6	1,4	1,6
DOSSO	1,9	1,8	1,9
MARADI	1,9	1,5	1,9
TAHOUA	1,5	1,4	1,5
TILLABERY	2,3	1,7	2,3
ZINDER	1,5	1,4	1,5
NIAMEY	1,9	2,0	1,9
Total	1,8	1,5	1,8

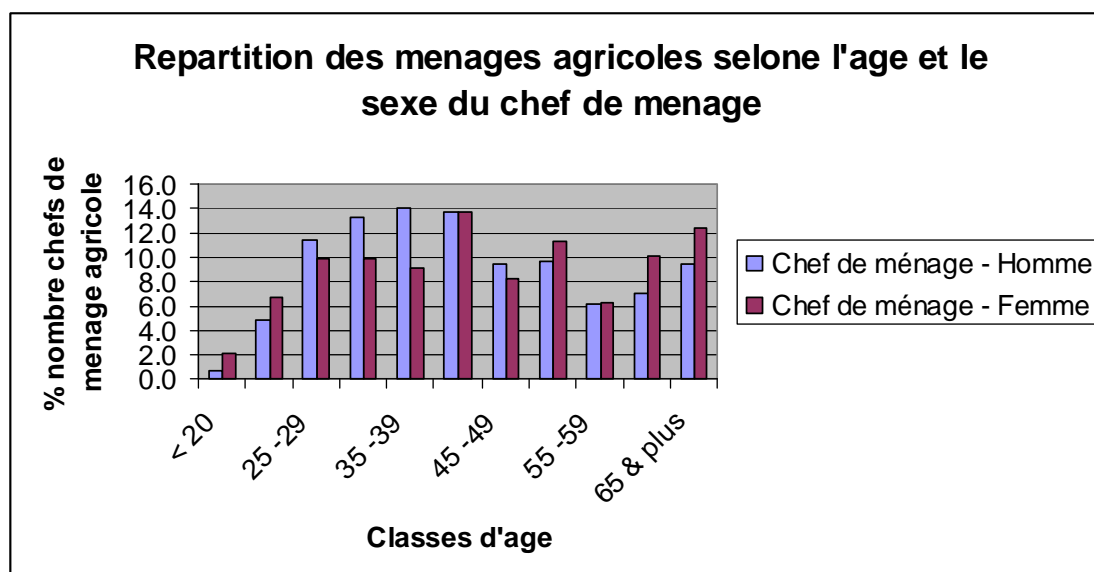
Une autre information importante relative à la disponibilité de la main d'œuvre familiale est le nombre d'actifs masculins (c'est-à-dire le nombre d'adultes hommes) dans un ménage agricole. La

différence en nombre d'actifs homme entre les deux types de ménages agricoles n'est pas énorme, par rapport à ce qu'on voit dans d'autres pays africains. Ceci est probablement dû au fait que la société nigérienne laisse rarement une femme se débrouiller toute seule, elle est toujours assistée par un membre masculin de la grande famille.

➤ **Répartition des ménages agricoles selon l'âge et le sexe du chef de ménage**

Comme le montre le graphique 2.2 et le tableau A. 2.4, l'âge des femmes chefs de ménage est généralement un peu plus élevé que celui des hommes chefs de ménage : l'âge moyen des femmes chefs de ménage est de 44 ans et celui des hommes chefs de ménage est de 43 ans. Proportionnellement, la majorité des femmes chefs de ménage ont entre 40 et 44 ans (13,8%) suivi par le groupe d'âge des 65 ans et plus (12,4%) et 50 à 54 ans (11,2%). Pour les hommes chefs de ménages, les proportions les plus élevées sont enregistrées au niveau des 40-44 et 30-34 ans, ainsi que les 25-29 ans (respectivement 13,7%, 13,3% et 11,5% des hommes chef de ménages).

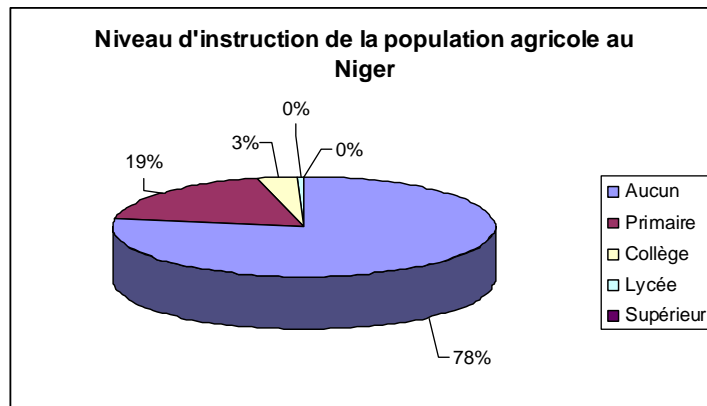
Graphique 2.2 : Répartition des ménages agricoles selon l'âge et le sexe du Chef de ménage (cf. tableau A .2.4)



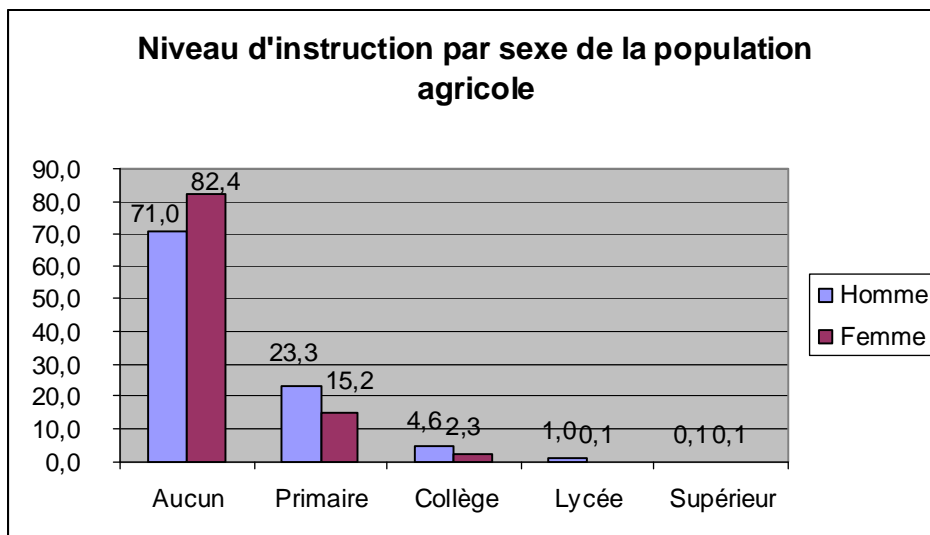
2.3 Niveau d'éducation

Les résultats du RGAC montrent que plus que trois quarts de la population agricole au Niger n'ont aucune instruction et 19% a pu finir l'école primaire. Très peu de personnes au sein de cette population agricole ont un niveau secondaire ou plus.

Graphique 2.3 : Niveau d'instruction de la population agricole au Niger (cf. tableau A. 2.5)



Graphique 2.4 : Niveau d'instruction par sexe de la population agricole au Niger (cf. tableau A. 2.5)



Le niveau d'instruction de la population agricole féminine est moins élevé que celui des hommes : 82,4% d'entre elles n'ont reçu aucune éducation formelle et 15,2% ont fini l'école primaire. En comparaison, 71% de la population agricole masculine n'ont reçu aucune éducation formelle et 23,3% ont fini l'école primaire.

Le niveau d’instruction le plus élevé est enregistré dans la région de Dosso : 30,8% de la population agricole a fini l’école primaire, et presque 10% a atteint le niveau de collège en instruction. C’est la région où le taux d’analphabétisme parmi la population agricole est le plus bas du Niger, malgré que celui-ci soit toujours à 50,7%. Néanmoins l’écart entre les hommes et les femmes est relativement élevé : 47,9% des hommes et 64,5% des femmes n’a eu aucune instruction.

Les taux d’analphabétisme les plus élevés sont enregistré dans les régions de Tillabery et Zinder, aussi bien parmi les hommes que parmi les femmes. Considérant le fait que Niamey soit la capitale du Niger, le taux d’analphabétisme élevé de sa population agricole est étonnant. Ceci donne l’impression que les habitants de Niamey ayant un certain niveau d’instruction, obtiennent un emploi hors du secteur agricole.

Tableau 2.6 – Répartition des Chefs de ménages agricoles selon la région, le niveau d’instruction et le sexe au niveau national et régional

Région	Aucun		Primaire		Collège		Lycée	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
	%	%	%	%	%	%	%	%
Diffa	70,0		20,0		10,0			
Dosso	65,5	100,0	24,1		6,9		3,4	
Maradi	91,7		5,0		3,3			
Tahoua	91,7	100,0	6,3		2,1			
Tillabery	73,3		17,8		6,7		2,2	
Zinder	92,0		4,0		2,0		2,0	
Niamey	100,0	100,0						
Total	84,6	100,0	10,2		4,1		1,2	

L’information sur le niveau d’instruction des Chef de ménages agricoles obtenue par le RGAC ne peut être utilisée qu’à titre indicatif, du fait de la taille restreinte de l’échantillon utilisé. Néanmoins, le fait que plus que trois quart des Chefs de ménages agricoles, homme et la quasi-totalité des Chefs de ménages agricoles, femme, n’ont eu aucun niveau d’instruction au Niger constitue sûrement une contrainte majeure pour le développement agricole et rural.

2.4 Activités principales des Chefs de ménages

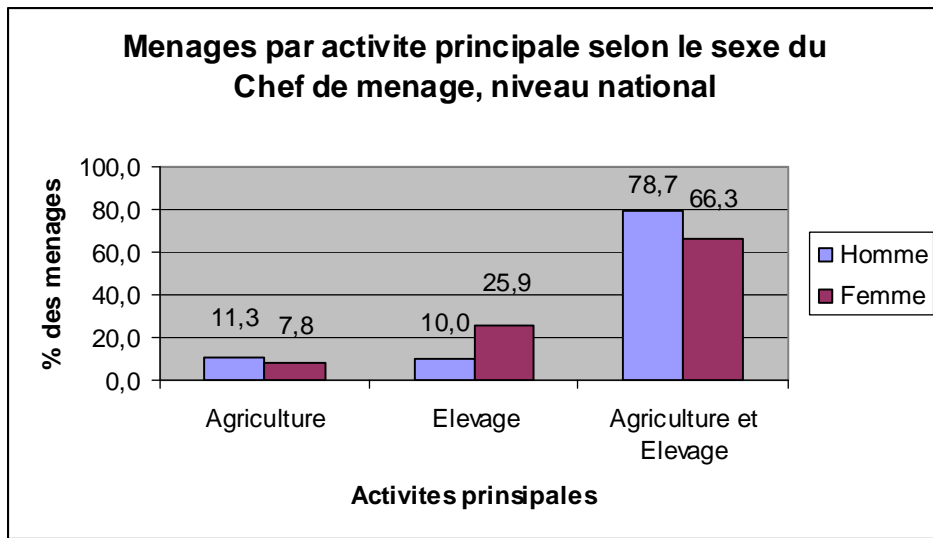
Le tableau suivant présente la répartition des ménages agricoles par sexe du chef de ménage selon l’activité principale.

Tableau 2.7 : Répartition des ménages agricoles selon l'activité principale du ménage et le sexe du chef de ménage au niveau national

Activité principale	Chef de Ménage - Homme				Chef de Ménage - Femme				Total	
	Effectif	% Niger	%H	%/act. princ.	Effectif	% Niger	%F	%/act. princ.	Effectif	%/ total
Agriculture	172 172	10,6	11,3	95,3	8 434	0,5	7,8	4,7	180 606	11,1
Elevage exclusif	151 203	9,3	10,0	84,4	27 966	1,7	25,9	15,6	179 169	11,0
Agriculture et Elevage	1 195 769	73,5	78,7	94,3	71 749	4,4	66,3	5,7	1 267 518	77,9
Total	1 519 144	93,4	100,0		108 150	6,6	100,0		1 627 294	100,0

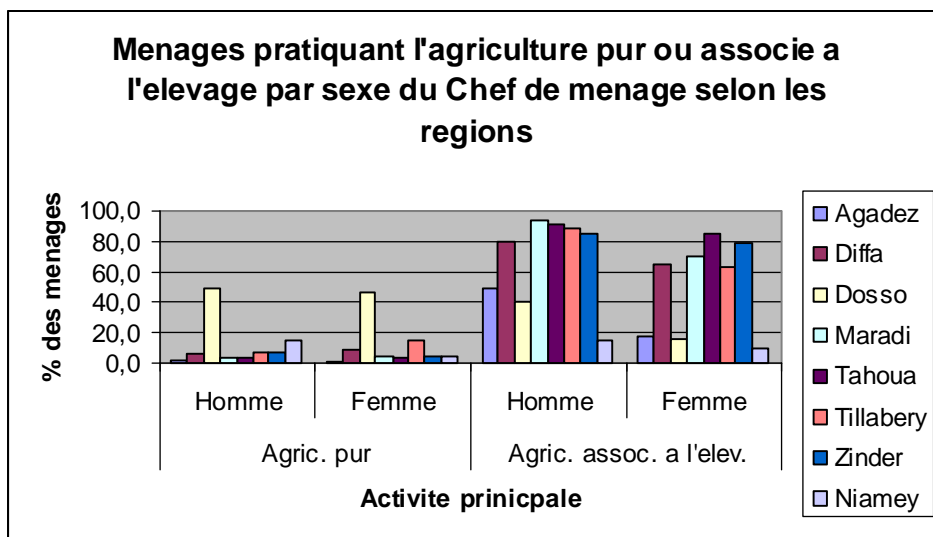
Pour ce qui concerne l'activité principale, les chefs de ménage hommes comme femmes pratiquent en premier lieu l'agriculture en association avec l'élevage, respectivement 78,7% des Chef de ménages hommes et 66,3% des Chefs de ménages femmes. Au niveau national, seulement 11,1% des ménages agricoles sédentaires ont comme activité principale l'agriculture pure (11,3% des exploitants hommes et 7,8% des exploitants femmes). Les chefs de ménage femmes pratiquent relativement plus d'élevage pur (25,9% des exploitantes) comparé aux ménages dirigés par un homme (10% des exploitants). Ceci est probablement dû au fait que l'élevage des petits ruminants - chèvres et moutons- est une activité prédominante chez les femmes vu l'aspect épargne de cet élevage et l'embouche, très répandue chez les femmes. L'embouche joue un rôle fondamental car elle procure des revenus aux femmes, ces animaux étant écoulés lors des cérémonies et fêtes. Beaucoup de moutons sacrifiés lors de la fête de Tabaski viennent des enclos gérés par une femme. L'embouche est une opération qui permet aux femmes d'acquérir au bout de quelques mois des fonds après la vente des animaux qu'elles réinvestiront en acquérant d'autres animaux qui seront embouchés. L'intérêt des femmes pour l'embouche s'expliquerait peut être par les contraintes liées à l'accès à la terre, les lourdes charges de travail des femmes, le faible niveau d'investissement de celles-ci etc.

Graphique 2.5 : Répartition des ménages agricoles selon l'activité principale du ménage et le sexe du chef de ménage au niveau national (cf. tableau A.2.6)



Ce graphique montre clairement l'importance de la pratique de l'agriculture associée à l'élevage aussi bien chez les chefs de ménage femme qu'homme.

Graphique 2.6 Répartition des ménages agricoles pratiquant l'agriculture en exclusif ou associé à l'élevage par sexe du chef de ménage au niveau régional (Référence Tableau A. 2.6)



Les variations en pratiques d'agriculture entre les régions suivent à peu près la même tendance qu'au niveau national, c'est-à-dire l'agriculture associée à l'élevage est le plus répandue parmi les ménages dirigés par un homme comme une femme. Ceci à l'exception de la région de Dosso où presque la moitié des ménages pratique l'agriculture pure, soit 49,8% des ménages dirigés par un homme et 46,6% des ceux dirigés par une femme. Ceci pourrait s'expliquer par le type de culture

pratiqué dans cette région : il s'agit de l'arachide surtout cultivé sans association aux autres cultures à laquelle de grandes superficies sont réservées à Dosso. Les chefs de ménages femme à Tillabery pratiquent relativement plus l'agriculture pur par rapport à la moyenne nationale : 15,2% vis-à-vis 7,8% au niveau national. C'est comme à Dosso, d'importantes superficies sont consacrées à la culture du niébé exclusivement à Tillabery.

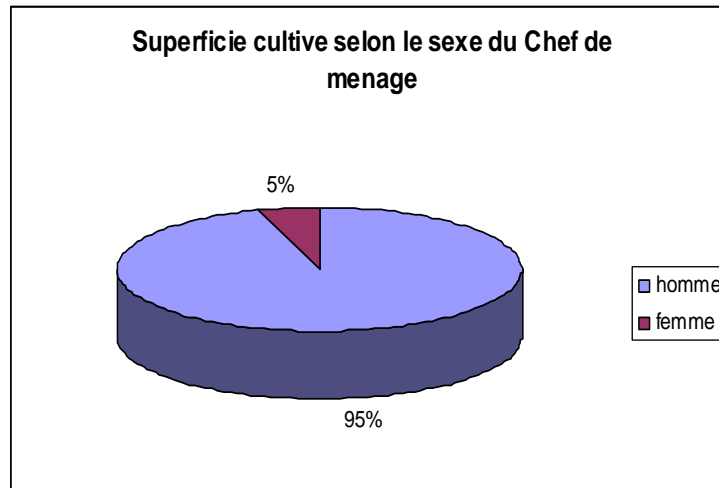
Par contre, moins qu'un tiers des ménages agricoles à Niamey pratique des activités agricoles en pur ou en association avec l'élevage. Parmi les ménages agricoles 70,9% pratiquent l'élevage pur (69,5% des ménages dirigés par un homme et 84,8% des ménages dirigés par une femme), dû probablement au fait qu'il y a très peu d'espace pour faire l'agriculture en zone urbaine.

3. ACCES AUX RESSOURCES PRODUCTIVES AGRICOLES

3.1 Accès à la terre

2.3.1 Accès à la terre au niveau des chefs de ménages agricoles

Graphique 3.1 : Superficie cultivé selon le sexe du Chef de ménage agricole au Niger (cf. tableau A.3.1)



La superficie totale destinée à la production agricole au Niger (6 534 681ha) est utilisée à 95% par les Chefs de ménage, homme et à 5% par les Chefs de ménage, femme.

Plus de deux tiers des superficies gérées par un Chef de ménage femme se trouvent dans deux régions : Zinder, avec 50,4% des superficies gérées par un Chef femme et Tahoua avec 19,9% de ces superficies. Ceci pourrait s'expliquer par une importante émigration des hommes de la région de

Zinder vers le Nigeria ou d'autres pays comme c'est le cas de beaucoup d'hommes de la région de Tahoua. Les régions de Maradi, Zinder et Tillabery comprennent la plus grande partie des superficies gérées par un Chef de ménage, homme, soit, 23,8%, 22,3% et 21% des superficies destinées à la production agricole.

Tableau 3.1 : Superficie moyenne (en ha) par sexe du Chef de ménage selon la région

Régions	Superficie moyenne par Chef de ménage, homme (ha)	Superficie moyenne par Chef de ménage, femme (ha)
DIFFA	2,74	1,78
DOSSO	6,10	5,09
MARADI	5,08	3,12
TAHOUA	2,50	2,33
TILLABERY	5,92	3,66
ZINDER	3,57	3,97
NIAMEY	1,38	0,31
Total	4,09	3,00

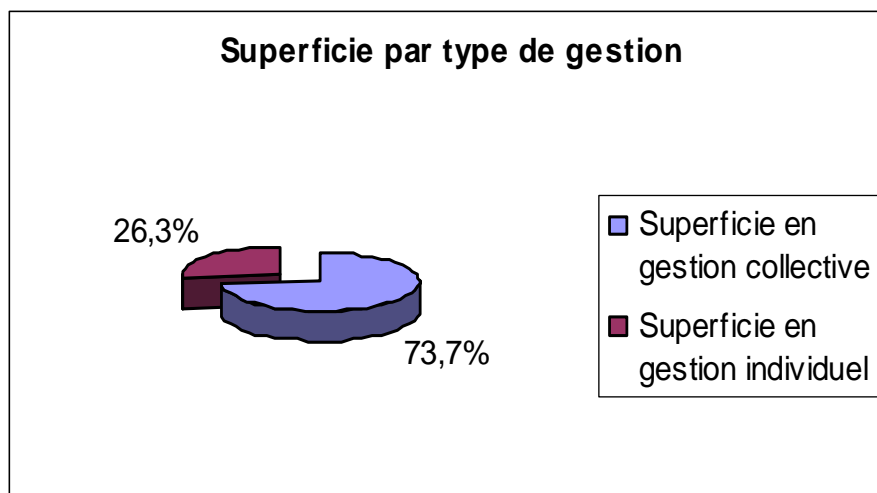
* Superficie: inclue superficie sous culture pure, sous culture en association et en jachère

Les ménages dirigés par un homme disposent en moyenne de 4,09ha et ceux dirigés par une femme disposent en moyenne de 3,0ha. A l'exclusion de Niamey, la plus petite moyenne est enregistrée dans la région de Tahoua, soit 2,5ha pour les Chefs de ménage, hommes et 2,33ha pour les Chefs de ménage femmes. La moyenne la plus élevée est enregistrée dans la région de Dosso, soit 6,1ha pour les hommes, chefs de ménage, et 5,09ha pour les Chefs de ménage femmes.

2.3.2 Accès à la terre au niveau des responsables des parcelles (= les sous - exploitants)

Le RGAC distingue deux types de gestion des superficies : *la gestion collective* des parcelles gérées par les Chefs de ménages, qui peuvent normalement faire appel aux ressources communes dont surtout la main d'œuvre familiale, et *la gestion individuelle* des parcelles gérées par des membres actifs individuels d'un ménage agricole. Cette distinction a été déterminante pour mieux faire ressortir les ressources et la participation de tous les membres d'une exploitation agricole et surtout les femmes travaillant dans une exploitation gérée par un Chef de ménage, homme.

Graphique 3.2 : Superficie cultivée par type de gestion au Niger (cf. tableau A.3.3. A)



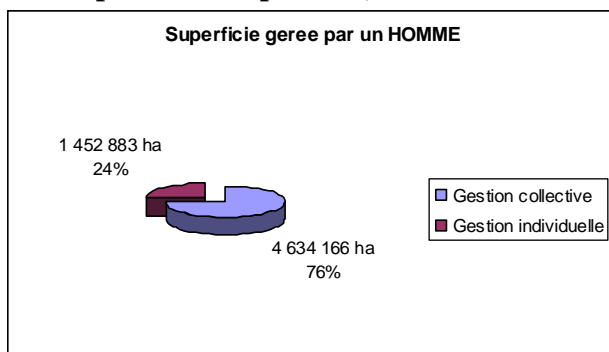
Trois quarts de la superficie cultivée sont gérés collectivement. Autrement dit, 73,7% des superficies sont gérés directement par le Chef de ménage et 26,3% sont gérés par des membres individuels.

La *superficie totale en gestion collective* est gérée à 96,3% par des responsables homme et à 3,7% par des responsables femme. Ces pourcentages se rapprochent de la répartition des ménages agricoles qui sont à 93,4% gérés par un homme et à 6,6% par une femme. (Cf. tableau A. 3.3 – A & Chapitre 2).

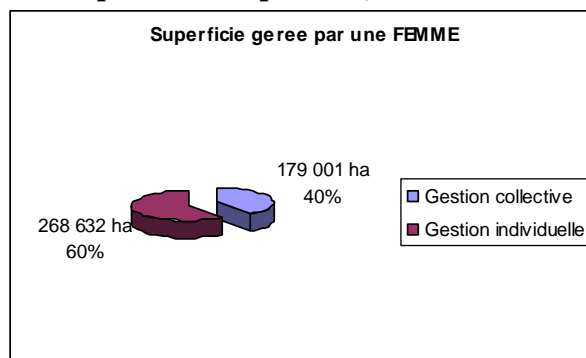
Quant à la *superficie en gestion individuelle*, elle est à 84,4% gérée par les membres masculins des ménages agricoles et à 15,6% par les membres féminins. (Cf. tableau A. 3.3 – A)

Graphique 3.3 A & B : Superficie gérée par sexe du responsable de parcelle et le type de gestion au niveau national (cf. tableau A. 3.3 – B)

A : Responsable de parcelle, homme



B : Responsable de parcelle, femme



Les graphiques 3.3 A et B montrent qu'au niveau national les responsables de parcelle hommes, gèrent 76% de la superficie qu'ils cultivent en gestion collective ; contrairement aux responsables de parcelle femmes qui gèrent 60% de leur superficie en gestion individuelle.

Comme l'indique le tableau 3.2, dans la région de Diffa la plus grande partie des superficies est gérées en gestion individuelle aussi bien chez les hommes (60,9%) que les femmes (74,2%), responsables de parcelle. La situation inverse est enregistrée à Tahoua où les responsables de parcelle femmes font la gestion collective à 63,4% contre 73,1% pour les hommes, responsables de parcelle. Ce qui pourrait s'expliquer par la pénurie de terres cultivables à Tahoua due en partie à la pression démographique.

Tableau 3.2 : Superficie cultivée par type de gestion et par sexe du responsable de parcelle au niveau régional

Région	Responsable de parcelle, homme					Responsable de parcelle, femme				
	Superficie total	gestion collective		gestion individuelle		Superficie total	gestion collective		gestion individuelle	
		Ha	ha	%	ha		%	Ha	ha	%
DIFFA	124 222	48 536	39,1	75 686	60,9	8 577	2 217	25,8	6 360	74,2
DOSSO	1 092 194	677 531	62,0	414 664	38,0	52 532	11 400	21,7	41 133	78,3
MARADI	1 388 367	1 173 604	84,5	214 764	15,5	117 723	46 433	39,4	71 290	60,6
TAHOUA	729 817	533 628	73,1	196 189	26,9	50 630	32 100	63,4	18 530	36,6
TILLABERY	1 266 187	1 018 282	80,4	247 906	19,6	60 612	13 619	22,5	46 994	77,5
ZINDER	1 394 696	1 167 640	83,7	227 056	16,3	152 277	71 287	46,8	80 990	53,2
NIAMEY	91 564	14 946	16,3	76 618	83,7	5 282	1 946	36,8	3 336	63,2
Ensemble	6 087 048	4 634 166	76,1	1 452 883	23,9	447 632	179 001	40,0	268 632	60,0

Tableau 3.3 : Superficie moyenne (ha) par type de gestion et par sexe du responsable de parcelle ou bien par sexe du Chef de ménage (gestion collective & individuelle)

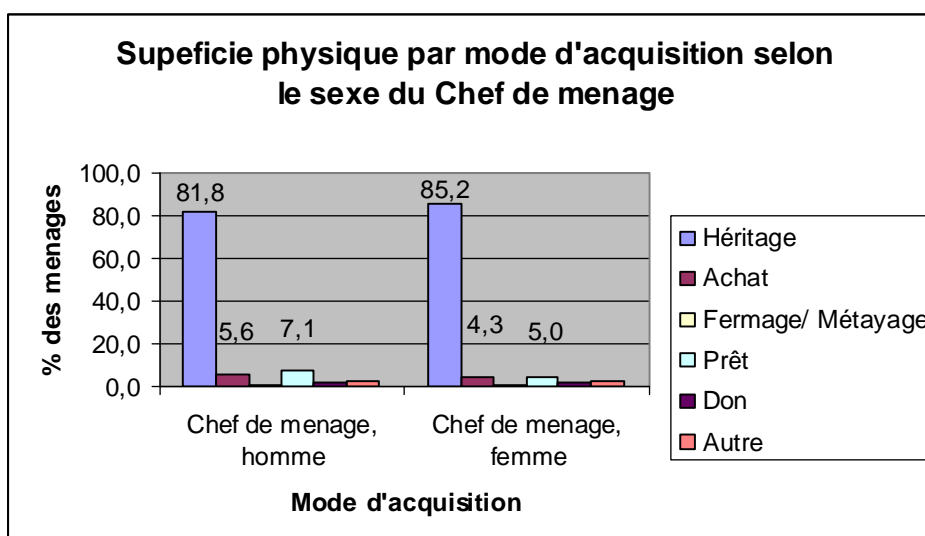
Région	Superficie en gestion collective		Superficie en gestion individuelle	
	Homme	Femme	Homme	Femme
DIFFA	2.1	0.9	1.5	1.0
DOSSO	3.0	2.3	2.6	0.6
MARADI	1.8	2.2	1.6	1.1
TAHOUA	1.8	1.9	1.3	1.1
TILLABERY	3.6	2.5	2.3	0.4
ZINDER	2.8	2.8	1.6	1.5
NIAMEY	0.9	1.1	2.1	1.0
Total	2.5	2.3	1.9	0.9

Le tableau 3.3 fait ressortir les superficies moyennes par sexe du responsable de parcelle. On constate que la superficie moyenne des responsables de parcelle hommes est plus grande que celle des femmes dans presque toutes les régions, aussi bien pour les parcelles gérées collectivement (parcelles familiales, appelées *Gandus*) que les parcelles gérées individuellement (les *Gammanas*). En général, ces dernières sont plus petites

3.2 Mode d'acquisition

2.3.3 Niveau des chefs des ménages agricoles

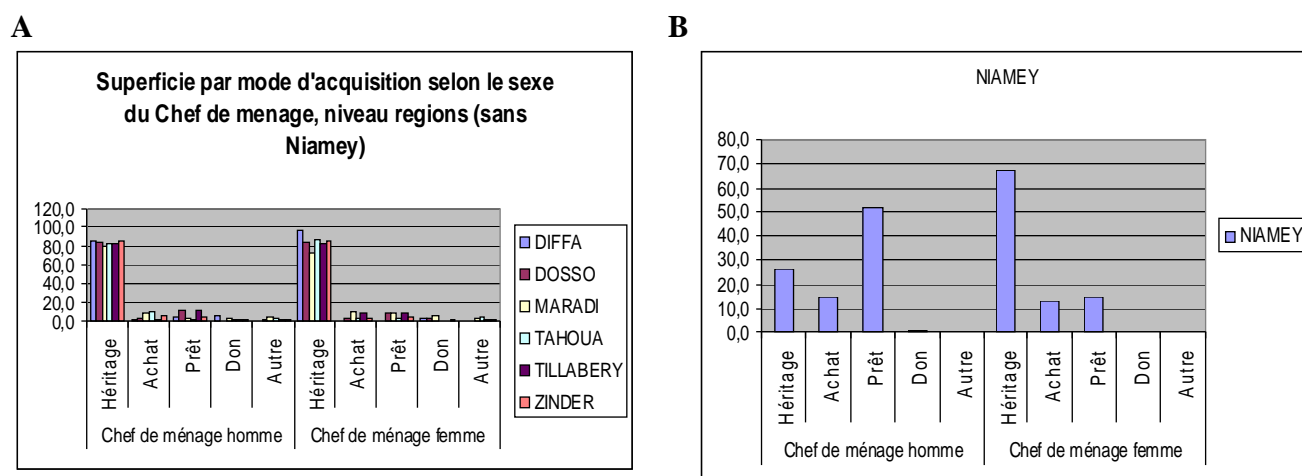
Graphique 3.4 : Superficie physique par mode d'acquisition selon le sexe du Chef de ménage au niveau national (cf. tableau A.3.4)



Au regard du graphique 3.4, on constate qu'il y a très peu de différences pour le mode d'acquisition des parcelles entre les Chefs de ménage hommes et femmes ; respectivement 81,8% et 85,2% est hérité. Ceci est probablement dû au fait que la plupart des femmes ne deviennent Chefs de ménage qu'après le décès de leur mari et les terres qu'elles cultivent ont donc été acquies selon la coutume qui privilège les membres masculins en matière d'héritage foncier.

Au niveau régional (voir tableau A.3.6 A et B), c'est à Zinder qu'on enregistre la plus grande superficie (ha) acquise par héritage par les chefs de ménage hommes, suivie par Maradi et ensuite Tillabéri. Pour les femmes chefs de ménage, la plus grande superficie acquise par héritage est enregistrée à Zinder, suivie de très loin par Tahoua.

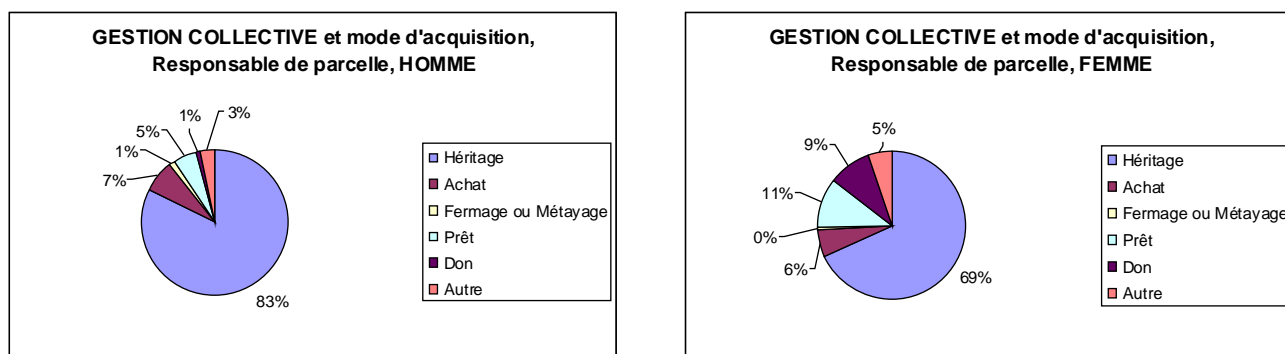
Graphique 3.5 : Superficie physique par mode d'acquisition selon le sexe du Chef de ménage au niveau régional (cf. tableau A.3.4); A – sans Niamey ; B - Niamey



Le graphique 3.5.-A montre que l'héritage est le mode d'acquisition le plus élevé au niveau de toutes les régions chez les chefs de ménage hommes comme femmes. C'est à Diffa qu'on enregistre la plus grande proportion de superficie acquise par héritage chez les femmes. Ceci s'explique par le fait que cette région est l'une des rares régions au Niger où les femmes héritent de la terre. Le graphique 3.5.-B montre que à Niamey le héritage est le mode d'acquisition principal surtout pour les chefs de ménage femmes, à près de 70%.

2.3.4 Niveau des responsables de parcelles

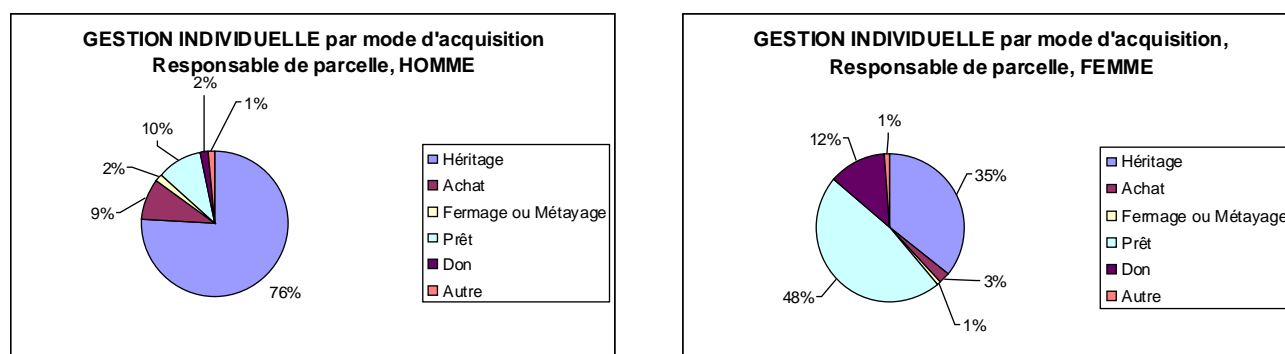
Graphique 3.6 : Mode d'acquisition des parcelles en GESTION COLLECTIVE par sexe du responsable au niveau national (cf. tableau A.3.5)



Le graphique 3.6 montre bien la différence en mode d'acquisition entre les hommes et femmes, Responsables de parcelles gérées en collectif, qui est un peu plus prononcée qu'au niveau des Chefs de ménage. Bien que la plupart des responsables des parcelles gérées collectivement soit Chef de ménage, proportionnellement la superficie héritée est déjà moins élevée chez les responsables femmes que les responsables hommes, respectivement 69% et 83%. Pour les femmes, l'acquisition de terre par un don ou un prêt est une plus importante possibilité d'accéder à la terre que les responsables hommes gérant des parcelles collectives.

Au niveau régional, c'est à Maradi et à Zinder que sont enregistrées les plus grandes superficies gérées collectivement.

Graphique 3.7 : Mode d'acquisition des parcelles en GESTION INDIVIDUELLE par sexe du responsable au niveau national (cf. tableau A.3.6)



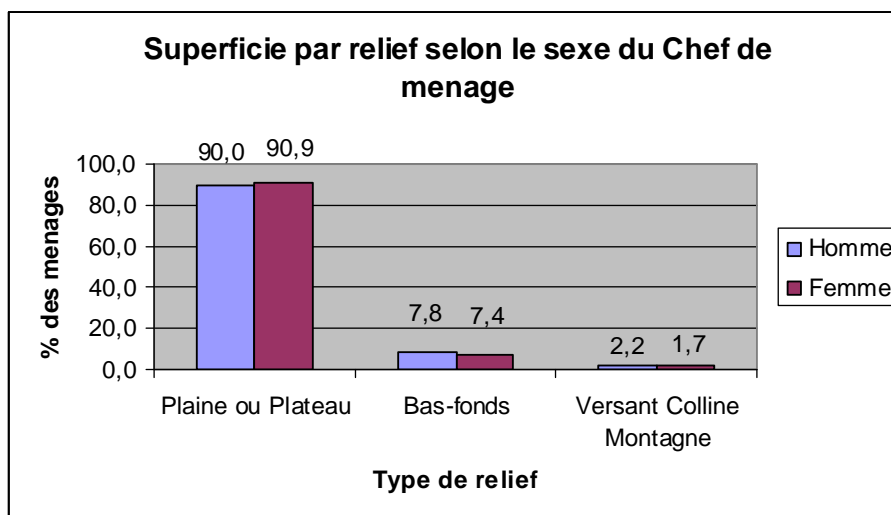
Comme le montre le graphique 3.7, c'est au niveau des parcelles gérées par un individu au sein du ménage agricole qu'on trouve les plus grandes différences entre les responsables de parcelle homme et femme. Presque la moitié de la superficie gérée individuellement par une femme (48%) lui a été prêtée contre juste 10% de la superficie gérée individuellement par un responsable homme. Ces derniers ont reçu trois quarts de leurs terres par héritage, contre juste 35% des terres gérées individuellement par les responsables femmes. L'accès à la terre sous forme de prêt crée souvent des circonstances ambiguës ce qui empêche l'investissement pour l'amélioration foncière et encourage surtout la pratique des cultures de court cycle, comme la terre empruntée peut être reprise son propriétaire à tout moment.

Au niveau régional, c'est à Maradi, Tillabéri et Zinder que les responsables de parcelle femmes gèrent plus de superficies acquises par héritage en individuel ; mais proportionnellement, c'est à Diffa qu'on enregistre le plus haut pourcentage des terres acquis par héritage pour les responsables femme, 83,6%. (cf. tableau A. 3.8)

3.3 Relief

➤ Niveau des chefs des ménages agricoles

Graphique 3.8 : Superficie par RELIEF selon le sexe du Chef de ménage au niveau national
(cf. tableau A.3.7)

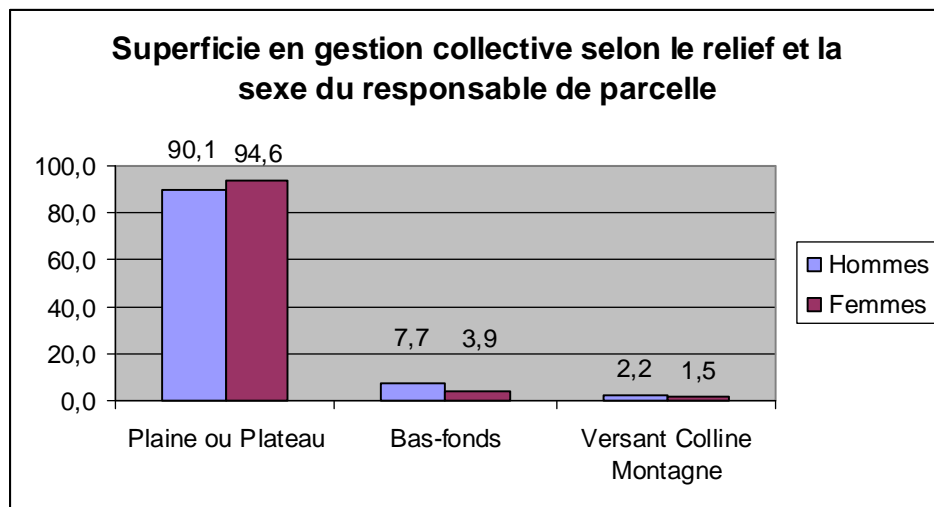


Comme indiqué dans le graphique ci-dessus, on constate qu'il y a peu de différence entre les chefs de ménage hommes et femmes par rapport au type de relief de leurs terres : les proportions sont

quasiment les mêmes que leurs terres se trouvent en plaine ou plateau, en bas-fonds ou en versant colline / montagne. On remarque également qu'au niveau régional, les taux de Diffa et Tahoua sont en deçà de ceux des autres régions. Pour plus de détails sur les variations des reliefs se référer au tableau A.3.9 en annexe 2.

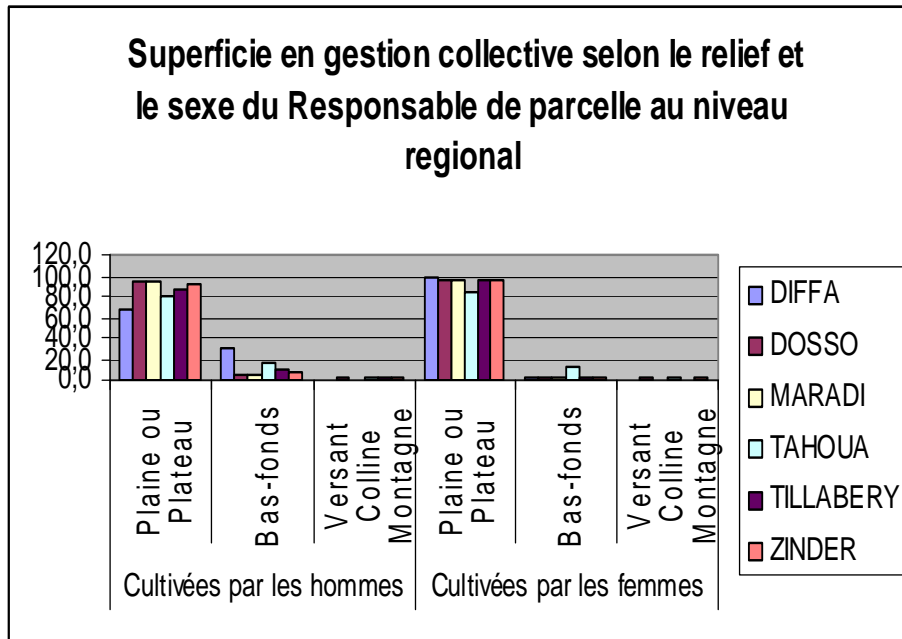
➤ **Niveau des responsables de parcelles**

Graphique 3.9 : Superficie par RELIEF selon le sexe du Responsable de parcelle gérée collectivement au niveau national (cf. tableau A.3.9)



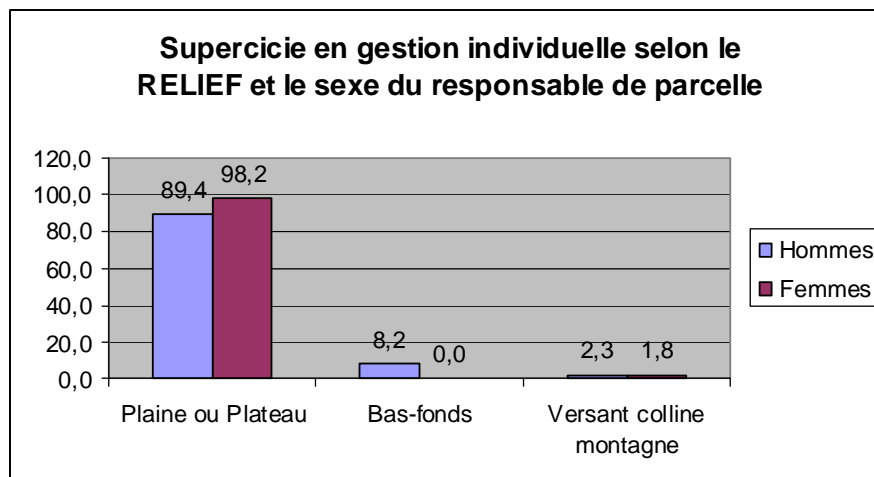
Comme le montre le graphique 3.9 il n'y a pas des disparités substantielles entre les responsables de parcelle en gestion collective par rapport au relief de leurs terres. La plupart de ces terres se trouvent en plaine ou au plateau : 94,6% des superficies gérées en collective par une femme et 90,1% pour les hommes.

Graphique 3.10 : Superficie par RELIEF selon le sexe du Responsable de parcelle gérée collectivement au niveau régional (cf. tableau A.3.9)



Le graphique 3.10 présente une répartition régionale de la superficie en gestion collective selon le relief et le sexe du responsable de parcelle. Le graphique fait clairement ressortir que les superficies cultivées par les femmes en plaine ou plateau le sont à plus de 92%, presque à 100% pour Diffa, Dosso, Maradi, Tillabéri sauf à Tahoua où c'est à moins de 90%. Il en est de même pour les hommes responsables de parcelles où la même tendance est constatée.

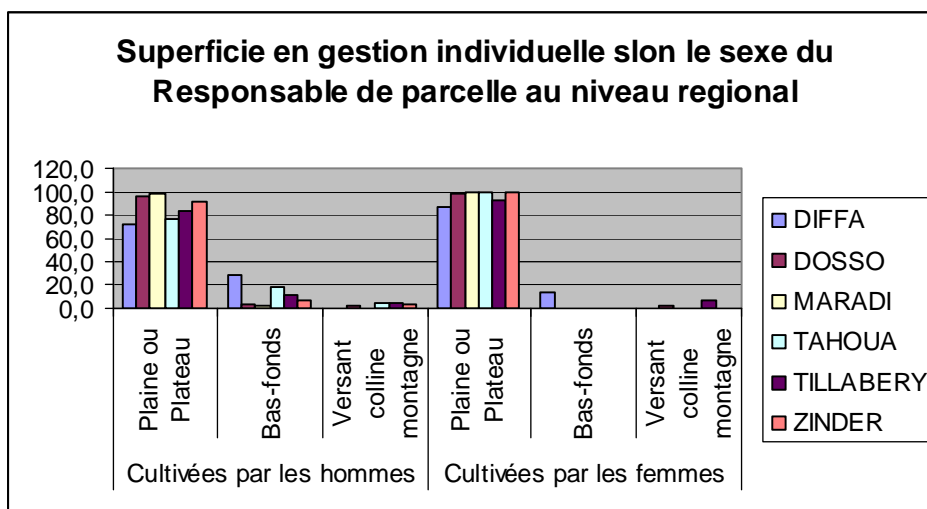
Graphique 3.11 : Superficie par RELIEF selon le sexe du Responsable de parcelle gérée individuellement au niveau national (cf. tableau A.3.10)



Le graphique 3.11 présente les superficies par relief selon le sexe du responsable de parcelle en gestion individuelle au niveau national. On constate que les superficies cultivées par les femmes individuellement en plaine ou plateau le sont à 98,2%, plus que pour les hommes responsables de parcelle, soit 89,4%.

Au niveau régional, comme le montre le graphique 3.12 ci-dessous, il n'y a qu'à Diffa où le taux est moins de 90% chez les femmes responsables de parcelle en gestion individuelle, soit 86,8% ; pour les hommes le pourcentage est de 71,2%. Cependant, il n'y a qu'à Diffa que les femmes responsables de parcelle cultivent des superficies dans les bas-fonds, soit 13,2% probablement acquises par héritage. Pour le versant colline ou montagne, on constate que le plus fort taux d'utilisation par les femmes responsables de parcelle en gestion individuelle est enregistré à Tillabery.

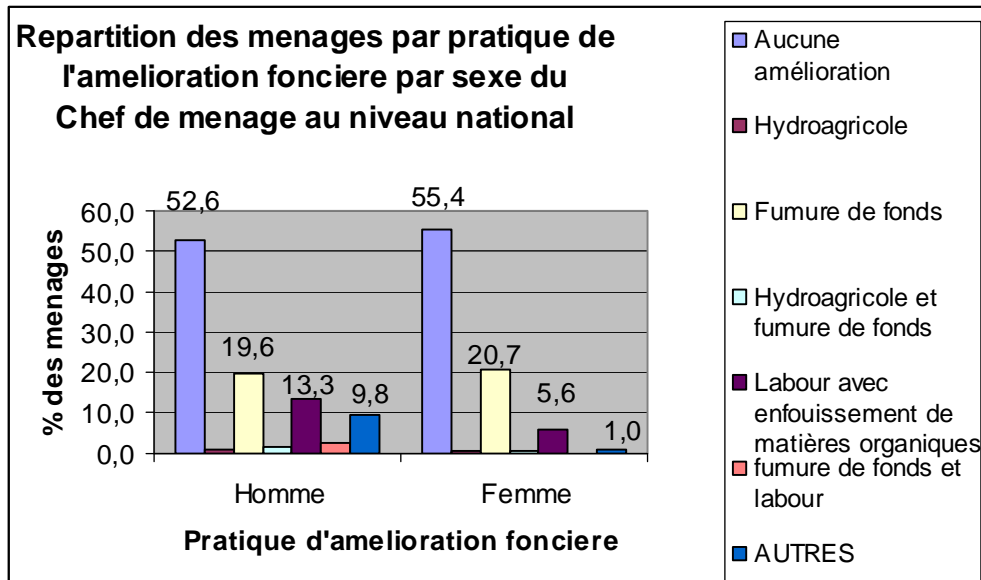
Graphique 3.12 : Superficie par RELIEF selon le sexe du Responsable de parcelle géré individuellement au niveau régional (cf. tableau A.3.10)



3.4 Amélioration foncière

➤ Niveau des chefs des ménages agricoles

Graphique 3.13 : Superficie par pratique de L'AMELIORATION FONCIERE selon le sexe du Chef de ménage au niveau national (cf. tableau A.3.13)



Le graphique 3.13 présente la répartition des ménages par pratique de l'amélioration foncière selon le sexe du Chef de ménage au niveau national. Au regard de ce graphique, on constate que plus que la moitié des chefs de ménage ne pratiquent aucune amélioration foncière, les chefs femme un peu plus que les chefs homme, soit respectivement 55,4% et 52,6%. Les Chefs femmes utilisent nettement moins de labour avec enfouissement de matières organiques que les chefs hommes, soit 5,6% contre 13,3%

Au niveau régional, à Diffa la tendance de ne pratiquer aucune amélioration foncière est la plus accentuée : 93,6% des chefs de ménage femmes ne le pratiquent aucune amélioration dans ce sens contre 88,8% pour les chefs homme. Par contre à Tahoua seulement 30,6% des chefs femme ne pratiquent aucune amélioration foncière contre 30,1% des chefs de ménage homme, différence s'expliquant probablement par la pénurie de terres à Tahoua. (cf. tableau A.3.13)

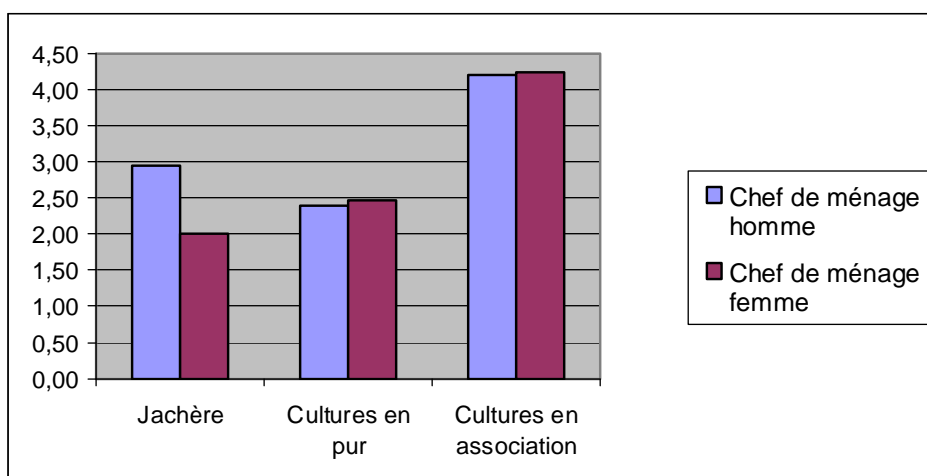
Quant à la fumure de fonds, elle est plus pratiquée par les chefs de ménage femme à Dosso (58,3%) et Maradi (34,3%).

4. SUPERFICIES CULTIVEES SELON LES PRINCIPALES CULTURES

4.1 Les superficies cultivées au niveau des ménages agricoles

Au niveau national, il n'y a pas de différence significative entre les Chefs de ménage homme ou femme par rapport aux superficies moyennes qu'ils cultivent en pur, en association ou qu'ils laissent en jachère. Les Chefs de ménages homme cultivent en moyenne 2,4 ha en pur et 4,2 ha en association et les Chefs femmes, cultivent en moyenne 2,5 ha en pur et aussi 4,2 ha en association. C'est au niveau des superficies laissées en jachère qu'il y a une nette différence entre les deux types de ménages agricole : les Chefs homme laissent en moyenne 3 ha en jachère et les Chefs femme 2 ha. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les chefs femmes disposent de petites superficies sur des terrains souvent difficiles à cultiver et de surcroît plusieurs spéculations à cultiver ; ce qui favorise la pression sur ces terres.

Graphique 4.1 : Superficies moyennes cultivées en pur, en association et laissées en jachère (cf. tableau A. 4.1)



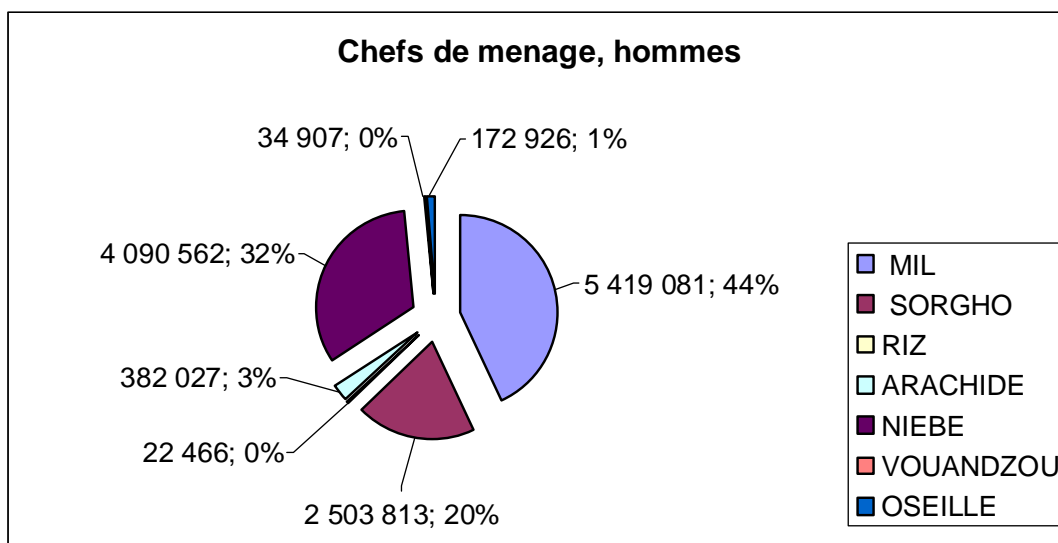
Le graphique 4.1 présente les superficies moyennes cultivées en pur, en association et laissées en jachère au niveau national. On constate que les chefs de ménage hommes font plus de jachère que les chefs femmes presque 3% contre 2%. Pour les cultures en pur et les cultures en association, les chefs femmes y consacrent un peu plus de superficies que les chefs hommes

Au niveau régional, on constate que les chefs de ménage femmes à Dosso consacrent plus de terre à la jachère par rapport au moyen national, en moyen 4,8 ha est laissé en jachère par les Chefs femmes. Par contre à Maradi les chefs femmes y consacrent très peu de superficies, soit 0,5 ha. A Tillabéri les Chefs de ménages femme consacrent la superficie moyenne la plus élevée à la culture

en pur que les hommes. Par contre à Zinder, les Chefs de ménages femmes consacrent les plus grandes superficies moyennes aux cultures en pur et en association, même plus que les Chefs de ménage homme.

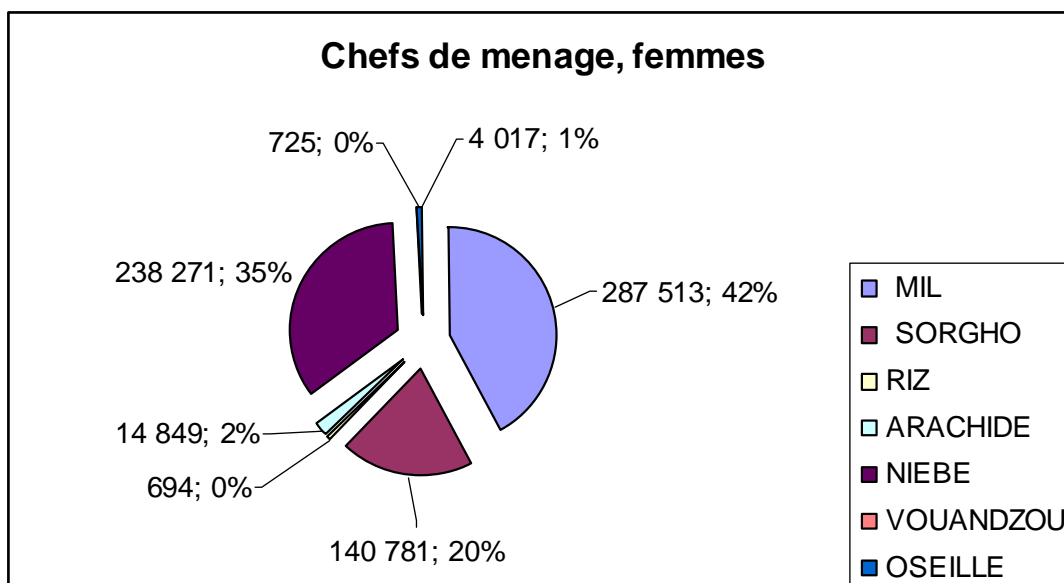
Comme le montre les graphiques 4.2 et 4.3, au niveau national les Chefs de ménages hommes et femmes cultivent les mêmes spéculations : la plus grande partie des superficies mises à leur disposition est cultivée en mil, suivi par le niébé et le sorgho. Le tableau A. 4.2. montre plus que 90% des superficies est cultivée en association, une pratique légèrement dominante chez les Chefs de ménages femme sauf pour la culture de voandzou, une spéculations dont la particularité est de résister aux aléas ; même dans les terrains marginaux il peut y avoir une production conséquente, la culture pouvant se nourrir de microorganismes. C'est aussi une culture de rente que s'approprient de plus en plus beaucoup de chefs de ménage homme.

Graphique 4.2 : Superficies des principales cultures cultivées par Chefs de ménages, homme au niveau national (cf. tableau A. 4.2)



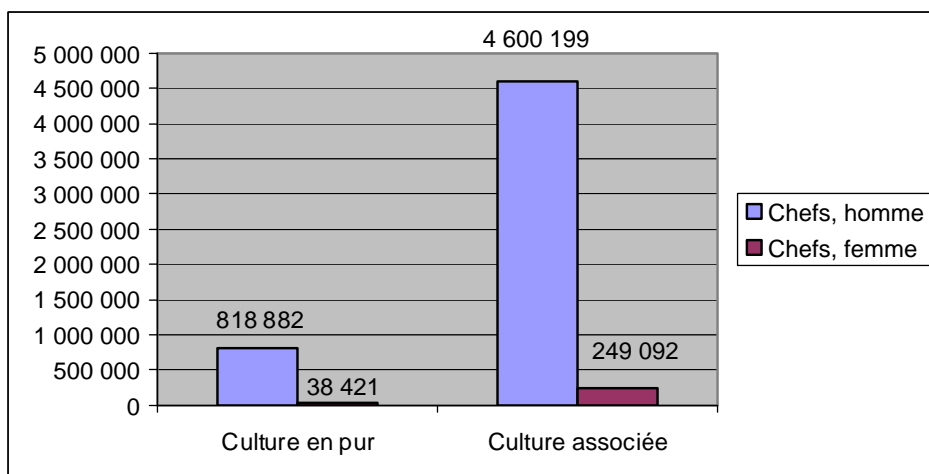
Au regard du graphique 4.2, on constate qu'au niveau national, les chefs de ménage homme, consacrent plus de superficies à la culture du mil, ensuite du niébé et du sorgho confirmant ainsi une pratique séculaire chez les agro - pasteurs.

Graphique 4.3 : Superficies des principales cultures cultivées par Chefs de ménages, femme au niveau national (cf. tableau A. 4.2)



Comme le montre le graphique 4.3 les femmes Chefs de ménages suivent la même tendance en principales cultures que les hommes chefs de ménage, c'est-à-dire la plus grande partie des superficies sont consacrées à la culture du mil, suivi du niébé et du sorgho.

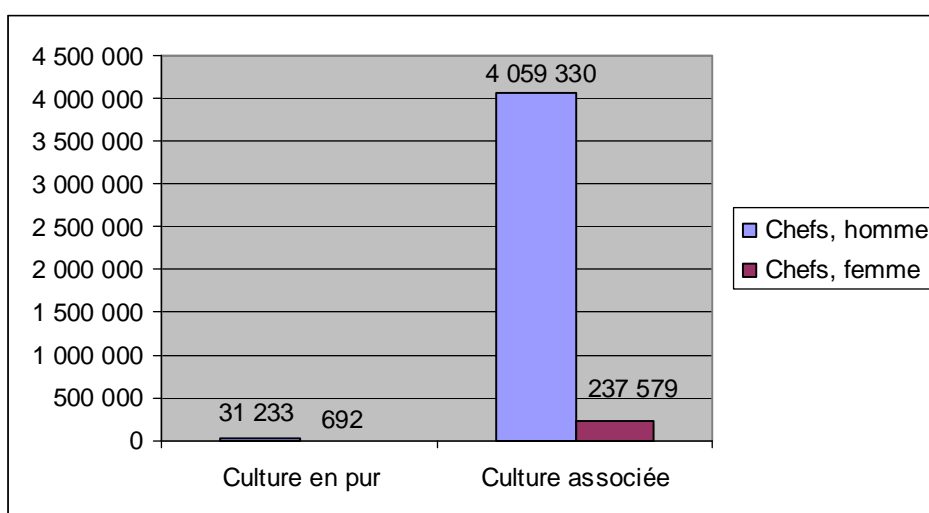
Graphique 4.4 : Superficie en mil (ha) par sexe du Chef de ménage au niveau national (cf. tableau A. 4.3)



Au niveau national, 95% de la superficie cultivée en Mil, culture en pur et en association, est géré par des Chefs de ménages, homme et 5 % par les Chefs de ménages femme.

Au niveau régional la culture du mil en pur varie : c'est ainsi qu'à Diffa les chefs de ménages homme comme femme consacrent plus de superficies à la culture du mil en pur. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que le mil est la culture dominante dans tout le Niger, il constitue l'aliment de base ; le mil en général résiste à la sécheresse. Presque la moitié des superficies en mil cultivées par un Chef de ménage femme, se trouve dans la région de Zinder, 48,2% de toutes les superficies cultivées en mil par les Chefs de ménages femme. Le mil demeure la céréale traditionnelle préférée souvent au sorgho qui a une résistance moindre à la sécheresse que le mil et souvent cultivée par les agriculteurs pour minimiser les risques. (cf tableau A. 4.3)

Graphique 4.5 : Superficie en niébé (ha) par sexe du Chef de ménage au niveau national
(cf. tableau A. 4.4)

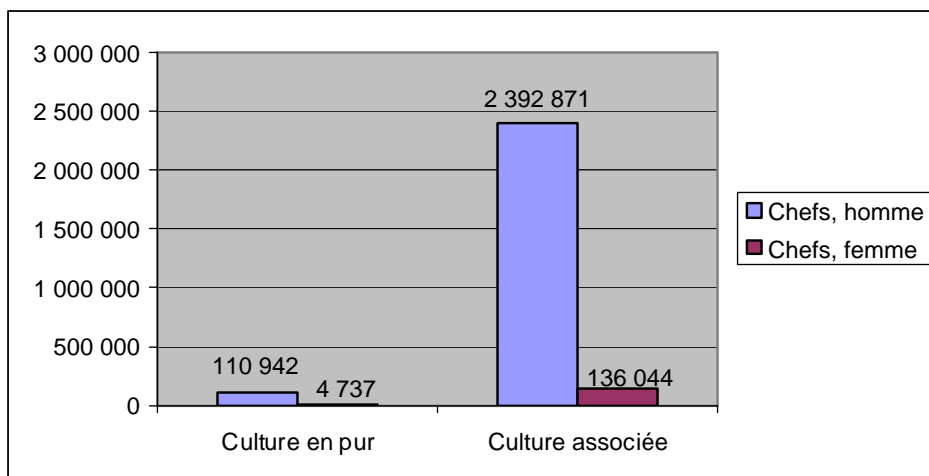


Au regard du graphique 4.5, on constate qu'au niveau national 94,5% de la superficie cultivée en niébé est gérée par des Chefs de ménages, homme et 5,5 % par les Chefs de ménage femme.

Au niveau régional, c'est à Zinder qu'on enregistre chez les chefs de ménage femme les plus grandes superficies consacrées à la culture du niébé soit 54,5%, suivi de Tahoua 19%.

(cf. tableau A.4.4)

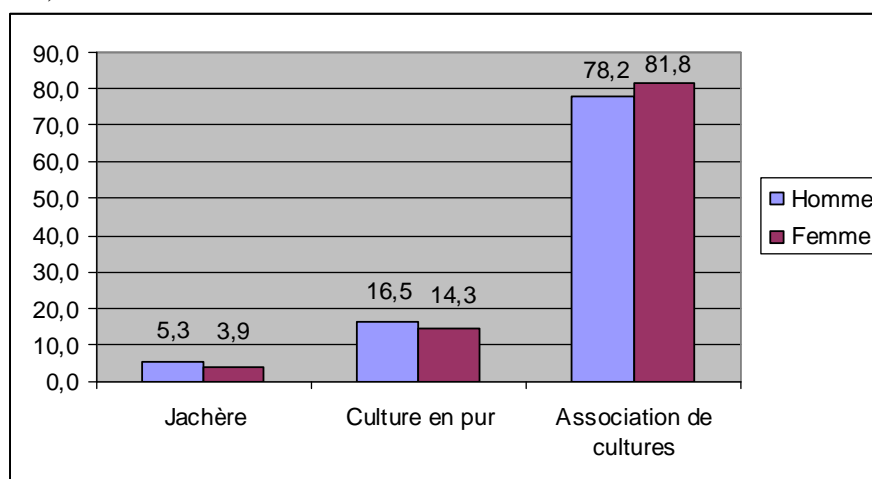
Graphique 4.6 : Superficie en sorgho (ha) par sexe du Chef de ménage au niveau national (cf. tableau A. 4.5)



Le graphique 4.6 présente la répartition des superficies en sorgho (ha) par sexe du chef de ménage au niveau national. On remarque la même tendance pour le sorgho comme pour le mil et le niébé : 94,7% de la superficie consacrée à la culture du sorgho est géré par les hommes chefs de ménage et 5,3% par les Chefs de ménages femme. Les pourcentages de culture en pu et en association ne diffèrent pas énormément entre les deux Chefs, comme le montre le tableau A.4.6.

4.2 Les superficies cultivées au niveau des responsables de parcelles / les sous – exploitants

Graphique 4.7 : Répartition proportionnelle de la superficie en gestion collective de la jachère, pur et associées par sexe du responsable de la parcelle au niveau national (cf. tableau A. 4.6)

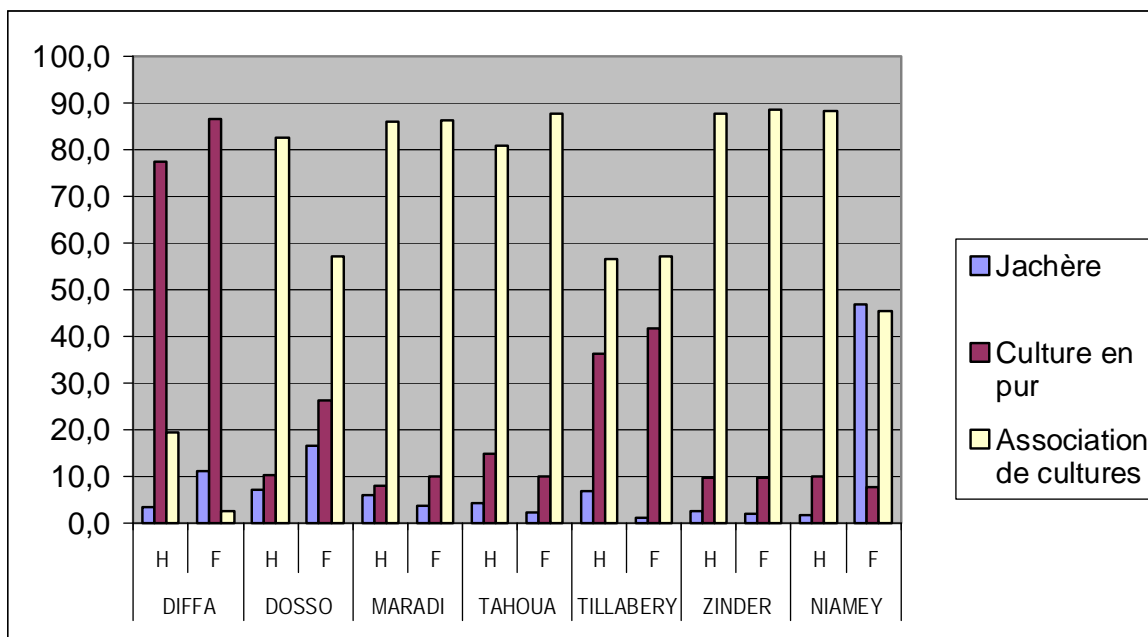


Comme le montre le graphique 4.7, il y a très peu de différence au niveau national entre les responsables de parcelle hommes et femmes quant aux superficies cultivées en gestion collective par rapport au système de culture pratiqué.

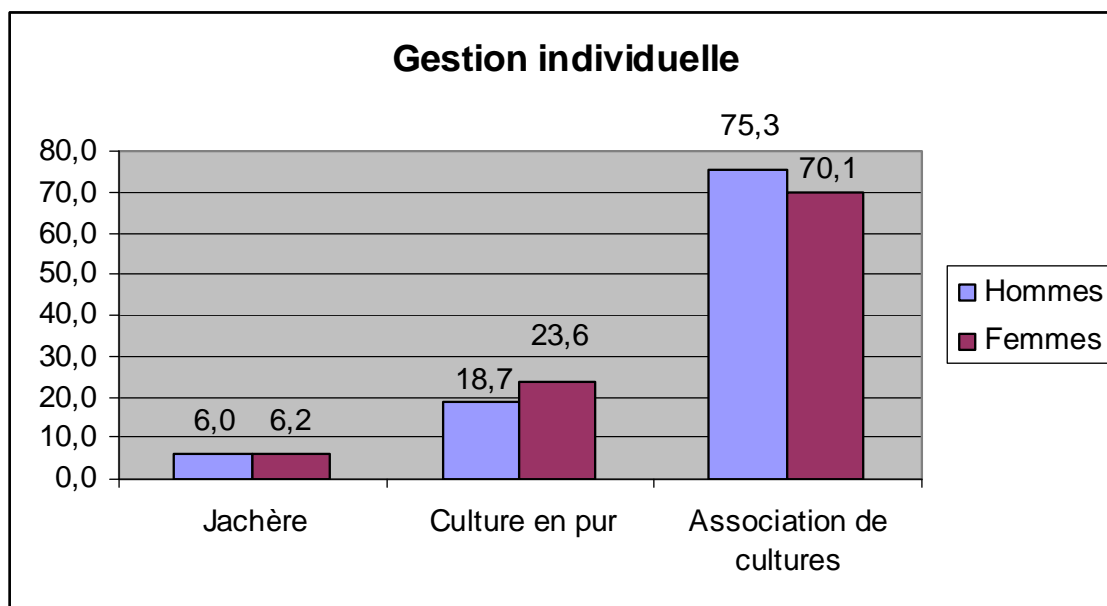
Les différences se présentent surtout au niveau régional, comme le montre le graphique 4.8. :

- A Diffa, surtout et un peu moins à Tillabéri, beaucoup de cultures sont cultivées en pur ;
- A Diffa et Dosso une plus grande partie des superficies gérées en collective par des Responsable de parcelles femme sont laissées en jachère ;
- A Niamey, presque la moitié des superficies gérées en collective par des Responsables de parcelles femmes est laissé en jachère ;
- A Zinder, Tahoua et Maradi, les Responsables de parcelle en gestion collective, hommes comme femmes, pratiquent beaucoup plus les cultures en association, une plus grande partie des superficies leur sont consacrées. (cf. tableau A. 4.6)

Graphique 4.8 Répartition proportionnelle de la superficie en gestion collective de la jachère, pur et associées par sexe du responsable de la parcelle au niveau régional (cf. tableau A. 4.6)



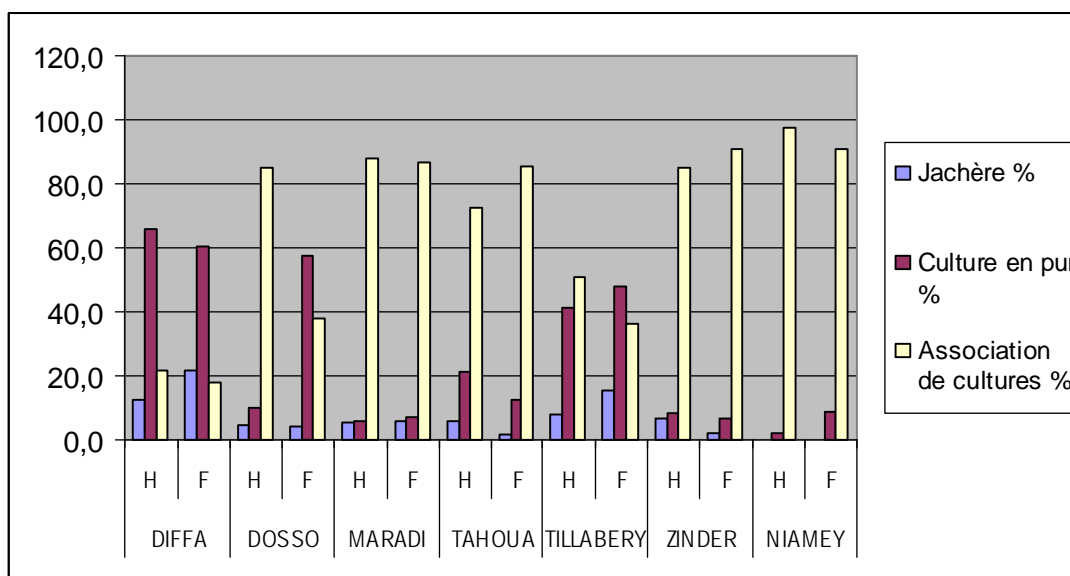
Graphique 4.9 : Répartition proportionnelle de la superficie en gestion individuelle de la jachère, pur et associées par sexe du responsable de la parcelle au niveau national
(cf. tableau A. 4.7)



Le graphique 4.9 présente une répartition proportionnelle de la superficie en gestion individuelle de la jachère, en culture pure et associée par sexe du responsable de parcelle au niveau national. On constate que pour la jachère les responsables femmes la pratiquent légèrement plus que les responsables hommes. Pour la culture en pur, il en est de même, les responsables femmes la pratiquent à 23,6% contre 18,7% pour les hommes. Quant à l'association de cultures, on remarque que ce sont les responsables hommes qui la pratiquent plus soit 75,3% contre 70,1% pour les femmes.

Le graphique 4.10 montre qu'au niveau régional, la culture en pur est pratiquée beaucoup plus par les femmes, responsables de parcelle en gestion individuelle à Diffa, Dosso et Tillabery. L'association de cultures est plus pratiquée par responsables de parcelle en gestion individuelle à Niamey, Zinder, Maradi et Tahoua, hommes comme femmes.

Graphique 4.10 : Répartition proportionnelle de la superficie en gestion individuelle de la jachère, pur et associées par sexe du responsable de la parcelle au niveau régional
(cf. tableau A. 4.7)



Comme le montre le tableau 4.1, un quart des superficies des cultures principales indiquées est géré par des individus, membres actifs des ménages agricoles.

Tableau 4.1 : Superficies développées selon les cultures, par type de gestion au niveau national

Principales cultures	Superficie totale	En gestion collective		En gestion individuelle	
	Ha	Ha	%	Ha	%
MIL	5 706 594	4234443	74,2	1472151	25,8
SORGHO	2 644 594	2109024	79,7	535571	20,3
RIZ	23 160	15463	66,8	7697	33,2
ARACHIDE	396 876	283987	71,6	112889	28,4
NIEBE	4 328 834	3213099	74,2	1115735	25,8
VOUANDZOU	35 632	6265	17,6	29367	82,4
OSEILLE	176 942	111414	63,0	65528	37,0
Total des cultures indiquées	13 312 632	9973695	74,9	3338938	25,1

Au Niger, les parcelles gérées collectivement sont d'une manière générale dirigées par les Chefs de ménage : vu le pourcentage de Chefs de ménages agricoles hommes (93,4%) au Niger, il n'est pas étonnant que presque la totalité (96,2%) des superficies en gestion collective pour les sept cultures présentées ici soit gérée par un responsable de parcelle, homme. (cf. tableau 4.2)

Tableau 4.2 : Superficies développées selon les cultures, par type de gestion et le sexe du Responsable de parcelle au niveau national

Principales cultures	Superficie totale	Total responsable gestion collective ²					Total responsable gestion individuelle ³				
	Total	Total	homme		femme		Total	homme		femme	
	Ha	Ha	Ha	%	Ha	%	Ha	Ha	%	Ha	%
MIL	5 706 594	4234443	4079856	96,3	154587	3,7	1472151	1276276	86,7	195875	13,3
SORGHO	2 644 594	2109024	2025513	96,0	83510	4,0	535571	423650	79,1	111920	20,9
RIZ	23 160	15463	15222	98,4	241	1,6	7697	7198	93,5	499	6,5
ARACHIDE	396 876	283987	269863	95,0	14125	5,0	112889	85756	76,0	27134	24,0
NIEBE	4 328 834	3213099	3089212	96,1	123887	3,9	1115735	961533	86,2	154201	13,8
VOUANDZOU	35 632	6265	6085	97,1	181	2,9	29367	11294	38,5	18073	61,5
OSEILLE	176 942	111414	110454	99,1	959	0,9	65528	61780	94,3	3748	5,7
Total des cultures indiquées		9973695	9596205	96,2	377490	3,8	3338938	2827488	84,7	511450	15,3

Quand aux parcelles gérées individuellement, les femmes dirigent une plus large proportion par rapport aux parcelles gérées collectivement : 15,3% et 84,7% des superficies par les cultures sélectionnées sont respectivement cultivées par une responsable femme et homme. Ce sont les membres individuels des ménages agricoles, hommes comme femmes qui gèrent ces parcelles ; pour les femmes sans doute l'épouse / les épouses et pour les hommes, probablement les célibataires. Comme l'indique le tableau 4.2, la variation en superficie cultivée par les cultures sélectionnées est plus large entre hommes et femmes responsables de parcelle en gestion individuelle que ceux gérant des parcelles collectives.

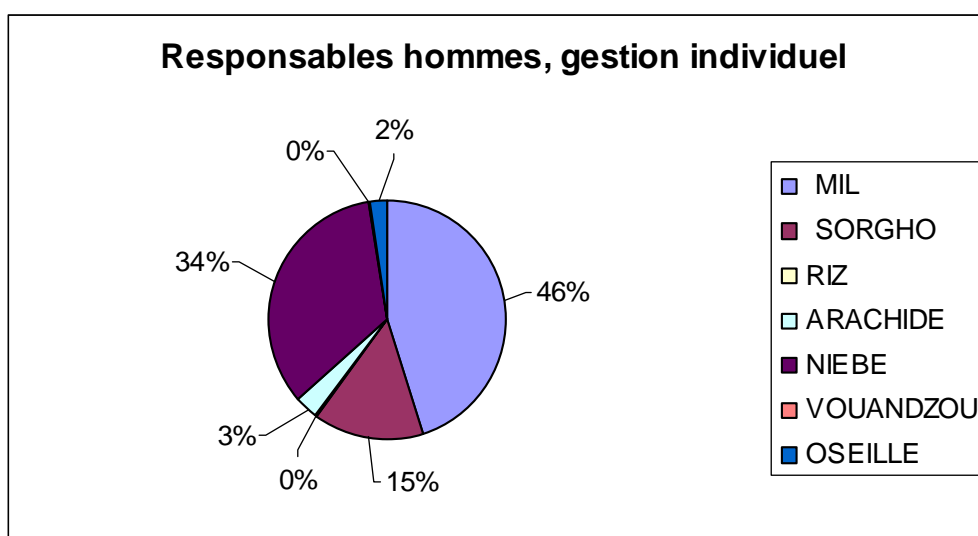
Le tableau A.4.8 montre que malgré la grande différence en superficie actuelle cultivée par les hommes et femmes, responsable de parcelle en gestion collective, proportionnellement ces différences ne sont pas si énormes.

Quant aux responsables de parcelle en gestion individuelle, le tableau A.4.9 et les graphiques 4.11 et 4.12 montrent que les responsables hommes s'adonnent légèrement plus à la culture du mil par rapport aux responsables femmes et ces dernières accordent plus d'importance à la culture du sorgho au niveau national. Ceci pourrait probablement s'expliquer par le fait que traditionnellement, le mil, aliment de base, est cultivé par les hommes et le sorgho l'est moins.

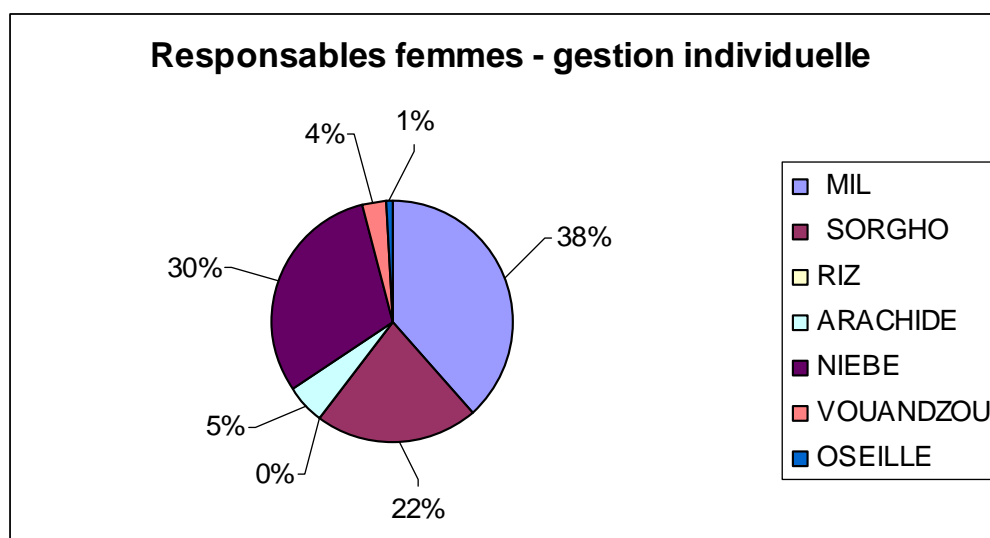
² Appelé "Gandu" au Niger

³ Appelé "Gamanan" au Niger

Graphique 4.11 : Répartition des superficies développées des principales cultures gérées individuellement par les responsables de parcelle hommes (cf. tableau A. 4.9)



Graphique 4.12 : Répartition des superficies développées des principales cultures gérées en individuelle par les responsables de parcelle femmes (cf. tableau A. 4.9)



Les tableaux A. 4. 9 A – G et les tableaux A. 4. 10 A – G en annexe 3 fournissent les données détaillées des superficies gérées en collective et celles cultivées en individuelle par culture principale et reflètent les variations entre les deux sexes et entre les régions.

5 L'HORTICULTURE

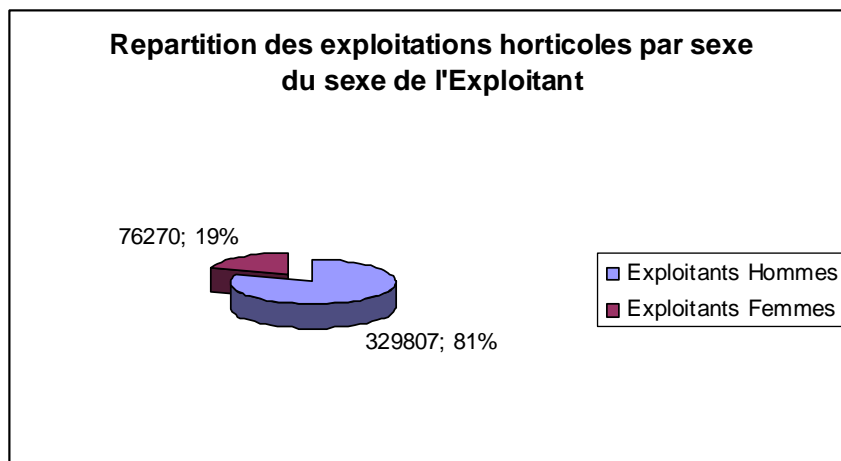
Le sous-secteur horticole a été recensé par les questionnaires 12, 13 et 14⁴ et les données globales de ce sous-secteur sont présentées dans le Volume IV du Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel, intitulé RESULTATS DEFINITIFS « HORTICULTURE », mars 2008. Ce chapitre élabore d'avantage la dimension « genre » du sous-secteur horticole.

L'horticulture nigérienne comporte les composantes suivantes: maraîchage hors zone de décrue, maraîchage en décrue, arboriculture fruitière et floriculture. La proportion la plus importante de sites horticoles se trouve à Tillabéri avec un peu plus de 25% de l'ensemble des sites, suivie par Dosso (22,5%), Diffa (15,4%), Zinder (13,9%) et Tahoua (12,2%). Les régions de Maradi, d'Agadez et Niamey représentent chacune moins de 5% de l'ensemble des sites.

5.1 Caractéristiques démographiques et principales activités de la population horticole

Le RGAC a recensé 406 077 exploitants horticoles, environ 81% d'hommes et presque 19% de femmes.

Graphique 5.1 : Répartition des exploitations horticoles par sexe de l'exploitant au niveau national (cf. tableau A. 5. 1)

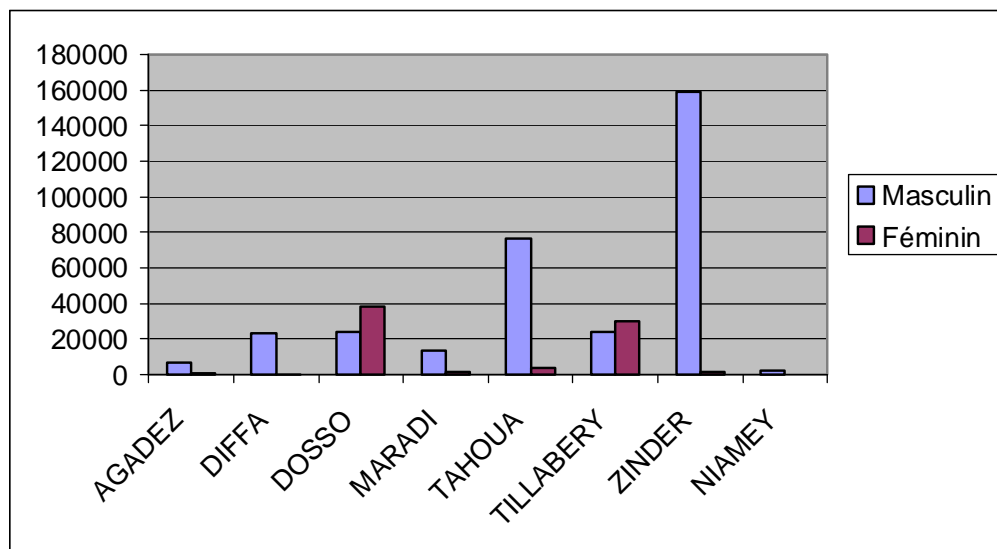


Le graphique 5.2 montre que c'est dans la région de Zinder que le plus grand nombre des exploitants horticoles se trouve : avec 159839 exploitants, presque 40% de tous les exploitants nigériens et où

⁴ Q.12 : Recensement des sites de production horticole
Q.13 : Enquête de structure sur l'horticulture
Q.14 : Estimation des superficies et production horticole

on note une absence des femmes. Il s'agit probablement d'une zone où on enregistre très peu d'exode rural ; deux facteurs expliquent cela : le potentiel hydrique du milieu et l'existence d'un marché où les produits horticoles sont facilement écoulés permettant ainsi aux exploitants horticoles d'avoir des revenus appréciables.

Graphique 5.2 : Répartition des exploitations horticoles par sexe de l'exploitant au niveau régional (cf. tableau A. 5. 1)



Les exploitants horticoles femmes se trouvent surtout dans la région de Dosso et de Tillabery où elles dépassent le nombre d'exploitants horticoles hommes. Cette situation pourrait s'expliquer par l'exode rural et le fait que la zone du fleuve (Tillabery) et celle des dallols (Dosso...) sont fertiles et humides donc favorables à la production horticole. Les femmes de ces zones bénéficient aussi de l'appui de beaucoup d'intervenants (ONG et associations).

La répartition des chefs d'exploitation selon les groupes d'âge montre que 51% des exploitations sont gérées par des chefs d'exploitation dont la tranche d'âge se situe entre 25 et 45 ans, 14% des chefs d'exploitation ont moins de 25 ans et 35% des chefs d'exploitation horticole ont plus de 45 ans. Les proportions selon les tranches d'âge des chefs d'exploitation présentes sont presque les mêmes que ce soit pour les chefs d'exploitation hommes ou femmes comme le montre le tableau ci-contre:

Tableau 5.1 : Répartition des chefs d'exploitations horticoles selon le sexe et le groupe d'âge

Tranches d'âge	Chefs d'exploitation Hommes		Chefs d'exploitation Femmes		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
15 – 24	43 287	13,1	13 276	17,4	56 563	13,9
25 – 34	84 014	25,5	18 355	24,1	102 367	25,2
35 – 44	84 576	25,6	20 365	26,7	104 941	25,8
45 – 54	55 798	16,9	12 900	16,9	68 699	16,9
55 ou plus	62 132	18,8	11 374	14,9	73 507	18,1
Total	329 807	100	76 270	100	406 077	100

835 718 producteurs pratiquent le maraîchage hors de la zone de décrue, dont 73,1% (611 266) exploitants hommes et 26,9% (224 452) exploitants femmes. (cf. tableau A.5.2) Le graphique 5.3 montre la répartition régionale des maraîchers et maraîchères. Au niveau régional, c'est Zinder qui enregistre de loin le plus grand nombre de maraîchers ; la plupart des exploitants femmes, réside dans la région de Dosso suivi par la région de Tillabery.

Graphique 5.3 : Nombre de producteurs maraîchage hors zone de décrue par région (cf. tableau A.5.2)

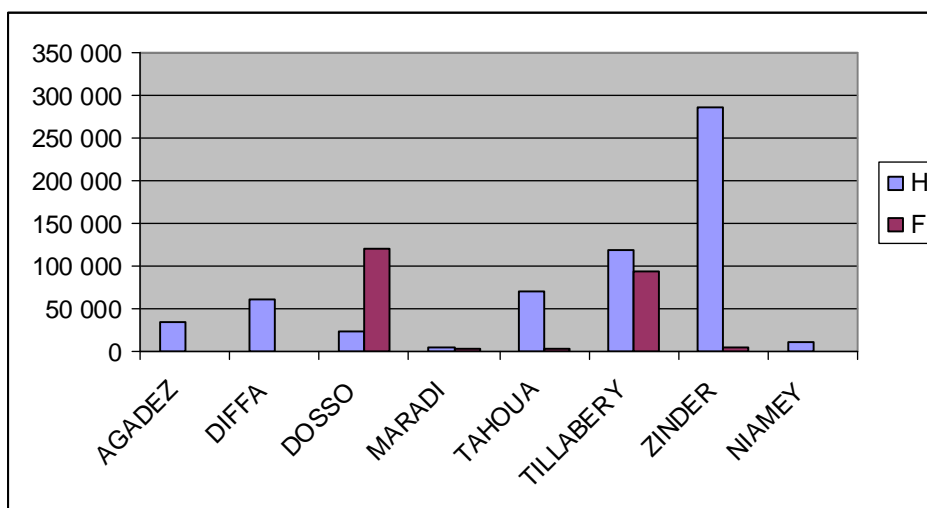


Tableau A.5.3 montre il y a très peu de exploitants femmes par mis les 68 244 exploitants qui entreprennent le maraîchage en zone de décrue. La grande majorité, c'est-à-dire 97,4% (66 440), est constituée d'hommes et une seule 2,6% (1 804) femme. Il s'agit probablement d'une femme remplaçant son mari qui est soit en exode ou décédé.

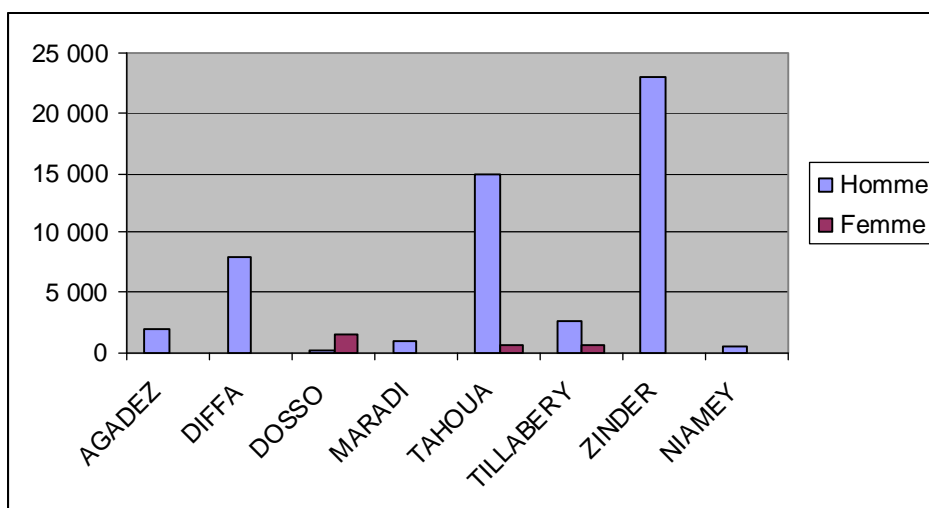
120 556 personnes pratiquent l'arboriculture au Niger (cf. tableau A.5.4). Les femmes pratiquant l'arboriculture résident surtout dans la région de Dosso, mais en général elles sont très peu impliquées dans l'arboriculture : 1,8% (2 206) contre 118 350 (98,2%) hommes. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que l'arboriculture reçoit très peu d'appui de la part de l'Etat ou autres et la production est généralement orientée vers la vente. Alors que le maraîchage fait l'objet d'une meilleure attention et que les femmes destinent plus de 51% à la consommation familiale.

5.2 Maraîchage

Le RGAC a recensé 54 665 ha consacrés au **maraîchage hors de la zone de décrûe**, dont 51 942 ha (95%) sont cultivés par des exploitants hommes et 2 724 ha (5%) sont cultivés par des exploitantes femmes. (cf. tableau A. 5.5). Le graphique 5.4 en donne la répartition régionale.

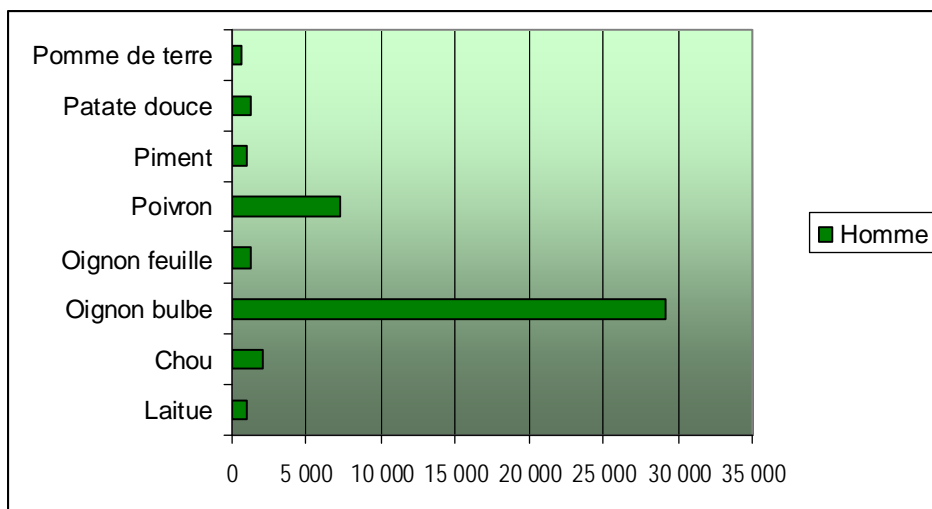
Au niveau régional, Dosso se détache nettement du lot avec 87,7% de la superficie consacrée par les femmes au maraîchage hors zone de décrue, Tillabery suit très loin derrière avec moins de 15%. C'est à Agadez qu'on n'enregistre aucune superficie utilisée par les femmes au maraîchage hors zone de décrue.

Graphique 5.4 : Superficie hors zone de décrûe en cultures maraîchères et le sexe de l'exploitant horticole niveau régional (cf. tableau A. 5.5)



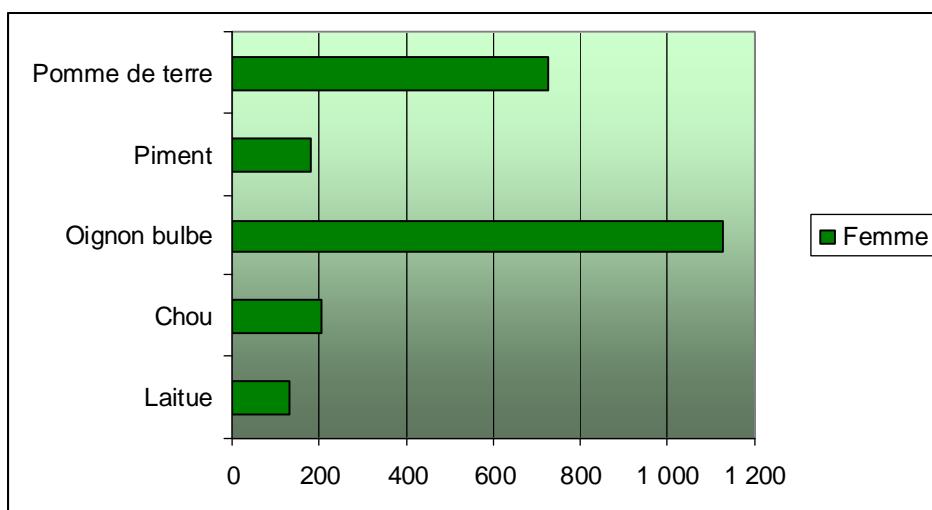
Les graphiques 5.5 et 5.6 montrent les superficies hors de la zone de décrue par principales cultures maraîchères cultivées selon le sexe de l'exploitant, pour plus de détails voir annexe 4, tableau A.5.6.

Graphique 5.5 : Superficies (ha) hors de la zone de décrue par principales cultures maraîchères cultivées par des exploitants horticoles hommes au niveau national
(cf. tableau A.5.6)



Au regard du graphique 5.5, on constate qu'au niveau national, les exploitants horticoles hommes consacrent près de trente mille ha à l'oignon bulbe et moins de dix mille au poivron.

Graphique 5.6 : Superficies (ha) hors de la zone de décrue par principales cultures maraîchères cultivées par des exploitants horticoles femmes au niveau national
(cf. tableau A.5.6)



Quant au graphique 5.6 il fait ressortir les superficies hors zone de décrue consacrées aux cultures maraîchères par les exploitantes horticoles femmes. On constate que près de 1200 ha sont consacrés à l'oignon bulbe et plus de 700 ha à la pomme de terre

Quant au **maraîchage en zone de décrue**, la superficie totale cultivée par une exploitante est limitée, suite au nombre limité des femmes impliquées dans ce type de maraîchage.

(cf. tableau 5.2)

Tableau 5.2 : Répartition de la superficie (ha) selon le sexe de l'exploitant au niveau régional en zone de décrue

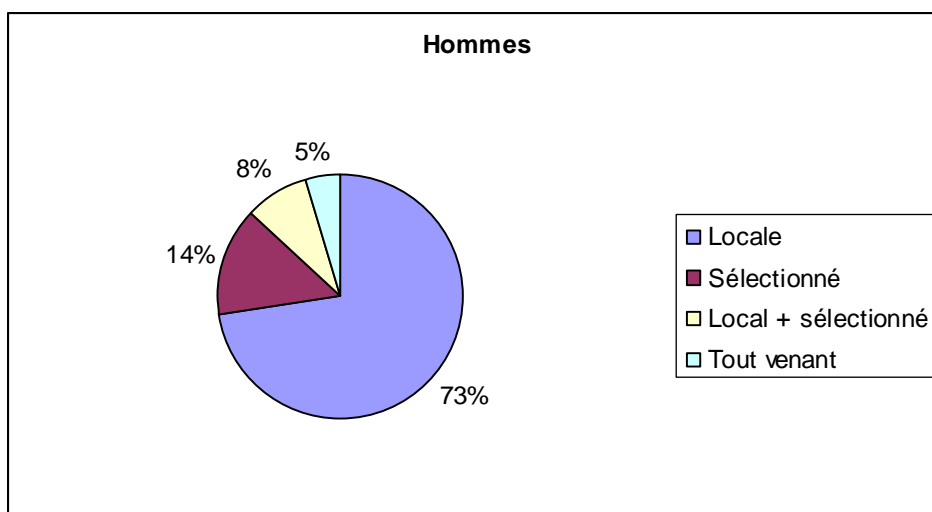
Région	Exploitants hommes		Exploitants femmes		Total
	Ha	%	Ha	%	Ha
DOSSO	1 193	98,9	13	1,1	1 206
MARADI	2 753	100,0	0	0,0	2 753
TAHOUA	12 968	98,7	166	1,3	13 134
TILLABERY	1 241	90,0	137	10,0	1 378
ZINDER	194	100,0	0	0,0	194
NIAMEY	14	96,2	1	3,8	14
Total	18 362	98,3	317	1,7	18 680

5.3 Intrants

➤ Semences

Comme le montre les graphiques 5.7 et 5.8, au niveau national, la semence locale est utilisée sur trois quart des superficies consacrées aux cultures maraîchères gérées par un exploitant homme et deux tiers des superficies gérées par un exploitant femme. Proportionnellement, les maraîchères utilisent la semence sélectionnée sur une plus grande partie de leurs exploitations parce qu'elles cultivent certaines variétés plus que les hommes.

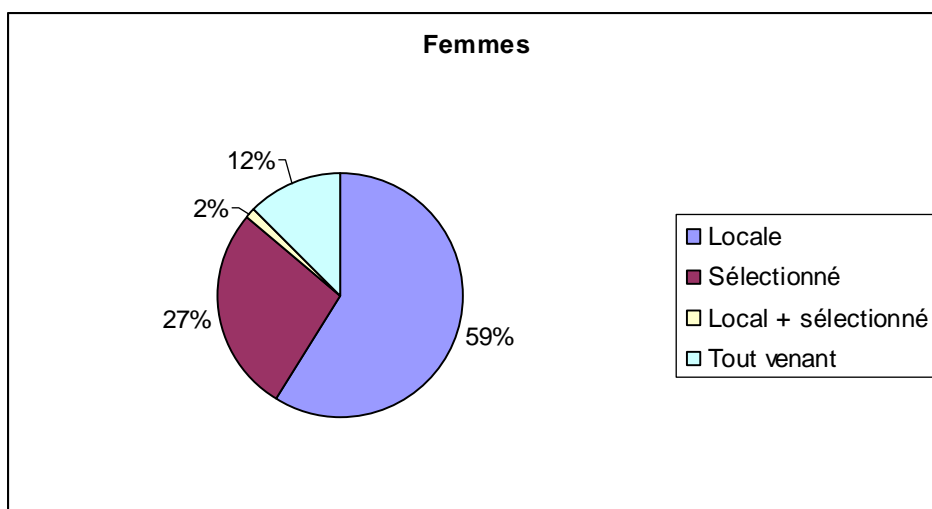
Graphique 5.7 : Répartition des superficies consacrées au maraîchage(ha) selon l'utilisation des semences par les exploitants hommes au niveau national (cf. tableau A.5.7)



Le graphique 5.7 montre que les exploitants hommes utilisent la semence locale sur 73% des superficies consacrées au maraîchage et 14% à la semence sélectionnée dans la zone hors décrue.

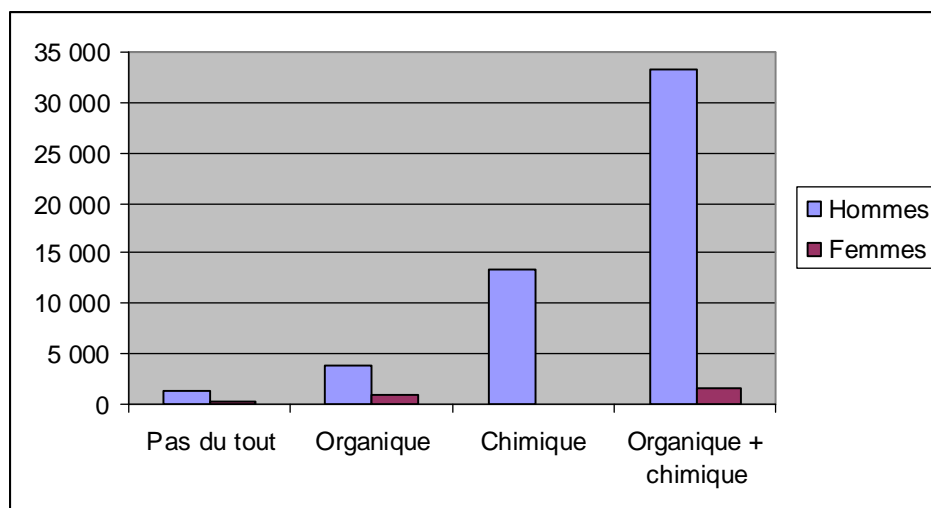
Par contre, on constate que les exploitants femmes utilisent la semence locale sur 59% des superficies consacrées au maraîchage et 27% à la semence sélectionnée dans la zone hors décrue, comme le montre le graphique 5.8.

Graphique 5.8 : Répartition des superficies consacrées au maraîchage (ha) selon l'utilisation des semences par les exploitants femmes – maraîchage hors de la zone de décrue (cf. tableau A.5.7)



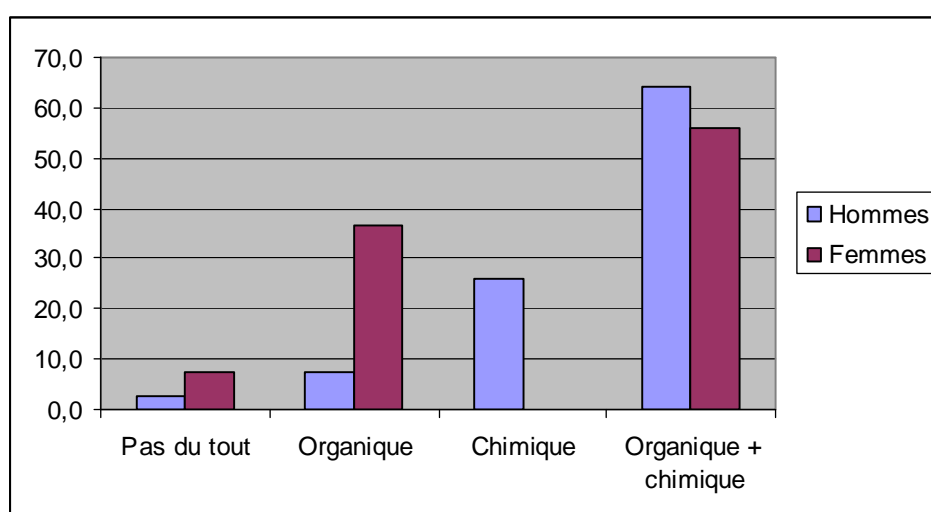
➤ Engrais

Graphique 5.9 : Répartition de la superficie maraîchère (ha) selon l'utilisation d'engrais par sexe des exploitants – maraîchage hors de la zone de décrue (cf. tableau A.5.8)



Pour l'utilisation de l'engrais sur les superficies consacrées au maraîchage par les exploitants hommes et femmes, on constate que ce sont les hommes qui utilisent le plus l'engrais organique et chimique sur 33284 ha.

Graphique 5.10 : Répartition proportionnelle de la superficie maraîchère (%) selon l'utilisation d'engrais par sexe des exploitants – maraîchages hors de la zone de décrue (cf. tableau A.5.8)

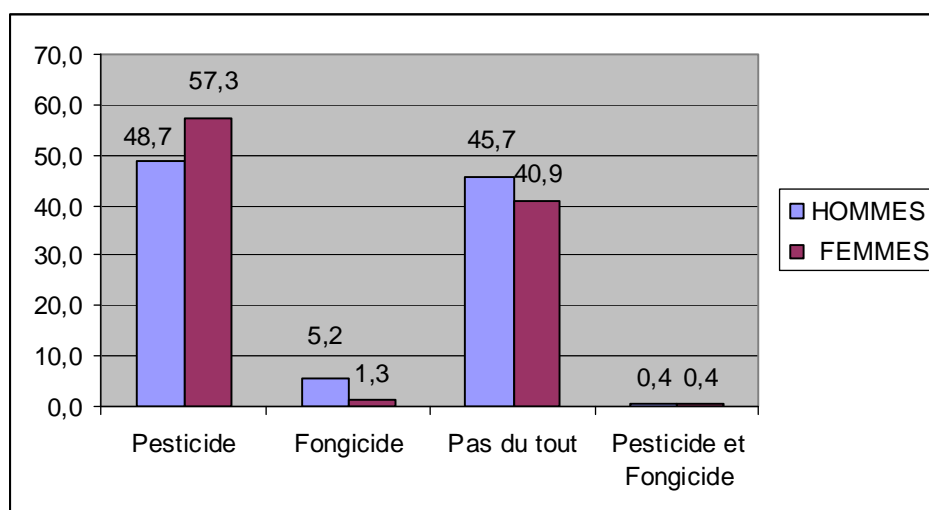


Quant au graphique 5.10, il fait ressorti proportionnellement les superficies sur lesquelles les exploitants (es) utilisent les différents types d’engrais pour le maraîchage hors de la zone de décrue. On constate que l’engrais chimique et organique est utilisé presque dans la même proportion par les hommes (64,1%) et les exploitants femmes (56%). Mais les femmes utilisent plus l’engrais organique que les exploitants hommes et ceux-ci utilisent plus l’engrais chimique que les femmes. Ceci est probablement lié à la différence au niveau des cultures pratiquées.

➤ **Produits phytosanitaires**

Le graphique 5.11 présente l’utilisation proportionnelle des produits phytosanitaires sur les superficies cultivées par les exploitants hommes comme femmes. Il ressort que les pesticides sont utilisés à 57,3% par les exploitants femmes et 48,7% par les hommes. Les fongicides sont très peu utilisés mais plus 45% des hommes n’utilisent pas les produits phytosanitaires contre près de 41% pour les exploitants femmes.

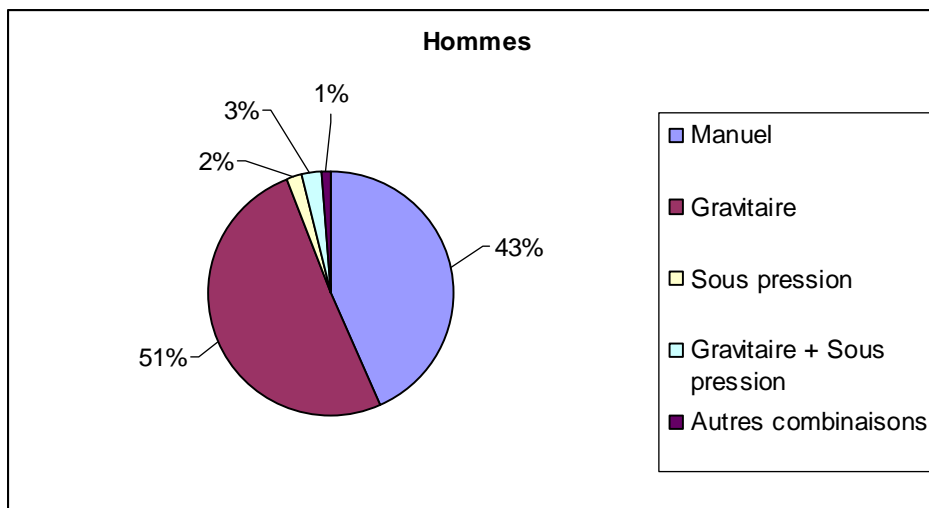
Graphique 5.11 : Utilisation proportionnelle des produits phytosanitaires selon le sexe des exploitants – maraîchages hors de la zone de décrue (en % de la superficie cultivée par sexe de l’exploitant) (cf. tableau A.5.9)



➤ **Mode d’irrigation**

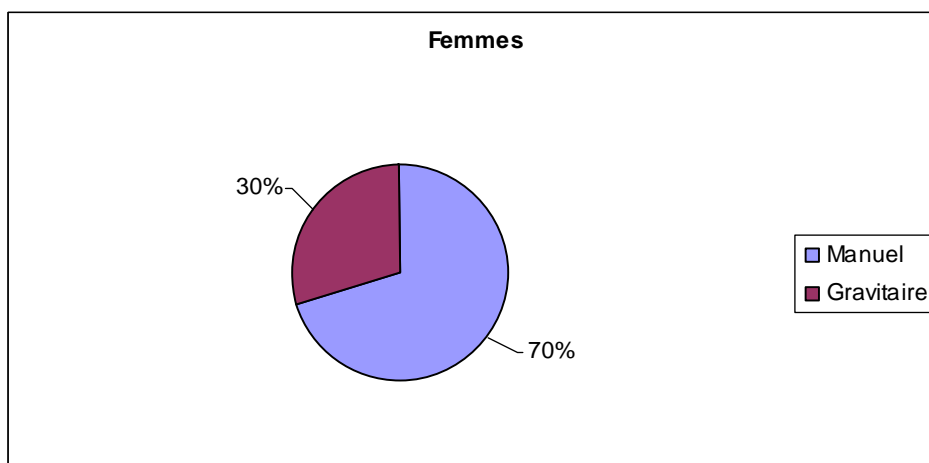
Comme le montre le graphique 5.12 qui présente une répartition de la superficie consacrée au maraîchage selon le mode d’irrigation hors de la zone de décrue pour les exploitants hommes, on voit qu’ils privilégient le mode gravitaire sur 51% des superficies et le mode manuel sur 43% des superficies.

Graphique 5.12 : Répartition de la superficie maraîchère selon le mode d'irrigation pour les exploitants hommes – maraîchage hors zone de décrue
(superficie total des exploitants hommes = 51 949 ha) (cf. tableau A.5.10)



Le graphique 5.13 présente la répartition de la superficie consacrée au maraîchage selon le mode d'irrigation pour les exploitants femmes hors de la zone de décrue. Deux mode sont utilisés par les exploitants femmes : le mode manuel sur 70% et gravitair sur 30% de la superficie.

Graphique 5.13 : Répartition de la superficie maraîchère selon le mode d'irrigation pour les exploitants femmes – maraîchage hors zone de décrue
(superficie total des exploitants femmes = 2 717ha) (cf. tableau A.5.10)

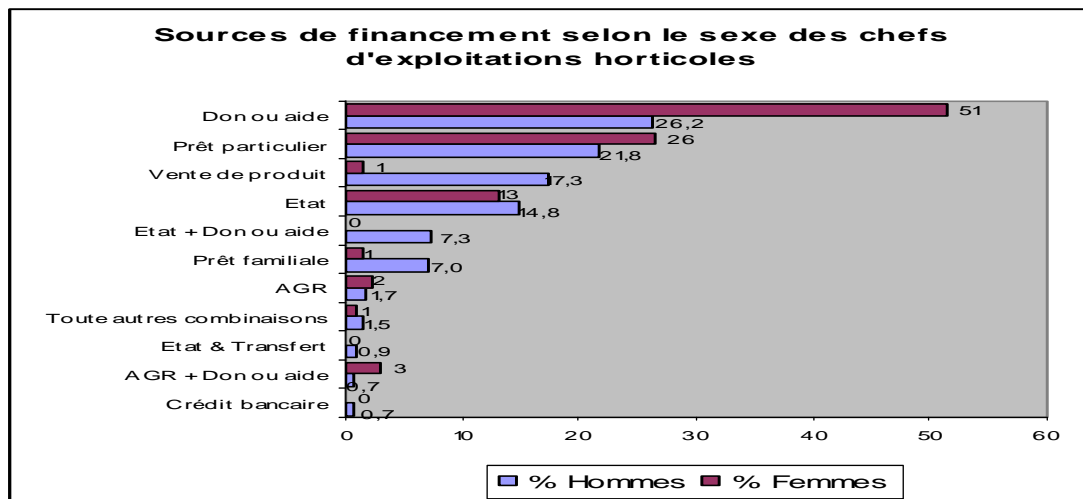


5.4 Sources de financement

Les sources de financement dont bénéficient les producteurs sont pour l'essentiel constituées par les aides et dons de différentes sources (32% de l'effectif total des bénéficiaires), suivi par les prêts auprès des particuliers (22,9%), de la vente des produits (14,4%), des subventions de l'Etat (13,5%) et des prêts familiaux (5,5%). (cf. RGAC, Volume IV, Résultats définitifs, Horticulture)

La structure des sources de financement des femmes chefs d'exploitations horticoles est sensiblement différente de celle des hommes. Les chefs d'exploitations femmes ont comme principale source de financement par ordre d'importance les aides et dons (51% contre 26,2% pour les hommes), les prêts reçus des particuliers (26 contre 21,8%) et les subventions de l'Etat (13% contre 14% pour les hommes) comme l'indique le graphique 5.14.

Graphique 5.14 : Sources de financement selon le sexe des chefs d'exploitations horticoles



5.5 Production des principales cultures maraîchères et arboricoles

Comme cela a été présenté plus haut on constate que la plus grande production maraîchère vient de Zinder et Tahoua (cf. tableau 5.3). Les femmes ne sont presque pas impliquées dans le maraîchage ces deux régions comparativement à la moyenne nationale pour les exploitants femmes. Par contre dans la région de Dosso voit beaucoup de femmes impliquées dans le maraîchage, 4x plus que des hommes. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que la région à un potentiel hydrique et surtout parce qu'elles reçoivent des aides et appui des organismes et des projets. Dans la région de Tillabery aussi relativement plus de femmes sont impliquées dans le maraîchage. Traditionnellement elles pratiquent les cultures de case et font aussi l'objet d'attention des projets qui les appuient dans leur activité principale.

Le tableau A.5.11 donne plus de détails par rapport aux **cultures maraîchères** produits par les exploitants hommes et femmes **en zones hors de la décrue**.

Tableau 5.3 : Production totale des cultures maraîchères hors de la zone de décrue selon les régions par sexe des producteurs

Région	Exploitants hommes		Exploitants femmes		Total
AGADECZ	16 369	100,0		0,0	16 369
DIFFA	46 502	99,4	275	0,6	46 777
DOSSO	4 551	21,3	16 768	78,7	21 320
MARADI	11 136	98,3	189	1,7	11 326
TAHOUA	236 449	95,6	10 814	4,4	247 263
TILLABERY	42 730	83,1	8 718	16,9	51 447
ZINDER	391 442	99,9	372	0,1	391 814
NIAMEY	6 714	98,9	74	1,1	6 788
Total	755 894	95,3	37 210	4,7	793 104

Tableau 5.4 : Production des principales cultures maraîchères selon le sexe de l'exploitant – hors de la zone de décrue

Principales cultures maraîchères	Homme		Femme		Total
	Tonne	%	Tonne	%	Tonne
Laitue	15 125	86,3	2 391	13,7	17 516
Chou	32 449	91,3	3 101	8,7	35 550
Oignon bulbe	537 251	95,8	23 531	4,2	560 782
Oignon feuille	39 879	99,9	42	0,1	39 921
Poivron	17 650	99,6	63	0,4	17 713
Piment	7 321	94,0	466	6,0	7 787
Patate douce	9 002	98,3	152	1,7	9 154
Pomme de terre	17 440	92,3	1 454	7,7	18 894

Comme le montre le tableau 5.5, la participation des femmes dans le maraîchage en zone de décrue reste limitée. Les zones de décrue sont fertiles et sont accaparées par les exploitants hommes qui y cultivent les produits destinés uniquement à la vente

Tableau 5.5 : Production totale des cultures maraîchères en zone de décrue selon les régions par sexe des producteurs

Cultures	Hommes		Femmes		Total
	tonne	%	tonne	%	tonne
DOSSO	20 362	98,8	257	1,2	20 619
MARADI	12 507	100,0	0	0,0	12 507
TAHOUA	25 549	96,6	905	3,4	26 454
TILLABERY	5 449	94,5	315	5,5	5 763
ZINDER	3 463	100,0	0	0,0	3 463
NIAMEY	282	99,8	1	0,2	283
Total	67 612	97,9	1 477	2,1	69 089

Le tableau A.5.12 donne plus de détails par rapport aux cultures maraîchères produits par les exploitants hommes et femmes en zones de décrue.

Quant aux préférences culturelles des exploitants maraîchers, les hommes et les femmes favorisent tous les deux la production des oignons bulbes, suivi pour les femmes par la culture de chou, laitue et pommes de terre. En dehors des oignons bulbe, les exploitants hommes produisent surtout les oignons feuilles, les choux, poivrons, pommes de terre, les laitues et les patates douces, comme le montre le tableau 5.5.

L'oignon bulbe est un produit cultivé traditionnellement par les femmes, mais comme pour d'autres activités, par exemple le voandzou, du moment où une culture devient lucrative, les hommes s'en sont accaparés. C'est la tendance actuelle, les hommes investissent dans les activités féminines qui génèrent un revenu.

La production arboricole vient principalement de la région de Zinder, suivi par Dosso, Tahoua et Agadez et elle est presque entièrement produite par des exploitants hommes. (cf tableau 5.6) La logique du point de vue de la tradition interdit aux femmes de disposer d'un arbre. Comme la femme ne peut accéder à la terre pour raison qu'elle va quitter sa famille, elle ne peut non plus disposer d'un bien immobilier comme un arbre. C'est seulement à Niamey et dans les régions de Maradi, Dosso et de Diffa qu'on trouve quelques femmes exploitantes des arbres fruitières.

Tableau 5.6 : Production arboricole en cours de l'année selon la culture et la région par sexe de l'exploitant

Région	Production de l'année en cours				
	Hommes		Femmes		Total
	tonne	%	tonne	%	tonne
AGADEV	21 547	100,0	0	0,0	21 547
DIFFA	3 678	96,9	117	3,1	3 795
DOSSO	58 368	99,1	539	0,9	58 907
MARADI	15 493	96,5	563	3,5	16 056
TAHOUA	27 082	100,0	0	0,0	27 082
TILLABERY	7 343	99,9	4	0,1	7 347
ZINDER	140 433	100,0	0	0,0	140 433
NIAMEY	825	92,5	67	7,5	893
Total	274 771	99,5	1 290	0,5	276 061

Tableau 5.7 Production arboricole en cours de l'année selon la culture et sexe de l'exploitant

Arbre fruitier	Hommes		Femmes		Total
Manguiers	127 667	99,4	827	0,6	128 494
Agrumes	12 778	97,3	349	2,7	13 127
Goyaviers	80 542	100,0	1	0,0	80 543
Papayers	5 595	100,0	0	0,0	5 595
Bananiers	780	100,0	0	0,0	780
Dattiers	26 009	99,6	104	0,4	26 112
Moringa	20 510	100,0	0	0,0	20 510
Autres	891	99,0	9	1,0	900
Total	274 771	99,5	1 290	0,5	276 061

La production de dattes est spécifique à la région d'Agadez demandant un sol de type dunaire. En remontant plus haut on constate que partout où il existe ce type de sol il y a la production de datte (pays de l'Afrique du nord l'Algérie, le Maroc, ...)

Le tableau A.5.13 donne plus de détails par rapport aux arbres fruitiers exploités par les hommes et les femmes.

6. CONCLUSION

L'analyse des résultats du RGAC a permis d'apprécier l'importance et le poids des femmes dans le sous secteur agricole et horticole. Ces résultats ont fait ressortir les caractéristiques démographiques et socioéconomiques des ménages dirigés par une femme ou bien un homme ainsi que leur niveau d'éducation. Les chefs de ménage femmes ne représentent que 6,6% de tout les Chefs de ménage agricole. Pour l'accès aux ressources productives, les chefs de ménage femmes accèdent à la terre surtout par prêt, achat et héritage, que les chefs hommes. Pour les superficies cultivées, 5% seulement sont consacrées aux chefs femmes. Les chefs de ménage femmes comme les chefs hommes ont comme activité principale l'agriculture et l'élevage en association ainsi que l'élevage en pur plus que les hommes. Même si la tendance est la même, il y a quelque variation pour la région de Dosso où les chefs de ménage hommes pratiquent l'agriculture en pur.

Les chefs femmes pratiquent moins la jachère, que les chefs hommes, elles pratiquent les cultures en association comme les chefs hommes. Elles pratiquent aussi la culture en pur dans les mêmes proportions que les chefs hommes car consacrant les grandes superficies moyennes à la culture du mil, du niébé et du sorgho. Le mode de gestion individuelle est celui privilégié par les chefs femmes.

Pour l'horticulture, on constate également la présence des exploitants femmes, soit 19%. Elles pratiquent l'horticulture surtout dans les zones hors de décrue et destinent une partie de la production à l'autoconsommation. Les résultats font ressortir également qu'elles reçoivent des aides et appuis auprès des projets et organismes.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAUX SUPPLÉMENTAIRES

CHAPITRE 2 - POPULATION AGRICOLE

Tableau A. 2.1 : Répartition de la population agricole selon les classes d'âge et le sexe au niveau régional

Tableau A. 2.1 - a : AGADEZ							
Classes d'âge	Masculin		Féminin		Total		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	% Cumulatif
< 5	17 931	52,3	16 326	47,7	34 257	15,1	15,1
5 - 9	16 298	52,3	14 881	47,7	31 179	13,7	28,8
10 -14	14 616	56,2	11 385	43,8	26 001	11,4	40,2
15 -19	14 966	52,4	13 578	47,6	28 545	12,6	52,8
20 -24	7 747	43,3	10 165	56,7	17 912	7,9	60,7
25 -29	6 670	43,8	8 572	56,2	15 242	6,7	67,4
30 -34	6 188	45,8	7 309	54,2	13 497	5,9	73,3
35 -39	5 341	48,9	5 581	51,1	10 922	4,8	78,1
40 -44	6 001	54,8	4 956	45,2	10 957	4,8	82,9
45 -49	9 124	54,0	7 765	46,0	16 889	7,4	90,4
50 -54	4 008	59,0	2 787	41,0	6 795	3,0	93,3
55 -59	2 056	60,8	1 323	39,2	3 379	1,5	94,8
60 -64	3 173	63,0	1 867	37,0	5 040	2,2	97,1
65 & plus	4 317	64,4	2 388	35,6	6 705	2,9	100,0
Total	118 437	52,1	108 883	47,9	227 319	100,0	

Tableau A. 2.1 - b : DIFFA							
Classes d'âge	Masculin		Féminin		Total		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	% Cumulatif
< 5	21 356	52,6	19 231	47,4	40 587	16,5	16,5
5 - 9	16 812	52,9	14 974	47,1	31 787	13,0	29,5
10 -14	13 970	55,0	11 440	45,0	25 411	10,4	39,8
15 -19	15 373	47,5	16 968	52,5	32 341	13,2	53,0
20 -24	7 937	42,9	10 572	57,1	18 509	7,5	60,6
25 -29	7 573	45,8	8 960	54,2	16 532	6,7	67,3
30 -34	7 159	45,8	8 486	54,2	15 644	6,4	73,7
35 -39	5 746	53,8	4 931	46,2	10 678	4,4	78,0
40 -44	6 272	51,9	5 811	48,1	12 084	4,9	82,9
45 -49	8 684	53,9	7 420	46,1	16 104	6,6	89,5
50 -54	4 637	54,4	3 881	45,6	8 518	3,5	93,0
55 -59	2 602	66,6	1 304	33,4	3 906	1,6	94,6
60 -64	3 468	59,9	2 323	40,1	5 792	2,4	96,9
65 & plus	4 632	61,4	2 912	38,6	7 545	3,1	100,0
Total	126 222	51,4	119 214	48,6	245 436	100,0	

Tableau A. 2.1 - c : DOSSO							
Classes d'age	Masculin		Féminin		Total		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	% Cumulatif
< 5	98 956	51,5	93 151	48,5	192 107	14,2	14,2
5 - 9	95 938	52,1	88 273	47,9	184 211	13,6	27,8
10-14	84 531	52,9	75 153	47,1	159 684	11,8	39,6
15-19	99 212	49,9	99 445	50,1	198 656	14,7	54,2
20-24	53 685	47,3	59 788	52,7	113 473	8,4	62,6
25-29	48 595	45,7	57 800	54,3	106 395	7,9	70,4
30-34	36 418	48,7	38 385	51,3	74 804	5,5	76,0
35-39	32 685	49,1	33 938	50,9	66 623	4,9	80,9
40-44	27 748	50,6	27 124	49,4	54 872	4,0	84,9
45-49	44 314	52,2	40 583	47,8	84 897	6,3	91,2
50-54	18 304	52,7	16 423	47,3	34 728	2,6	93,7
55-59	12 248	56,2	9 532	43,8	21 780	1,6	95,4
60-64	14 027	57,6	10 341	42,4	24 368	1,8	97,2
65 & plus	22 433	58,1	16 151	41,9	38 585	2,8	100,0
Total	689 095	50,8	666 089	49,2	1 355 183	100,0	

Tableau A. 2.1 - d : MARADI							
Classes d'age	Masculin		Féminin		Total		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	% Cumulatif
< 5	200 508	51,1	192 020	48,9	392 528	18,6	18,6
5 - 9	150 538	50,2	149 630	49,8	300 168	14,2	32,8
10-14	114 760	56,0	90 088	44,0	204 848	9,7	42,5
15-19	120 861	47,0	136 101	53,0	256 962	12,2	54,7
20-24	63 941	40,9	92 417	59,1	156 358	7,4	62,1
25-29	67 256	43,2	88 489	56,8	155 745	7,4	69,4
30-34	54 750	46,2	63 651	53,8	118 401	5,6	75,0
35-39	51 296	50,3	50 661	49,7	101 957	4,8	79,9
40-44	41 614	50,5	40 721	49,5	82 336	3,9	83,8
45-49	77 794	52,3	71 029	47,7	148 824	7,0	90,8
50-54	27 516	51,6	25 851	48,4	53 367	2,5	93,3
55-59	18 924	59,7	12 776	40,3	31 701	1,5	94,8
60-64	20 279	54,0	17 277	46,0	37 556	1,8	96,6
65 & plus	42 201	58,9	29 435	41,1	71 636	3,4	100,0
Total	1 052 239	49,8	1 060 148	50,2	2 112 387	100,0	

Tableau A. 2.1 - e : TAHOUA							
Classes d'age	Masculin		Féminin		Total		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	% Cumulatif
< 5	160 025	51,6	149 881	48,4	309 906	16,6	16,6
5 - 9	144 548	53,7	124 547	46,3	269 095	14,4	31,1
10 -14	100 807	57,3	75 069	42,7	175 876	9,4	40,5
15 -19	111 626	48,9	116 568	51,1	228 193	12,2	52,8
20 -24	61 482	42,0	84 767	58,0	146 250	7,8	60,6
25 -29	58 350	40,2	86 972	59,8	145 322	7,8	68,4
30 -34	53 094	46,0	62 229	54,0	115 322	6,2	74,6
35 -39	46 004	50,0	46 093	50,0	92 097	4,9	79,5
40 -44	41 795	50,1	41 625	49,9	83 421	4,5	84,0
45 -49	70 112	53,5	61 024	46,5	131 135	7,0	91,0
50 -54	28 907	55,6	23 086	44,4	51 993	2,8	93,8
55 -59	17 325	66,5	8 729	33,5	26 054	1,4	95,2
60 -64	21 450	57,5	15 837	42,5	37 288	2,0	97,2
65 & plus	31 689	61,4	19 960	38,6	51 648	2,8	100,0
Total	947 214	50,8	916 387	49,2	1 863 601	100,0	

Tableau A. 2.1 - f : TILLABERY							
Classes d'age	Masculin		Féminin		Total		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	% Cumulatif
< 5	133 152	51,1	127 445	48,9	260 597	14,8	14,8
5 - 9	123 099	52,4	111 666	47,6	234 765	13,4	28,2
10 -14	105 586	53,3	92 570	46,7	198 156	11,3	39,5
15 -19	116 135	48,0	125 823	52,0	241 957	13,8	53,3
20 -24	72 459	46,4	83 720	53,6	156 179	8,9	62,2
25 -29	58 195	44,4	72 755	55,6	130 950	7,5	69,7
30 -34	46 074	47,9	50 183	52,1	96 258	5,5	75,1
35 -39	41 395	50,0	41 391	50,0	82 786	4,7	79,9
40 -44	35 158	50,9	33 921	49,1	69 079	3,9	83,8
45 -49	63 229	52,6	57 064	47,4	120 293	6,9	90,6
50 -54	25 099	51,8	23 318	48,2	48 417	2,8	93,4
55 -59	19 277	59,0	13 371	41,0	32 649	1,9	95,3
60 -64	17 501	54,3	14 708	45,7	32 209	1,8	97,1
65 & plus	29 170	57,2	21 866	42,8	51 037	2,9	100,0
Total	885 529	50,4	869 801	49,6	1 755 330	100,0	

Tableau A. 2.1 - g : ZINDER							
Classes d'age	Masculin		Féminin		Total		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	% Cumulatif
< 5	181 240	52,3	165 485	47,7	346 725	16,6	16,6
5 - 9	153 862	53,0	136 286	47,0	290 148	13,9	30,5
10 -14	116 361	56,6	89 122	43,4	205 483	9,8	40,3
15 -19	115 518	44,7	142 745	55,3	258 262	12,4	52,7
20 -24	58 225	38,8	91 652	61,2	149 878	7,2	59,8
25 -29	69 457	43,0	91 914	57,0	161 371	7,7	67,6
30 -34	60 882	45,3	73 655	54,7	134 538	6,4	74,0
35 -39	53 222	53,4	46 367	46,6	99 588	4,8	78,8
40 -44	51 859	52,8	46 360	47,2	98 219	4,7	83,5
45 -49	85 153	55,0	69 783	45,0	154 936	7,4	90,9
50 -54	35 891	58,2	25 760	41,8	61 651	3,0	93,8
55 -59	19 955	68,6	9 134	31,4	29 089	1,4	95,2
60 -64	26 935	62,4	16 248	37,6	43 183	2,1	97,3
65 & plus	36 733	65,1	19 702	34,9	56 436	2,7	100,0
Total	1 065 294	51,0	1 024 214	49,0	2 089 508	100,0	

Tableau A. 2.1 - h : NIAMEY							
Classes d'age	Masculin		Féminin		Total		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	% Cumulatif
< 5	29 433	50,4	29 012	49,6	58 446	12,7	12,7
5 - 9	27 625	50,3	27 291	49,7	54 916	11,9	24,6
10 -14	29 389	49,3	30 174	50,7	59 563	12,9	37,6
15 -19	31 339	47,9	34 095	52,1	65 435	14,2	51,8
20 -24	19 547	42,5	26 440	57,5	45 987	10,0	61,8
25 -29	14 383	40,6	21 044	59,4	35 427	7,7	69,5
30 -34	12 863	45,3	15 538	54,7	28 401	6,2	75,7
35 -39	12 665	50,7	12 301	49,3	24 966	5,4	81,1
40 -44	13 663	58,6	9 639	41,4	23 302	5,1	86,2
45 -49	15 819	53,7	13 615	46,3	29 434	6,4	92,6
50 -54	7 649	61,8	4 719	38,2	12 368	2,7	95,3
55 -59	4 361	60,5	2 851	39,5	7 212	1,6	96,8
60 -64	4 212	62,8	2 491	37,2	6 703	1,5	98,3
65 & plus	4 782	60,8	3 088	39,2	7 870	1,7	100,0
Total	227 730	49,5	232 299	50,5	460 029	100,0	

Tableau A. 2.2 : Répartition des ménages par région et département selon le sexe du Chef de ménage

Régions	Départements	Chef de ménage homme		Chef de ménage femme		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
AGADEZ	Tchirozérine	30 456	88,2	4 082	11,8	34 537	100
	Arlit	5 531	88,9	692	11,1	6 223	100
	Bilma	2 717	79,5	699	20,5	3 416	100
	Total	38 703	87,6	5 473	12,4	44 176	100
DIFFA	Diffa	18 681	89,6	2 163	10,4	20 844	100
	Maine-Soroa	19 797	91,3	1 878	8,7	21 675	100
	N'Guigmi	6 772	87,6	961	12,4	7 733	100
	Total	45 250	90,0	5 002	10,0	50 252	100
DOSSO	Dosso	47 650	97,1	1 436	2,9	49 085	100
	Boboye	24 941	97,1	741	2,9	25 682	100
	Dogondoutchi	58 711	95,2	2 930	4,8	61 641	100
	Gaya	33 405	96,9	1 054	3,1	34 459	100
	Loga	17 006	95,2	865	4,8	17 871	100
	Total	181 712	96,3	7 025	3,7	188 737	100
MARADI	Madarounfa	61 128	96,0	2 577	4,0	63 704	100
	Aguié	45 517	97,5	1 170	2,5	46 687	100
	Dakoro	51 563	98,2	925	1,8	52 488	100
	Guidan Roundji	44 736	97,4	1 210	2,6	45 946	100
	Mayahi	50 118	96,5	1 808	3,5	51 926	100
	Tessaoua	38 119	96,9	1 231	3,1	39 350	100
	Total	291 181	97,0	8 921	3,0	300 102	100
TAHOUA	Tahoua	38 706	76,4	11 928	23,6	50 634	100
	Abalak	14 459	97,3	406	2,7	14 866	100
	Birnin Konni	51 502	96,8	1 690	3,2	53 192	100
	Bouza	36 867	96,8	1 231	3,2	38 097	100
	Illela	46 785	85,0	8 265	15,0	55 050	100
	Keita	47 391	94,9	2 564	5,1	49 955	100
	Madaoua	38 369	98,9	434	1,1	38 803	100
	Tchintabaraden	11 877	90,3	1 271	9,7	13 148	100
	Total	285 956	91,1	27 788	8,9	313 744	100
TILLABERY	Tillabéri	28 207	94,9	1 519	5,1	29 726	100
	Filingué	37 181	97,1	1 103	2,9	38 284	100
	Kollo	31 532	97,9	670	2,1	32 202	100
	Ouallam	35 103	98,5	520	1,5	35 624	100
	Say	26 219	96,8	880	3,2	27 100	100
	Téra	62 326	98,1	1 200	1,9	63 525	100
	Total	220 569	97,4	5 892	2,6	226 461	100
ZINDER	Mirriah	137 775	89,2	16 603	10,8	154 377	100
	Goure	65 366	85,6	11 035	14,4	76 401	100
	Magaria	80 300	98,3	1 384	1,7	81 685	100
	Matameye	37 148	97,0	1 132	3,0	38 280	100
	Tanout	66 504	85,8	10 972	14,2	77 476	100
	Total	387 093	90,4	41 126	9,6	428 220	100
NIAMEY	Niamey 1	41 240	92,7	3 242	7,3	44 482	100
	Niamey 2	16 587	88,8	2 102	11,2	18 689	100
	Niamey 3	10 853	87,3	1 579	12,7	12 432	100
	Total	68 680	90,8	6 923	9,2	75 603	100
Total Général		1 519 144	93,4	108 150	6,6	1 627 294	100

Tableau A. 2.3 : Répartition des ménages agricoles selon la taille du ménage et le sexe du chef de ménage (cf. graphique 2.1)

Région	Chef de ménage - Homme		Chef de ménage - Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
< 3	144 165	9,5	39 649	36,7	183 814	11,3
3 – 5	608 757	40,1	48 679	45,0	657 436	40,4
6 – 10	590 108	38,8	17 741	16,4	607 848	37,4
11 – 15	134 086	8,8	1 766	1,6	135 852	8,3
16 & plus	42 028	2,8	315	0,3	42 344	2,6
Total	1 519 144	100	108 150	100	1 627 294	100

Tableau 2.4 : Répartition des ménages agricoles par tranches d'âge et selon le sexe du chef de ménage (cf. graphique 2.2)

Région	Chef de ménage - Homme		Chef de ménage - Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
< 20	11 556	0,8	2 314	2,1	13 870	0,9
20 -24	73 234	4,8	7 337	6,8	80 571	5
25 -29	174 113	11,5	10 721	9,9	184 834	11,4
30 -34	202 494	13,3	10 670	9,9	213 164	13,1
35 -39	213 438	14	9 877	9,1	223 314	13,7
40 -44	208 636	13,7	14 909	13,8	223 544	13,7
45 -49	143 433	9,4	8 999	8,3	152 433	9,4
50 -54	147 942	9,7	12 133	11,2	160 075	9,8
55 -59	94 356	6,2	6 771	6,3	101 127	6,2
60 -64	106 142	7	11 009	10,2	117 151	7,2
65 & plus	143 800	9,5	13 410	12,4	157 210	9,7
Total	1 519 144	100	108 150	100	1 627 294	100

Tableau A. 2.5 : Répartition proportionnelle de la population agricole selon la région, le sexe et le niveau d'instruction (cf. graphique 2.3 et 2.4)

Région	Aucun			Primaire			Collège			Lycée			Supérieur		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Diffa	58,3	78,4	70,1	33,3	17,6	24,1	2,8	3,9	3,4	5,6		2,3			
Dosso	47,9	64,5	57,1	35,5	27,0	30,8	12,4	7,9	9,9	4,1	0,7	2,2			
Maradi	72,9	83,9	79,1	23,8	14,4	18,5	3,3	1,3	2,2				0,4	0,2	
Tahoua	67,6	87,7	78,7	25,5	11,2	17,6	6,2	1,1	3,4	0,7		0,3			
Tillabery	80,9	85,7	83,6	17,3	13,9	15,4	1,7	0,4	1,0						
Zinder	84,4	87,7	86,3	13,1	10,4	11,6	1,6	1,8	1,8				0,8		0,4
Niamey	76,9	81,8	79,2	23,1	18,2	20,8									
Total	71,0	82,4	77,4	23,3	15,2	18,7	4,6	2,3	3,3	1,0	0,1	0,5	0,1	0,1	0,1

Tableau A 2.6 : Répartition des ménages agricoles par région selon l'activité principale du ménage et le sexe du chef de ménage (cf. graphique 2.5 et 2.6)

Régions	Activités principales	Masculin		Féminin		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
AGADEC	Agriculture	957	2,5	44	0,8	1 001	2,3
	Elevage	18 583	48,0	4 485	81,9	23 068	52,2
	Agriculture et Elevage	19 163	49,5	944	17,2	20 107	45,5
	Total	38 703	100,0	5 473	100,0	44 176	100,0
DIFFA	Agriculture	2 856	6,3	417	8,3	3 273	6,5
	Elevage	6 573	14,5	1 337	26,7	7 910	15,7
	Agriculture et Elevage	35 821	79,2	3 248	64,9	39 069	77,7
	Total	45 250	100,0	5 002	100,0	50 252	100,0
DOSSO	Agriculture	90 447	49,8	3 272	46,6	93 719	49,7
	Elevage	18 513	10,2	2 576	36,7	21 090	11,2
	Agriculture et Elevage	72 752	40,0	1 177	16,8	73 929	39,2
	Total	181 712	100,0	7 025	100,0	188 737	100,0
MARADI	Agriculture	10 872	3,7	472	5,3	11 344	3,8
	Elevage	7 328	2,5	2 280	25,6	9 608	3,2
	Agriculture et Elevage	272 981	93,7	6 169	69,1	279 150	93,0
	Total	291 181	100,0	8 921	100,0	300 102	100,0
TAHOUA	Agriculture	9 523	3,3	1 059	3,8	10 582	3,4
	Elevage	15 375	5,4	3 120	11,2	18 496	5,9
	Agriculture et Elevage	261 058	91,3	23 608	85,0	284 666	90,7
	Total	285 956	100,0	27 788	100,0	313 744	100,0
TILLABERY	Agriculture	17 821	8,1	894	15,2	18 714	8,3
	Elevage	6 432	2,9	1 267	21,5	7 699	3,4
	Agriculture et Elevage	196 317	89,0	3 731	63,3	200 047	88,3
	Total	220 569	100,0	5 892	100,0	226 461	100,0
ZINDER	Agriculture	29 395	7,6	1 936	4,7	31 332	7,3
	Elevage	30 660	7,9	7 028	17,1	37 688	8,8
	Agriculture et Elevage	327 038	84,5	32 162	78,2	359 200	83,9
	Total	387 093	100,0	41 126	100,0	428 220	100,0
NIAMEY	Agriculture	10 301	15,0	339	4,9	10 641	14,1
	Elevage	47 740	69,5	5 872	84,8	53 612	70,9
	Agriculture et Elevage	10 639	15,5	711	10,3	11 351	15,0
	Total	68 680	100,0	6 923	100,0	75 603	100,0
Total Général		1 519 144	93,4	108 150	6,6	1 627 294	100

ANNEXE 2 : TABLEAUX SUPPLÉMENTAIRES

CHAPITRE 3 – ACCES AUX RESSOURCES PRODUCTIVES AGRICOLES

Tableau A. 3.1 : Superficie destinée à la production agricole selon la région et le sexe du Chef de ménage agricole au Niger
(cf. graphique A.3.1)

Régions	Chef de ménage, homme					Chef de ménage, femme					Total		
	Superficie * (ha)	% (Superficie gérée par un CdM homme)	% (superficie total)	Ordre de l'importance de la région	Superficie moyenne	Superficie * (ha)	% (Superficie gérée par un CdM femme)	% (superficie total)	Ordre de l'importance de la région	Superficie moyenne	Superficie (ha)	% (Superficie régional / national)	Ordre de l'importance de la région
AGADEZ													
DIFFA	123 882	2,0	1,9	6	2,74	8 918	2,7	0,1	6	1,78	132 799	2,0	6
DOSSO	1 108 935	17,9	17,0	4	6,10	35 792	11,0	0,5	3	5,09	1 144 727	17,5	4
MARADI	1 478 281	23,8	22,6	1	5,08	27 809	8,6	0,4	4	3,12	1 506 090	23,0	2
TAHOUA	715 829	11,5	11,0	5	2,50	64 618	19,9	1,0	2	2,33	780 447	11,9	5
TILLABERY	1 305 253	21,0	20,0	3	5,92	21 547	6,6	0,3	5	3,66	1 326 799	20,3	3
ZINDER	1 383 540	22,3	21,2	2	3,57	163 432	50,4	2,5	1	3,97	1 546 972	23,7	1
NIAMEY	94 665	1,5	1,4	7	1,38	2 181	0,7	0,0	7	0,31	96 846	1,5	7
Total	6 210 386	100,0	95,0		4,09	324 295	100,0	5,0		3,00	6 534 681	100,0	

* Superficie: inclue superficie sous culture pure, sous culture en association et en jachère

Tableau A. 3.2 :
Superficie destinée à
la production agricole
selon la région, le
département et le sexe
du Chef de ménage
agricole au Niger

Régions / Départements		Superficie moyenne	
		Chef de Ménage Homme	Chef de Ménage Femme
AGADEZ	Tchirozérine		
	Arlit		
	Bilma		
DIFFA	Diffa	2,38	1,40
	Maine-Soroa	3,45	2,65
	N'Guigmi	1,65	0,95
	<i>Diffa</i>	<i>2,74</i>	<i>1,78</i>
DOSSO	Dosso	5,70	2,99
	Boboye	7,21	5,27
	Dogondoutchi	6,98	7,26
	Gaya	3,16	1,81
	Loga	8,35	5,11
	<i>Dosso</i>	<i>6,10</i>	<i>5,09</i>
MARADI	Madarounfa	2,00	0,61
	Aguie	3,41	1,86
	Dakoro	8,66	6,68
	Guidan Rounджи	6,08	5,00
	Mayahi	5,43	5,57
	Tessaoua	5,52	1,44
	<i>Maradi</i>	<i>5,08</i>	<i>3,12</i>
TAHOUA	Tahoua	3,80	2,48
	Abalak	1,83	0,92
	Birnin Konni	2,04	1,45
	Bouza	2,75	2,36
	Illela	2,68	2,77
	Keita	1,49	0,51
	Madaoua	2,80	1,74
	Tchintabaraden	2,75	3,40
	<i>Tahoua</i>	<i>2,50</i>	<i>2,33</i>
TILLABERY	Tillabéri	3,94	2,48
	Filingue	8,19	8,24
	Kollo	4,09	1,45
	Ouallam	8,41	3,28
	Say	3,79	2,06
	Tera	5,87	3,49
	<i>Tillabery</i>	<i>5,92</i>	<i>3,66</i>
ZINDER	Mirriah	3,27	2,75
	Goure	3,47	3,81
	Magaria	2,82	0,48
	Matameye	2,84	4,49
	Tanout	5,62	6,38
	<i>Zinder</i>	<i>3,57</i>	<i>3,97</i>
NIAMEY	Niamey 1	1,50	0,04
	Niamey 2	1,40	0,84
	Niamey 3	0,89	0,19
	<i>Niamey</i>	<i>1,38</i>	<i>0,31</i>
TOTAL	Total	4,09	3,00

Tableau A. 3.3–A : Superficie cultivé selon le type de gestion et le sexe du responsable de parcelle au Niger
(cf. graphique 3.2)

Superficie cultivée par type de gestion et le sexe du responsable de parcelle													
Région	Gestion collective				Gestion individuelle				Superficie total				
	Responsable de parcelle, homme		Responsable de parcelle, femme		Responsable de parcelle, homme		Responsable de parcelle, femme		Total	gestion collective		gestion individuelle	
	Ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	ha	%	ha	%
DIFFA	48 536	95,6	2 217	4,4	75 686	92,2	6 360	7,8	132 799	50 753	38,2	82 046	61,8
DOSSO	677 531	98,3	11 400	1,7	414 664	91,0	41 133	9,0	1 144 727	688 930	60,2	455 797	39,8
MARADI	1 173 604	96,2	46 433	3,8	214 764	75,1	71 290	24,9	1 506 090	1 220 037	81,0	286 053	19,0
TAHOUA	533 628	94,3	32 100	5,7	196 189	91,4	18 530	8,6	780 447	565 727	72,5	214 719	27,5
TILLABERY	1 018 282	98,7	13 619	1,3	247 906	84,1	46 994	15,9	1 326 799	1 031 900	77,8	294 899	22,2
ZINDER	1 167 640	94,2	71 287	5,8	227 056	73,7	80 990	26,3	1 546 972	1 238 926	80,1	308 046	19,9
NIAMEY	14 946	88,5	1 946	11,5	76 618	95,8	3 336	4,2	96 846	16 892	17,4	79 954	82,6
Ensemble	4 634 166	96,3	179 001	3,7	1 452 883	84,4	268 632	15,6	6 534 681	4 813 166	73,7	1 721 514	26,3

Tableau A. 3.3–B : Superficie cultivé selon le sexe du responsable de parcelle et le type de gestion au Niger (cf. graphique 3.3 – A & B)

Région	Responsable de parcelle, homme					Responsable de parcelle, femme					Superficie total				
	Superficie total	gestion collective		gestion individuelle		Superficie total	gestion collective		gestion individuelle		Total	gestion collective		gestion individuelle	
	Ha	ha	%	ha	%	Ha	ha	%	ha	%	ha	ha	%	ha	%
DIFFA	124 222	48 536	39,1	75 686	60,9	8 577	2 217	25,8	6 360	74,2	132 799	50 753	38,2	82 046	61,8
DOSSO	1 092 194	677 531	62,0	414 664	38,0	52 532	11 400	21,7	41 133	78,3	1 144 727	688 930	60,2	455 797	39,8
MARADI	1 388 367	1 173 604	84,5	214 764	15,5	117 723	46 433	39,4	71 290	60,6	1 506 090	1 220 037	81,0	286 053	19,0
TAHOUA	729 817	533 628	73,1	196 189	26,9	50 630	32 100	63,4	18 530	36,6	780 447	565 727	72,5	214 719	27,5
TILLABERY	1 266 187	1 018 282	80,4	247 906	19,6	60 612	13 619	22,5	46 994	77,5	1 326 799	1 031 900	77,8	294 899	22,2
ZINDER	1 394 696	1 167 640	83,7	227 056	16,3	152 277	71 287	46,8	80 990	53,2	1 546 972	1 238 926	80,1	308 046	19,9
NIAMEY	91 564	14 946	16,3	76 618	83,7	5 282	1 946	36,8	3 336	63,2	96 846	16 892	17,4	79 954	82,6
Ensemble	6 087 048	4 634 166	76,1	1 452 883	23,9	447 632	179 001	40,0	268 632	60,0	6 534 681	4 813 166	73,7	1 721 514	26,3

Tableau A. 3.4 : Superficie physique par mode d'acquisition selon le sexe du Chef de ménage au niveau national (cf graphiques 3.4, 3.5 A & B)

Région	Chef de ménage homme												Total H
	Héritage		Achat		Fermage/ Métayage		Prêt		Don		Autre		
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	
DIFFA	106 786	86,2	1 333	1,1	574	0,5	6 755	5,5	8 211	6,6	224	0,2	123 882
DOSSO	928 052	83,7	29 571	2,7	10 268	0,9	118 497	10,7	7 541	0,7	15 006	1,4	1 108 935
MARADI	1 171 262	79,2	127 346	8,6	7 724	0,5	46 518	3,1	57 694	3,9	67 738	4,6	1 478 281
TAHOUA	593 608	82,9	65 869	9,2	6 690	0,9	10 195	1,4	16 771	2,3	22 695	3,2	715 829
TILLABERY	1 075 371	82,4	18 748	1,4	23 039	1,8	146 864	11,3	15 657	1,2	25 574	2,0	1 305 253
ZINDER	1 180 738	85,3	91 028	6,6	7 361	0,5	62 881	4,5	29 785	2,2	11 747	0,8	1 383 540
NIAMEY	24 775	26,2	13 876	14,7	5 929	6,3	49 297	52,1	788	0,8			94 665
Total	5 080 591	81,8	347 772	5,6	61 585	1,0	441 007	7,1	136 446	2,2	142 984	2,3	6 210 386

Tableau A. 3.4 : – suite -

Région	Chef de ménage femme												Total	
	Héritage		Achat		Fermage/ Métayage		Prêt		Don		Autre			Total F
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%		ha
DIFFA	8 686	97,4							232	2,6			8 918	132 799
DOSSO	30 092	84,1	889	2,5	1 010	2,8	2 817	7,9	985	2,8			35 792	1 144 727
MARADI	20 389	73,3	2 735	9,8			2 035	7,3	1 600	5,8	1 049	3,8	27 809	1 506 090
TAHOUA	56 708	87,8	2 513	3,9			1 637	2,5	433	0,7	3 326	5,1	64 618	780 447
TILLABERY	17 774	82,5	1 890	8,8			1 678	7,8	16	0,1	189	0,9	21 547	1 326 799
ZINDER	141 201	86,4	5 487	3,4	2 114	1,3	7 708	4,7	3 816	2,3	3 106	1,9	163 432	1 546 972
NIAMEY	1 456	66,8	283	13,0	128	5,8	314	14,4					2 181	96 846
Total	276 307	85,2	13 798	4,3	3 251	1,0	16 188	5,0	7 081	2,2	7 671	2,4	324 295	6 534 681

Tableau A. 3.5: Mode d'acquisition des parcelles en GESTION COLLECTIVE par sexe du responsable (cf. graphique 3.6)

Région	Héritage				Achat				Fermage ou Métayage				Prêt				Don				Autre			
	Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme	
	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%
DIFFA	23 807	90,4	1 719	76,9	190	0,7			78	0,3			1 722	6,5	280	12,5	455	1,7	236	10,5	76	0,3		
DOSSO	213 104	85,9	10 013	93,6	4 303	1,7	104	1,0	3 020	1,2			21 617	8,7	545	5,1	1 695	0,7	35	0,3	4 428	1,8		
MARADI	584 426	79,9	16 015	62,3	76 633	10,5	2 700	10,5	5 058	0,7	110	0,4	20 467	2,8	3 123	12,2	13 831	1,9	2 729	10,6	30 828	4,2	1 019	4,0
TAHOUA	276 513	83,7	14 945	79,9	28 079	8,5	1 495	8,0	4 371	1,3	127	0,7	5 848	1,8	1 072	5,7	3 784	1,1	259	1,4	11 789	3,6	803	4,3
TILLABERY	260 557	80,2	5 412	42,7	4 634	1,4	72	0,6	6 108	1,9	64	0,5	40 622	12,5	2 748	21,7	2 835	0,9	4 118	32,5	10 247	3,2	259	2,0
ZINDER	431 515	86,2	20 325	67,1	37 045	7,4	1 733	5,7	2 796	0,6	86	0,3	19 320	3,9	2 612	8,6	3 894	0,8	2 316	7,6	6 155	1,2	3 205	10,6
NIAMEY	4 776	32,6	1 301	70,7	2 972	20,3			4 246	29,0			2 548	17,4	540	29,3	90	0,6						
Total	1 794 698	82,5	69 729	68,3	153 857	7,1	6 104	6,0	25 677	1,2	387	0,4	112 144	5,2	10 920	10,7	26 584	1,2	9 693	9,5	63 522	2,9	5 287	5,2

Tableau A. 3.6 : Mode d'acquisition des parcelles en GESTION INDIVIDUELLE par sexe du responsable (cf. graphique 3.7)

Région	Héritage				Achat				Fermage ou Métayage				Prêt				Don				Autre			
	Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme	
	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%
DIFFA	45 295	84,6	6 242	83,6	653	1,2	171	2,3	453	0,8			3 416	6,4	324	4,3	3 285	6,1	726	9,7	412	0,8		
DOSSO	122 675	79,1	19 269	29,8	6 139	4,0	389	0,6	2 275	1,5	141	0,2	21 130	13,6	43 643	67,6	1 698	1,1	864	1,3	1 247	0,8	271	0,4
MARADI	114 859	76,5	38 126	50,4	17 553	11,7	6 168	8,2	1 522	1,0	493	0,7	8 534	5,7	6 907	9,1	3 162	2,1	22 772	30,1	4 426	2,9	1 176	1,6
TAHOUA	131 287	84,0	14 669	84,2	16 672	10,7	631	3,6	2 671	1,7	52	0,3	2 386	1,5	1 631	9,4	2 542	1,6	443	2,5	664	0,4		
TILLABERY	78 482	72,1	34 609	19,3	3 883	3,6	233	0,1	6 070	5,6	642	0,4	14 552	13,4	120 649	67,3	2 452	2,3	20 600	11,5	3 406	3,1	2 493	1,4
ZINDER	121 317	76,5	30 924	49,1	22 919	14,4	4 242	6,7	497	0,3	1 697	2,7	9 985	6,3	19 830	31,5	1 816	1,1	4 623	7,3	2 118	1,3	1 617	2,6
NIAMEY	9 599	26,0	2 135	45,2	4 460	12,1	228	4,8					22 573	61,2	2 357	49,9	228	0,6						
Total	623 513	76,1	145 974	35,4	72 279	8,8	12 063	2,9	13 488	1,6	3 026	0,7	82 575	10,1	195 340	47,4	15 184	1,9	50 028	12,1	12 273	1,5	5 557	1,3

Tableau A. 3.7 : Superficie par RELIEF selon le sexe du Chef de ménage au niveau national et régional (cf. graphique 3.8)

Région	Plaine ou Plateau				Bas-fonds				Versant Colline Montagne				Total / CM		Total
	CM H		CM F		CM H		CM F		CM H		CM F		CM H	CM F	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	ha	
DIFFA	88 932	71,8	5 775	64,8	34 648	28,0	3 098	34,7	302	0,2	45	0,5	123 882	8 918	132 799
DOSSO	1 046 792	94,4	34 295	95,8	43 077	3,9	754	2,1	19 066	1,7	742	2,1	1 108 935	35 792	1 144 727
MARADI	1 410 386	95,4	26 609	95,7	59 182	4,0	1 199	4,3	8 713	0,6			1 478 281	27 809	1 506 090
TAHOUA	558 842	78,1	55 589	86,0	128 946	18,0	8 053	12,5	28 041	3,9	976	1,5	715 829	64 618	780 447
TILLABERY	1 119 784	85,8	20 660	95,9	136 885	10,5	464	2,2	48 584	3,7	423	2,0	1 305 253	21 547	1 326 799
ZINDER	1 272 427	92,0	149 821	91,7	78 459	5,7	10 347	6,3	32 654	2,4	3 264	2,0	1 383 540	163 432	1 546 972
NIAMEY	92 695	97,9	1 961	89,9	1 970	2,1	220	10,1		0,0			94 665	2 181	96 846
Total	5 589 858	90,0	294 711	90,9	483 167	7,8	24 134	7,4	137 360	2,2	5 450	1,7	6 210 386	324 295	6 534 681

Tableau A. 3.8 : Superficie par RELIEF selon le sexe du Chef de ménage au niveau départemental

Régions	Départements	Plaine ou Plateau				Bas-fonds				Versant Colline Montagne				Total CM		Total
		CM H		CM F		CM H		CM F		CM H		CM F		Homme	Femme	
DIFFA	Diffa	42 696	96,2	2 969	97,8	1 691	3,8	68	2,2					44 386	3 037	47 423
	Maine-Soroa	41 026	60,0	2 327	46,8	27 018	39,5	2 596	52,3	302	0,4	45	0,9	68 345	4 968	73 314
	N'Guigmi	5 211	46,7	479	52,5	5 939	53,3	434	47,5					11 150	912	12 063
DOSSO	Dosso	257 263	94,7	3 779	88,1	11 728	4,3	78	1,8	2 640	1,0	432	10,1	271 631	4 290	275 921
	Boboye	177 567	98,7	3 902	100,0	789	0,4			1 482	0,8			179 839	3 902	183 740
	Dogondoutchi	407 331	99,3	21 277	100,0	2 184	0,5			534	0,1			410 049	21 277	431 326
	Gaya	89 079	84,5	1 889	99,2	13 763	13,1	16	0,8	2 593	2,5			105 435	1 905	107 339
	Loga	115 553	81,4	3 449	78,1	14 612	10,3	660	14,9	11 816	8,3	310	7,0	141 981	4 419	146 401
MARADI	Madarounfa	111 221	91,0	1 480	94,1	10 348	8,5	93	5,9	693	0,6			122 262	1 573	123 835
	Aguié	154 178	99,3	2 171	100,0	1 103	0,7							155 281	2 171	157 452
	Dakoro	407 548	91,3	6 179	100,0	34 926	7,8			3 955	0,9			446 428	6 179	452 607
	Guidan Roumdji	260 907	95,9	5 287	87,3	10 613	3,9	766	12,7	550	0,2			272 070	6 052	278 122
	Mayahi	268 927	98,9	9 726	96,6	2 174	0,8	340	3,4	840	0,3			271 941	10 066	282 007
	Tessaoua	207 606	98,7	1 767	100,0	18	0,0			2 675	1,3			210 299	1 767	212 066

Tableau A. 3.8 : - continue -

Régions	Départements	Plaine ou Plateau				Bas-fonds				Versant Colline Montagne				Total CM		Total
		CM H	CM F	CM H	CM H	CM F	CM H	CM H	CM F	CM H	CM H	CM F	CM H	Homme	Femme	
TAHOUA	Tahoua	128 174	87,0	28 413	96,1	14 160	9,6	713	2,4	4 941	3,4	450	1,5	147 275	29 576	176 850
	Abalak	21 711	82,2	306	82,0	3 581	13,6	13	3,6	1 112	4,2	54	14,4	26 404	373	26 776
	Birnin Konni	71 016	67,7	1 988	81,4	30 816	29,4	422	17,3	3 054	2,9	33	1,3	104 886	2 443	107 330
	Bouza	78 389	77,4	2 188	75,2	16 436	16,2	465	16,0	6 484	6,4	257	8,8	101 309	2 910	104 219
	Illela	106 795	85,1	19 004	82,9	13 524	10,8	3 742	16,3	5 230	4,2	183	0,8	125 549	22 929	148 477
	Keita	45 397	64,5	235	18,0	19 485	27,7	1 073	82,0	5 541	7,9			70 424	1 308	71 731
	Madaoua	80 177	74,7	755	100,0	25 418	23,7			1 680	1,6			107 275	755	108 030
Tchintabaraden	27 182	83,1	2 701	62,5	5 525	16,9	1 624	37,5					32 707	4 325	37 032	
TILLABERY	Tillabéri	99 895	89,9	3 420	90,8	9 483	8,5	199	5,3	1 754	1,6	150	4,0	111 132	3 768	114 901
	Filingue	288 813	94,9	9 089	100,0	9 366	3,1			6 206	2,0			304 385	9 089	313 474
	Kollo	95 373	73,9	889	91,3	21 526	16,7	85	8,7	12 133	9,4			129 032	973	130 005
	Ouallam	249 191	84,4	1 435	84,0	29 702	10,1			16 353	5,5	273	16,0	295 246	1 708	296 954
	Say	88 992	89,6	1 817	100,0	9 452	9,5			924	0,9			99 368	1 817	101 185
	Téra	297 519	81,3	4 011	95,7	57 355	15,7	180	4,3	11 215	3,1			366 090	4 191	370 281
ZINDER	Mirriah	415 791	92,2	477	93,1	032	7,1	3 173	6,9	3 179	0,7			451 001	45 650	496 651
	Goure	170 314	75,0	33 834	80,5	32 945	14,5	4 910	11,7	23 753	10,5	3 264	7,8	227 012	42 008	269 020
	Magaria	220 871	97,6	465	69,8	5 464	2,4	201	30,2	41	0,0			226 376	666	227 041
	Matameye	102 669	97,4	5 088	100,0	1 321	1,3			1 422	1,3			105 412	5 088	110 500
	Tanout	362 782	97,1	67 957	97,1	6 698	1,8	2 063	2,9	4 259	1,1			373 739	70 020	443 759
NIAMEY	Niamey 1	61 657	100,0	130	100,0									61 657	130	61 787
	Niamey 2	22 403	96,2	1 623	92,4	896	3,8	134	7,6					23 299	1 757	25 056
	Niamey 3	8 636	88,9	208	70,9	1 074	11,1	85	29,1					9 710	294	10 004
Total		5 589 858	90,0	294 711	90,9	483 167	7,8	24 134	7,4	137 360	2,2	5 450	1,7	6 210 386	324 295	6 534 681

Tableau A. 3.9 : Superficie par RELIEF selon le sexe du Responsable des parcelle en gestion collective au niveau national et régional (cf. graphique 3.9 et 3.10)

Région	Cultivées par les hommes							Cultivées par les femmes							Total
	Plaine ou Plateau		Bas-fonds		Versant colline Montagne		Total hommes	Plaine ou Plateau		Bas-fonds		Versant colline Montagne		Total Femmes	
	ha	%	Ha	%	ha	%		ha	%	ha	%	ha	%		
DIFFA	33 102	68,2	15 318	31,6	117	0,2	48 536	2 182	98,4	35	1,6			2 217	50 753
DOSSO	632 897	93,4	29 360	4,3	15 273	2,3	677 531	10 928	95,9	219	1,9	253	2,2	11 400	688 930
MARADI	1 113 985	94,9	51 626	4,4	7 992	0,7	1 173 604	45 091	97,1	1 179	2,5	162	0,3	46 433	1 220 037
TAHOUA	422 519	79,2	93 495	17,5	17 614	3,3	533 628	27 436	85,5	3 758	11,7	906	2,8	32 100	565 727
TILLABERY	890 829	87,5	94 233	9,3	33 220	3,3	1 018 282	13 179	96,8	440	3,2			13 619	1 031 900
ZINDER	1 070 031	91,6	70 224	6,0	27 385	2,3	1 167 640	68 686	96,4	1 228	1,7	1 373	1,9	71 287	1 238 926
NIAMEY	13 387	89,6	1 559	10,4	0	0,0	14 946	1 798	92,4	148	7,6			1 946	16 892
Total	4 176 750	90,1	355 815	7,7	101 601	2,2	4 634 166	169 299	94,6	7 007	3,9	2 694	1,5	179 001	4 813 166

Tableau A. 3.10 : Superficie par RELIEF selon le sexe du Responsable des parcelle en gestion individuelle au niveau national et régional (cf. graphique 3.11 et 3.12)

Région	Cultivées par les hommes							Cultivées par les femmes							Total
	Plaine ou Plateau		Bas-fonds		Versant colline montagne		Total hommes	Plaine ou Plateau		Bas-fonds		Versant colline montagne		Total femmes	
	ha	%	ha	%	ha	%		ha	%	ha	%	ha	%		
DIFFA	53 900	71,2	21 555	28,5	230	0,3	75 686	5 523	86,8	838	13,2	0	0,0	6 360	82 046
DOSSO	398 014	96,0	13 120	3,2	3 530	0,9	414 664	39 248	98,1			752	1,9	40 001	455 797
MARADI	210 267	97,9	4 492	2,1	5	0,0	214 764	67 652	99,2			553	0,8	68 206	286 053
TAHOUA	149 391	76,1	36 354	18,5	10 444	5,3	196 189	15 085	99,7			53	0,3	15 138	214 719
TILLABERY	204 899	82,7	29 749	12,0	13 257	5,3	247 906	31 537	92,6			2 529	7,4	34 066	294 899
ZINDER	206 277	90,8	14 106	6,2	6 674	2,9	227 056	77 255	99,4			487	0,6	77 742	308 046
NIAMEY	76 221	99,5	397	0,5	0	0,0	76 618	3 250	100,0			0	0,0	3 250	79 954
Total	1 298 970	89,4	119 773	8,2	34 140	2,3	1 452 883	239 551	98,2	0,0	0,0	4 375	1,8	243 926	1 721 514

Tableau A. 3.11 : Superficie PAR PRATIQUE D'AMELIORATION selon le sexe du Chef de ménage au niveau national (cf. graphique 3.13)

Région	Aucune amélioration				Hydroagricole				Fumure de fonds				Hydroagricole et fumure de fonds				Labour avec enfouissement de matières organiques			
	Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
DIFFA	69 839	88,8	5 781	93,6	791	1,0			5 308	6,8	339	5,5					2 426	3,1	55	0,9
DOSSO	132 090	25,2	5 183	25,8	1 213	0,2	64	0,3	169 704	32,4	11 710	58,3	16 230	3,1			115 696	22,1	480	2,4
MARADI	318 769	56,4	6 722	52,7	868	0,2			146 522	25,9	4 378	34,3	1 506	0,3			63 487	11,2	1 654	13,0
TAHOUA	132 658	30,1	14 486	30,6	15 488	3,5	842	1,8	104 915	23,8	12 277	26,0	13 231	3,0	552	1,2	71 372	16,2	6 459	13,7
TILLABERY	438 447	59,7	8 652	73,8	11 217	1,5	129	1,1	118 448	16,1	801	6,8	12 025	1,6			117 221	16,0	1 343	11,4
ZINDER	576 625	69,9	72 020	68,9	878	0,1			86 166	10,4	12 800	12,3	453	0,1			44 732	5,4	1 048	1,0
NIAMEY	30 739	48,0	347	19,7			412	23,4	2 626	4,1			332	0,5			14 714	23,0	373	21,2
Total	1 699 168	52,6	113 191	55,4	30 455	0,9	1 447	0,7	633 690	19,6	42 304	20,7	43 778	1,4	552	0,3	429 649	13,3	11 412	5,6

Tableau A. 3.11 : - continue -

Région	fumure de fonds et labour				AUTRES				Chefs de ménages	
	Homme		Femme		Homme		Femme		Homme	Femme
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Effectif	Effectif
DIFFA	84	0,1		0,0	184	0,2			78 633	6 174
DOSSO	33 837	6,5	774	0,1	55472	10,6	1877	0,4	524 242	20 089
MARADI	18 956	3,4		0,0	14872	2,6			564 980	12 754
TAHOUA	7 633	1,7	1 489	0,3	95799	21,7	11187	2,5	441 096	47 292
TILLABERY	5 217	0,7		0,0	31833	4,3	806	0,1	734 409	11 730
ZINDER	12 732	1,5	282	0,0	103132	12,5	18307	2,2	824 926	104 458
NIAMEY	1 587	2,5		0,0	14063	22,0	627	1,0	64 062	1 759
Total	80 046	2,5	2 545	0,1	315563	9,8	32805	1,0	3 232 348	204 256

ANNEXE 3 : TABLEAUX SUPPLÉMENTAIRES

CHAPITRE 4 – SUPERFICIES CULTIVEES

Tableau A. 4.1 : Superficie moyenne (ha) cultivé en pur, en association et en jachère (cf. graphiques 4.1)

Région	Chef de ménage homme			Chef de ménage femme			Total
	Jachère	Cultures en pur	Cultures en association	Jachère	Cultures en pur	Cultures en association	
DIFFA	1,6	2,4	2,2	1,3	2,7	1,4	2,2
DOSSO	3,1	1,7	6,0	4,8	0,9	7,1	4,3
MARADI	2,7	1,7	4,6	0,5	1,3	4,0	3,9
TAHOUA	2,3	1,6	2,6	0,8	1,7	2,8	2,3
TILLABERY	4,3	3,5	4,8	2,7	5,1	4,0	4,2
ZINDER	2,5	3,1	4,0	2,6	4,8	5,1	3,9
NIAMEY	3,6	0,4	3,0		0,3	0,9	2,3
Total	3,0	2,4	4,2	2,0	2,5	4,2	3,7

Tableau A.4.2 : Répartition des superficies des principales cultures selon le sexe du chef de ménage et le système de culture pratiqué au niveau national (cf. graphiques 4.2 & 4.3)

Principales cultures	Chef de ménage homme					Chef de ménage femme					Total		
	Culture en pur		Culture associée		Total Chefs hommes	Culture en pur		Culture associée		Total Chefs femmes	Total	Chef homme	Chef femme
	Ha	%	Ha	%	Ha	Ha	%	Ha	%	Ha	Ha	%	%
MIL	818 882	15,1	4 600 199	84,9	5 419 081	38 421	13,4	249 092	86,6	287 513	5 706 594	95,0	5,0
SORGHO	110 942	4,4	2 392 871	95,6	2 503 813	4 737	3,4	136 044	96,6	140 781	2 644 594	94,7	5,3
RIZ	22 466	100,0			22 466	694	100,0			694	23 160	97,0	3,0
ARACHIDE	43 924	11,5	338 103	88,5	382 027	1 677	11,3	13 172	88,7	14 849	396 876	96,3	3,7
NIEBE	31 233	0,8	4 059 330	99,2	4 090 562	692	0,3	237 579	99,7	238 271	4 328 834	94,5	5,5
VOUANDZOU	20 333	58,2	14 575	41,8	34 907	608	83,9	117	16,1	725	35 632	98,0	2,0
OSEILLE	215	0,1	172 710	99,9	172 926	14	0,4	4 003	99,6	4 017	176 942	97,7	2,3

Tableau A.4.3 : Répartition des superficies de MIL selon la région, le sexe du chef de ménage et le système de culture pratiqué
(cf. graphique 4.4)

Région	Chef de ménage homme						Chef de ménage femme						Total	
	Culture en pur		Culture associée		Total Chefs homme		Culture en pur		Culture associée		Total Chefs femme			
	Ha	%	Ha	%	Ha	% (hommes)	Ha	%	Ha	%	Ha	% (femmes)	Ha	%
DIFFA	63 775	75,8	20 406	24,2	84 181	1,6	5 426	82,3	1 164	17,7	6 590	2,3	90 772	1,6
DOSSO	76 251	7,8	896 461	92,2	972 712	17,9	524	1,6	31 929	98,4	32 453	11,3	1 005 166	17,6
MARADI	83 591	6,4	1 223 881	93,6	1 307 472	24,1	1 351	5,0	25 559	95,0	26 910	9,4	1 334 382	23,4
TAHOUA	87 049	13,5	556 555	86,5	643 604	11,9	8 586	13,8	53 638	86,2	62 224	21,6	705 828	12,4
TILLABERY	422 337	37,9	691 416	62,1	1 113 752	20,6	8 071	42,6	10 889	57,4	18 960	6,6	1 132 712	19,8
ZINDER	85 742	7,1	1 121 452	92,9	1 207 194	22,3	14 462	10,4	124 173	89,6	138 635	48,2	1 345 829	23,6
NIAMEY	137	0,2	90 028	99,8	90 165	1,7	0	0,0	1 740	100,0	1 740	0,6	91 905	1,6
Total	818 882	15,1	4 600 199	84,9	5 419 081	100,0	38 421	13,4	249 092	86,6	287 513	100,0	5 706 594	100,0
					5 419 081	95,0					287 513	5,0	5 706 594	

Tableau A.4.4 : Répartition des superficies de NIEBE selon la région, le sexe du chef de ménage et le système de culture pratiqué (cf. graphique 4.5)

Région	Chef de ménage homme						Chef de ménage femme						Total	
	Culture en pur		Culture associée		Total, Chefs homme		Culture en pur		Culture associée		Total, Chefs femme			
	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%
DIFFA	4 101	23,4	13 447	76,6	17 548	0,4	378	29,5	904	70,5	1 282	0,5	18 830	0,4
DOSSO	5 264	0,6	858 509	99,4	863 774	21,1	26	0,1	29 720	99,9	29 746	12,5	893 520	20,6
MARADI	1 888	0,2	949 350	99,8	951 238	23,3	0	0,0	20 678	100,0	20 678	8,7	971 916	22,5
TAHOUA	996	0,2	470 514	99,8	471 511	11,5	275	0,6	44 948	99,4	45 224	19,0	516 734	11,9
TILLABERY	12 900	2,0	633 169	98,0	646 069	15,8	13	0,1	9 658	99,9	9 671	4,1	655 740	15,1
ZINDER	5 605	0,5	1 050 730	99,5	1 056 334	25,8	0	0,0	129 930	100,0	129 930	54,5	1 186 264	27,4
NIAMEY	479	0,6	83 610	99,4	84 089	2,1	0	0,0	1 740	100,0	1 740	0,7	85 829	2,0
Total	31 233	0,8	4 059 330	99,2	4 090 562	100,0	692	0,3	237 579	99,7	238 271	100,0	4 328 834	100,0
					4 090 562	94,5					238 271	5,5	4 328 834	

Tableau A.4.5 : Répartition des superficies de SORGHO selon la région, le sexe du chef de ménage et le système de culture pratiqué (cf. graphique 4.6)

Région	Chef de ménage homme						Chef de ménage femme						Total	
	Culture en pur		Culture associée		Total, Chefs homme		Culture en pur		Culture associée		Total, Chefs femme			
	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%
DIFFA	5 802	23,5	18 920	76,5	24 722	1,0	345	22,3	1 202	77,7	1 548	1,1	26 269	1,0
DOSSO	2 993	3,2	91 662	96,8	94 654	3,8	0	0,0	4 780	100,0	4 780	3,4	99 434	3,8
MARADI	17 818	1,8	988 764	98,2	1 006 582	40,2	455	2,2	20 380	97,8	20 835	14,8	1 027 417	38,8
TAHOUA	23 982	8,4	261 736	91,6	285 718	11,4	1 106	6,8	15 159	93,2	16 265	11,6	301 983	11,4
TILLABERY	29 059	14,6	170 551	85,4	199 610	8,0	2	0,1	3 560	99,9	3 562	2,5	203 173	7,7
ZINDER	31 225	3,5	849 226	96,5	880 451	35,2	2 828	3,0	90 963	97,0	93 791	66,6	974 242	36,8
NIAMEY	64	0,5	12 012	99,5	12 076	0,5	0		0		0	0,0	12 076	0,5
Total	110 942	4,4	2 392 871	95,6	2 503 813	100,0	4 737	3,4	136 044	96,6	140 781	100,0	2 644 594	100,0
					2 503 813	94,7					140 781	5,3	2 644 594	

Tableau A. 4.6 : Répartition de la superficie en GESTION COLLECTIVE de la jachère, culture pur et associées selon le sexe du responsable de la parcelle et la région (cf. graphique 4.7 & 4.8)

Région	Responsables de parcelles, hommes							Responsables de parcelles, femmes						
	Jachère		Culture en pur		Association de cultures		Total, hommes	Jachère		Culture en pur		Association de cultures		Total, femmes
	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha
DIFFA	1 634	3,4	37 500	77,3	9 402	19,4	48 536	245	11,0	1 917	86,5	55	2,5	2 217
DOSSO	49 216	7,3	69 152	10,2	559 163	82,5	677 531	1 885	16,5	3 013	26,4	6 501	57,0	11 400
MARADI	71 390	6,1	93 230	7,9	1 008 983	86,0	1 173 604	1 687	3,6	4 702	10,1	40 045	86,2	46 433
TAHOUA	22 613	4,2	79 107	14,8	431 907	80,9	533 628	789	2,5	3 210	10,0	28 100	87,5	32 100
TILLABERY	70 709	6,9	370 895	36,4	576 677	56,6	1 018 282	145	1,1	5 698	41,8	7 775	57,1	13 619
ZINDER	29 372	2,5	115 387	9,9	1 022 880	87,6	1 167 640	1 370	1,9	6 908	9,7	63 008	88,4	71 287
NIAMEY	250	1,7	1 499	10,0	13 197	88,3	14 946	914	47,0	148	7,6	884	45,4	1 946
Total	245 184	5,3	766 771	16,5	3 622 210	78,2	4 634 166	7 035	3,9	25 597	14,3	146 369	81,8	179 001

Tableau A. 4.7 : Répartition de la superficie en GESTION INDIVIDUELLE de la jachère, culture pur et associées selon le sexe du responsable de la parcelle et la région (cf. graphique 4.9 & 4.10)

Régions	Jachère		Culture en pur		Association de cultures		Total, hommes		Jachère		Culture en pur		Association de cultures		Total, femmes
	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha		Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha
DIFFA	9 464	12,5	49 826	65,8	16 396	21,7	75 686		1 381	21,7	3 842	60,4	1 138	17,9	6 360
DOSSO	19 143	4,6	43 840	10,6	351 680	84,8	414 664		1 632	4,0	23 684	57,6	15 817	38,5	41 133
MARADI	12 359	5,8	13 555	6,3	188 850	87,9	214 764		4 202	5,9	5 346	7,5	61 741	86,6	71 290
TAHOUA	11 585	5,9	41 343	21,1	143 262	73,0	196 189		285	1,5	2 395	12,9	15 850	85,5	18 530
TILLABERY	18 799	7,6	102 414	41,3	126 692	51,1	247 906		7 308	15,6	22 476	47,8	17 210	36,6	46 994
ZINDER	15 282	6,7	19 536	8,6	192 238	84,7	227 056		1 921	2,4	5 494	6,8	73 575	90,8	80 990
NIAMEY			1 701	2,2	74 918	97,8	76 618				294	8,8	3 042	91,2	3 336
Total	86 633	6,0	272 215	18,7	1 094 036	75,3	1 452 883		16 729	6,2	63 530	23,6	188 373	70,1	268 632

Tableau A.4.8 : Répartition des superficies des principales cultures selon le sexe du responsable de parcelle des superficie gérées en collectif et le système de culture pratiqué au niveau national

Principales cultures	Responsable homme					Responsable femme					Total		
	Culture en pur		Culture associée		Total hommes	Culture en pur		Culture associée		Total femmes	Total	homme	femme
	Ha	%	Ha	%	Ha	Ha	%	Ha	%	Ha	Ha	%	%
MIL	606636	14,9	3473220	85,1	4079856	18049	11,7	136538	88,3	154587	4234443	96,3	3,7
SORGHO	84231	4,2	1941282	95,8	2025513	4096	4,9	79414	95,1	83510	2109024	96,0	4,0
RIZ	15222	100,0			15222	241	100,0			241	15463	98,4	1,6
ARACHIDE	19704	7,3	250159	92,7	269863	2105	14,9	12020	85,1	14125	283987	95,0	5,0
NIEBE	20789	0,7	3068423	99,3	3089212	271	0,2	123616	99,8	123887	3213099	96,1	3,9
VOUANDZOU	2961	48,7	3124	51,3	6085	72	39,8	109	60,2	181	6265	97,1	2,9
OSEILLE	89	0,1	110365	99,9	110454			959	100,0	959	111414	99,1	0,9

Tableau A.4.9 : Répartition des superficies des principales cultures selon le sexe du responsable de parcelle des superficie gérées en individuel et le système de culture pratiqué au niveau national (cf. graphiques 4.11 & 4.12)

Principales cultures	Responsables hommes					Responsables femmes					Total		
	Culture en pur		Culture associée		Total hommes	Culture en pur		Culture associée		Total femmes	Total	hommes	femmes
	Ha	%	Ha	%	Ha	Ha	%	Ha	%	Ha	Ha	%	%
MIL	208923	16,4	1067353	83,6	1276276	23696	12,1	172179	87,9	195875	1472151	86,7	13,3
SORGHO	23658	5,6	399992	94,4	423650	3694	3,3	108226	96,7	111920	535571	79,1	20,9
RIZ	7198	100,0			7198	499	100,0			499	7697	93,5	6,5
ARACHIDE	10674	12,4	75082	87,6	85756	13120	48,4	14014	51,6	27134	112889	76,0	24,0
NIEBE	9451	1,0	952082	99,0	961533	1414	0,9	152787	99,1	154201	1115735	86,2	13,8
VOUANDZOU	1525	13,5	9769	86,5	11294	16383	90,6	1690	9,4	18073	29367	38,5	61,5
OSEILLE	120	0,2	61660	99,8	61780	20	0,5	3729	99,5	3748	65528	94,3	5,7

Tableaux A. 4. 10 A – G : Répartition des superficies des cultures principales selon la région, le sexe du responsable de la parcelle en gestion collective et le système de culture pratiqué

A : MIL

Répartition des superficies de MIL selon la région, le sexe du responsable de la parcelle en gestion collective et le système de culture pratiqué					
Région	Cultivées par les hommes		Cultivées par les femmes		Total
	Culture en pur	Culture associée	Culture en pur	Culture associée	
DIFFA	27 690	7 859	1 511	55	37 114
DOSSO	44 828	557 504	888	6 501	609 721
MARADI	70 123	965 441	2 922	39 719	1 078 206
TAHOUA	58 527	424 613	2 924	28 012	514 075
TILLABERY	323 776	562 679	5 121	7 413	898 990
ZINDER	81 555	942 199	4 683	53 954	1 082 392
NIAMEY	137	12 925	0	884	13 945
Total	606 636	3 473 220	18 049	136 538	4 234 443

B : SORGHO

Répartition des superficies de SORGHO selon la région, le sexe du responsable de la parcelle en gestion collective et le système de culture pratiqué					
Région	Cultivées par les hommes		Cultivées par les femmes		Total
	Culture en pur	Culture associée	Culture en pur	Culture associée	
DIFFA	2 577	7 855	35	55	10 522
DOSSO	2 689	74 057	0	116	76 862
MARADI	13 249	785 742	1 578	29 830	830 399
TAHOUA	17 384	206 671	260	4 888	229 204
TILLABERY	23 268	147 244	203	786	171 501
ZINDER	25 064	718 967	2 021	43 738	789 790
NIAMEY	0	745	0	0	745
Total	84 231	1 941 282	4 096	79 414	2 109 024

C : RIZ

Répartition des superficies de RIZ selon la région, le sexe du responsable de la parcelle en gestion collective et le système de culture pratiqué					
Région	Cultivées par les hommes		Cultivées par les femmes		Total
	Culture en pur	Culture associée	Culture en pur	Culture associée	
DIFFA	818	0	62	0	879
DOSSO	4 393	0	12	0	4 404
MARADI	168	0	0	0	168
TAHOUA	276	0	0	0	276
TILLABERY	8 036	0	20	0	8 056
ZINDER	168	0	0	0	168
NIAMEY	1 363	0	148	0	1 511
Total	15 222	0	241	0	15 463

D : ARACHIDE

Répartition des superficies d'ARACHIDE selon la région, le sexe du responsable de la parcelle en gestion collective et le système de culture pratiqué					
Région	Cultivées par les hommes		Cultivées par les femmes		Total
	Culture en pur	Culture associée	Culture en pur	Culture associée	
DIFFA	33	463	0	0	496
DOSSO	10 245	8 112	1 748	0	20 106
MARADI	3 530	146 238	36	5 702	155 505
TAHOUA	1 455	9 795	0	1 623	12 872
TILLABERY	2 121	3 276	205	113	5 715
ZINDER	2 320	82 275	116	4 339	89 049
NIAMEY	0	0	0	243	243
Total	19 704	250 159	2 105	12 020	283 987

E : NIEBE

Répartition des superficies de NIEBE selon la région, le sexe du responsable de la parcelle en gestion collective et le système de culture pratiqué					
Région	Cultivées par les hommes		Cultivées par les femmes		Total
	Culture en pur	Culture associée	Culture en pur	Culture associée	
DIFFA	1 826	3 114	122	19	5 082
DOSSO	1 662	531 193	148	6 501	539 505
MARADI	1 634	757 023	0	28 068	786 724
TAHOUA	698	365 583	0	24 749	391 029
TILLABERY	10 110	509 512	0	7 236	526 858
ZINDER	4 859	888 801	0	56 160	949 820
NIAMEY	0	13 197	0	884	14 081
Total	20 789	3 068 423	271	123 616	3 213 099

F : VOUANDZOU

Répartition des superficies de VOUANDZOU selon la région, le sexe du responsable de la parcelle en gestion collective et le système de culture pratiqué					
Région	Cultivées par les hommes		Cultivées par les femmes		Total
	Culture en pur	Culture associée	Culture en pur	Culture associée	
DIFFA	0	0	0	0	0
DOSSO	2 152	954	13	0	3 120
MARADI	251	686	0	21	958
TAHOUA	11	136	0	0	147
TILLABERY	238	702	58	88	1 087
ZINDER	309	645	0	0	953
NIAMEY	0	0	0	0	0
Total	2 961	3 124	72	109	6 265

G : OSEILLE

Répartition des superficies d'OSEILLE selon la région, le sexe du responsable de la parcelle en gestion collective et le système de culture pratiqué					
Région	Cultivées par les hommes		Cultivées par les femmes		Total
	Culture en pur	Culture associée	Culture en pur	Culture associée	
DIFFA	0	0	0	0	0
DOSSO	0	82 603	0	673	83 276
MARADI	13	16 518	0	286	16 816
TAHOUA	0	1 441	0	0	1 441
TILLABERY	77	7 658	0	0	7 735
ZINDER	0	2 146	0	0	2 146
NIAMEY	0	0	0	0	0
Total	89	110 365	0	959	111 414

Tableaux A. 4. 11 A – G : Répartition des superficies des cultures principales selon la région, le sexe du responsable de la parcelle en gestion individuelle et le système de culture pratiqué

A : MIL

Répartition des superficies de MIL selon la région, le sexe du responsable de la parcelle en gestion individuelle et le système de culture pratiqué					
Région	Cultivées par les hommes		Cultivées par les femmes		Total
	Culture en pur	Culture associée	Culture en pur	Culture associée	
DIFFA	36 843	12 652	3 157	1 005	53 658
DOSSO	30 047	349 542	1 013	14 843	395 444
MARADI	7 645	184 442	4 252	59 837	256 176
TAHOUA	32 210	141 899	1 975	15 670	191 754
TILLABERY	92 115	123 965	9 396	8 246	233 723
ZINDER	10 063	179 936	3 902	69 536	263 437
NIAMEY	0	74 918	0	3 042	77 960
Total	208 923	1 067 353	23 696	172 179	1 472 151

B : SORGHO

Répartition des superficies de SORGHO selon la région, le sexe du responsable de la parcelle en gestion individuelle et le système de culture pratiqué					
Région	Cultivées par les hommes		Cultivées par les femmes		Total
	Culture en pur	Culture associée	Culture en pur	Culture associée	
DIFFA	3 246	11 450	289	762	15 747
DOSSO	304	21 263	0	1 005	22 572
MARADI	2 647	147 395	799	46 177	197 018
TAHOUA	7 355	60 738	89	4 598	72 779
TILLABERY	3 742	18 680	1 849	7 400	31 671
ZINDER	6 300	129 915	668	47 568	184 452
NIAMEY	64	10 551	0	716	11 331
Total	23 658	399 992	3 694	108 226	535 571

C : RIZ

Répartition des superficies de RIZ selon la région, le sexe du responsable de la parcelle en gestion individuelle et le système de culture pratiqué					
Région	Cultivées par les hommes		Cultivées par les femmes		Total
	Culture en pur	Culture associée	Culture en pur	Culture associée	
DIFFA	422	0	52	0	474
DOSSO	3 445	0	20	0	3 465
MARADI	0	0	0	0	0
TAHOUA	40	0	0	0	40
TILLABERY	2 135	0	133	0	2 268
ZINDER	0	0	0	0	0
NIAMEY	1 157	0	294	0	1 451
Total	7 198	0	499	0	7 697

D : ARACHIDE

Répartition des superficies d'ARACHIDE selon la région, le sexe du responsable de la parcelle en gestion individuelle et le système de culture pratiqué					
Région	Cultivées par les hommes		Cultivées par les femmes		Total
	Culture en pur	Culture associée	Culture en pur	Culture associée	
DIFFA	233	8	8	0	249
DOSSO	4 435	4 353	8 479	1 101	18 368
MARADI	1 378	33 772	171	6 551	41 872
TAHOUA	1 170	4 134	41	716	6 060
TILLABERY	1 884	1 199	4 359	2 572	10 013
ZINDER	1 575	28 305	62	2 846	32 788
NIAMEY	0	3 312	0	229	3 540
Total	10 674	75 082	13 120	14 014	112 889

E : NIEBE

Répartition des superficies de NIEBE selon la région, le sexe du responsable de la parcelle en gestion individuelle et le système de culture pratiqué					
Région	Cultivées par les hommes		Cultivées par les femmes		Total
	Culture en pur	Culture associée	Culture en pur	Culture associée	
DIFFA	2 380	10 188	150	1 030	13 748
DOSSO	3 302	336 320	177	14 215	354 015
MARADI	254	136 227	0	48 710	185 191
TAHOUA	299	112 387	275	12 745	125 705
TILLABERY	2 011	117 684	791	8 396	128 882
ZINDER	726	170 333	20	65 366	236 445
NIAMEY	479	68 943	0	2 326	71 748
Total	9 451	952 082	1 414	152 787	1 115 735

F : VOUANDZOU

Répartition des superficies de VOUANDZOU selon la région, le sexe du responsable de la parcelle en gestion individuelle et le système de culture pratiqué					
Région	Cultivées par les hommes		Cultivées par les femmes		Total
	Culture en pur	Culture associée	Culture en pur	Culture associée	
DIFFA	0	92	0	0	92
DOSSO	1 408	4 677	13 399	621	20 105
MARADI	0	83	6	148	237
TAHOUA	0	1 098	0	0	1 098
TILLABERY	93	1 453	2 812	921	5 278
ZINDER	24	47	166	0	237
NIAMEY	0	2 320	0	0	2 320
Total	1 525	9 769	16 383	1 690	29 367

G : OSEILLE

Répartition des superficies d'OSEILLE selon la région, le sexe du responsable de la parcelle en gestion individuelle et le système de culture pratiqué					
Région	Cultivées par les hommes		Cultivées par les femmes		Total
	Culture en pur	Culture associée	Culture en pur	Culture associée	
DIFFA	0	0	0	0	0
DOSSO	0	47 612	20	938	48 569
MARADI	68	3 060	0	1 459	4 587
TAHOUA	0	718	0	8	726
TILLABERY	52	1 396	0	615	2 063
ZINDER	0	544	0	709	1 253
NIAMEY	0	8 330	0	0	8 330
Total	120	61 660	20	3 729	65 528

ANNEXE 4 : TABLEAUX SUPPLÉMENTAIRES

CHAPITRE 5 – HORTICULTURE

Tableau A. 5.1 : Répartition des exploitations horticoles par région selon le sexe du chef d'exploitation, au niveau National et régional (cf. graphique 5.1 & 5.2)

Région	Chef exploitant, homme			Chef exploitant, femme			Total	
	Nombre d'exploitants	% (national = 100%)	% (région = 100%)	Nombre d'exploitants	% (national = 100%)	% (région = 100%)	Nombre d'exploitants	%
AGADEV	6728	2,0	91,1	658	0,9	8,9	7387	1,8
DIFFA	23701	7,2	99,0	234	0,3	1,0	23935	5,9
DOSSO	24057	7,3	38,7	38072	49,9	61,3	62129	15,3
MARADI	13892	4,2	88,8	1758	2,3	11,2	15650	3,9
TAHOUA	76747	23,3	95,1	3955	5,2	4,9	80702	19,9
TILLABERY	23825	7,2	44,1	30211	39,6	55,9	54036	13,3
ZINDER	158530	48,1	99,2	1309	1,7	0,8	159839	39,4
NIAMEY	2327	0,7	97,0	73	0,1	3,0	2400	0,6
Total	329807	100,0	81,2	76270	100,0	18,8	406077	100,0

Tableau A. 5.2 : Nombre de producteurs maraîchage HORS DE LA ZONE DE DECRUE par région (cf. graphique 5.3)

Région	Exploitants hommes		Exploitants femmes		Total
	N	%	N	%	N
AGADEV	5 756	100,0	0	0,0	5 756
DIFFA	21 193	98,8	253	1,2	21 446
DOSSO	8 278	16,7	41 264	83,3	49 542
MARADI	5 167	78,8	1 386	21,2	6 553
TAHOUA	52 572	95,9	2 232	4,1	54 804
TILLABERY	25 072	54,8	20 704	45,2	45 776
ZINDER	157 695	99,4	1 020	0,6	158 715
NIAMEY	1 639	96,6	36	2,2	1 675
Total	277 372	96,6	66 895	19,4	344 267

Tableau A. 5.3 : Nombre de producteurs maraîchage EN ZONE DE DECRUE par région

Région	Exploitants hommes		Exploitants femmes		Total
	N	%	N	%	N
DOSSO	7 829	95,4	379	4,6	8 208
MARADI	7 506	100,0	0	0,0	7 506
TAHOUA	38 301	96,9	1 228	3,1	39 530
TILLABERY	4 622	88,2	616	11,8	5 238
ZINDER	11 316	100,0	0	0,0	11 316
NIAMEY	46	95,3	2	4,7	48
Total	69 620	96,9	2 225	3,1	71 846

Tableau A. 5.4 : Nombre de producteurs engagé dans l'arboriculture par région

Régions	H	F	Total		
AGADEZ	4 754	100.0	0	0.0	4 754
DIFFA	3 421	99.6	13	0.4	3 434
DOSSO	7 431	94.1	463	5.9	7 894
MARADI	2 595	98.3	44	1.7	2 639
TAHOUA	3 963	100.0	0	0.0	3 963
TILLABERY	6 458	96.9	209	3.1	6 667
ZINDER	43 310	100.0	0	0.0	43 310
NIAMEY	750	94.5	44	5.5	794
Total	72 682	98.9	773	1.1	73 455

Tableau A. 5.5 : Superficie HORS ZONE DE DECRUE en cultures maraichères et le sexe de l'exploitant horticole niveau régional (cf. graphique 5.4)

Région	Homme		Femme		Total
	Ha	%	Ha	%	Ha
AGADEZ	1 928	100,0	0	0,0	1 928
DIFFA	7 958	99,8	14	0,2	7 972
DOSSO	200	12,3	1 419	87,7	1 619
MARADI	947	98,4	15	1,6	962
TAHOUA	14 916	95,8	652	4,2	15 568
TILLABERY	2 553	81,4	585	18,6	3 137
ZINDER	23 027	99,8	35	0,2	23 062
NIAMEY	414	99,1	4	0,9	418
Total	51 942	95,0	2 724	5,0	54 665

Tableau A. 5.6 : Superficie HORS ZONE DE DECRUE selon les cultures maraîchères et le sexe de l'exploitant horticole niveau régional (cf. graphique 5.5 & 5.6)

Cultures maraîchères	Total				TOTAL
	Homme		Femme		
	Ha	%	Ha	%	
Laitue	1 043	88,6	134	11,4	1 177
Chou	2 114	91,2	203	8,8	2 318
Chou fleur	1	69,4	0	30,6	1
Oignon bulbe	29 086	96,3	1 129	3,7	30 215
Oignon feuille	1 290	99,9	2	0,1	1 292
Tomate	5 285	98,2	98	1,8	5 383
Aubergine locale	324	99,8	1	0,2	325
Aubergine	44	99,7	0	0,3	45
Carotte	395	99,7	1	0,3	396
Navet	0	100,0		0,0	0
Concombre	55	99,4	0	0,6	55
Poivron	7 250	99,1	65	0,9	7 316
Gombo	16	88,9	2	11,1	18
Betterave	0	100,0		0,0	0
Courge/ Courgette	989	86,7	152	13,3	1 141
Melon	63	98,5	1	1,5	64
Poireaux	1	96,3	0	3,7	1
Epinard	4	99,4	0	0,6	4
Piment	989	84,4	182	15,6	1 172
Manioc	588	100,0	0	0,0	588
Patate douce	1 349	98,4	22	1,6	1 371
Petit pois	2	100,0		0,0	2
Fraise	3	83,1	1	16,9	3
Pastèque	2	94,1	0	5,9	2
Niébé	0	36,2	0	63,8	1
Haricot vert	2	100,0		0,0	2
Céleri	0	100,0		0,0	0
Pomme de terre	650	47,1	729	52,9	1 379
Ail	318	100,0	0	0,0	318
Menthe	5	100,0		0,0	5
Oseille	18	96,2	1	3,8	19
Dolique	0	100,0		0,0	0
Taro	52	100,0		0,0	52
Persil	0	100,0		0,0	0
TOTAL	51 942	95,0	2 724	5,0	54 665

Tableau A. 5.7 : Répartition de la superficie maraîchère selon l'utilisation des semences et le sexe de l'exploitant – MARAICHAGE HORS ZONE DE DECRUE (cf. graphique 5.7 & 5.8)

Type de semence	Homme		Femme		Total
	Ha	%	Ha	%	Ha
Locale	37 831	72,8	1 597	58,8	39 428
Sélectionné	7 322	14,1	742	27,3	8 064
Local + sélectionné	4 382	8,4	41	1,5	4 423
Tout venant	2 400	4,6	338	12,4	2 737
Local et Tout venant	2	0,0	0	0,0	2
Sélectionné et Tout venant	9	0,0	0	0,0	9
Local, sélectionné et Tout venant	1	0,0		0,0	1
Total	51 948	100,0	2 718	100,0	54 665

Tableau A. 5.8 : Répartition de la superficie maraîchère selon l'utilisation d'engrais et le sexe de l'exploitant – MARAICHAGE HORS ZONE DE DECRUE (cf. graphique 5.9 & 5.10)

Exploitant	Pas du tout		Organique		Chimique		Organique + chimique	
	Superficie		Superficie		Superficie		Superficie	
	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%
Hommes	1 424	2,7	3 808	7,3	13 432	25,9	33 284	64,1
Femmes	195	7,2	1 000	36,8	1	0,1	1 521	56,0

Tableau A. 5.9 : Répartition de la superficie maraîchère selon l'utilisation des produits de traitement phytosanitaires et le sexe de l'exploitant – MARAICHAGE HORS ZONE DE DECRUE (cf. graphique 5.11)

Cultures principales	Pesticide		Fongicide		Pas du tout		Pesticide et Fongicide		Total
	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha
EXPLOITANTS HOMMES									
Oignon bulbe	11 913	41,0	2 331	8,0	14 697	50,5	143	0,5	29 084
Poivron	5 971	82,4	119	1,6	1 160	16,0	0	0,0	7 250
Chou	1 387	65,6	105	5,0	618	29,2	3	0,1	2 113
Patate douce	300	22,3			1 048	77,7			1 349
Oignon feuille	539	41,8			751	58,2			1 290
Autres									
TOTAL HOMMES	25 311	48,7	2 714	5,2	23 734	45,7	189	0,4	51 948
EXPLOITANTS FEMMES									
Oignon bulbe	653	57,7	18	1,6	457	40,4	3	0,3	1 132
Pomme de terre	676	93,2	1	0,2	48	6,6	0	0,0	725
Chou	88	43,0	7	3,3	110	53,7			204
Piment	5	2,9			172	97,1			177
Laitue	42	30,9	9	6,6	76	55,9	9	6,6	136
Autres									
TOTAL FEMMES	1 557	57,3	36	1,3	1 113	40,9	12	0,4	2 718

Tableau A. 5.10 : Répartition de la superficie maraîchère selon le mode d'irrigation et les sexe de l'exploitant – MARAICHAGE HORS ZONE DE DECRUE (cf. graphique 5.12 & 5.13)

Exploitants	Manuel		Gravitaire		Sous pression		Goutte à goutte		Gravitaire + Sous pression		Autres combinaisons		Total
	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha
Hommes	22 472	43,3	26 443	50,9	935	1,8	70	0,1	1 333	2,6	696	1,3	51 949
Femmes	1 899	69,9	811	29,9	5	0,2	0	0,0	0	0,0	1	0,0	2 717

Tableau A. 5.11 : Production (t) des cultures maraîchères HORS DE LA ZONE DE DECRUE selon les régions par sexe des producteurs

Cultures	AGADEZ		DIFFA		DOSSO		MARADI		TAHOUA		TILLABERY		ZINDER		NIAMEY		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Laitue	91		1 207	91	856	1 497	96	4	593	91	1 188	627	9 862	61	1 233	20	15 125	2 391
Chou	224		2 220	89	2 822	2 127	236	12	1 273	55	2 048	787	21 893	1	1 734	29	32 449	3 101
Chou fleur							0		6		1	5	0		0		7	5
Oignon bulbe	3 942		9 960		385	7 793	3 776	19	228 347	9 893	16 092	5 648	274 199	175	551	3	537 251	23 531
Oignon feuille			11 327				1	34	1 624		170	8	26 748	0	9	0	39 879	42
Tomate	5 463		3 292	38	86	143	1 090	33	1 499	749	3 354	218	25 681	28	1 469	12	41 934	1 220
Aubergine locale			77		31	16	5 382				58		175		0		5 723	16
Aubergine						1		0	6				337		155		498	2
Carotte	390		7		4	2	1	13	280		74	2	4 882	0	912		6 550	17
Navet											5		1				6	
Concombre	223								55		15	8			250		543	8
Poivron	309		15 613	1	2	55	66	4	45		67	2	1 540	0	8		17 650	63
Gombo	39								2	4	11	8			15		67	12
Betterave															4		4	
Courge/ Courgette					1	4 684			41	1	383	0	5 697	2	1	0	6 123	4 687
Melon	90					0	0		1	20	333	0	319		1		744	20
Poireaux								1							13		13	1
Epinard															33	0	33	0
Piment			115		3	23	95	1	28	0	1 273	335	5 698	105	109	2	7 321	466
Manioc			373	5		1	2		674		2 167		10 871		5		14 093	6
Patate douce			2 307	50	2		335	23	1 921		1 389	78	3 036	0	11		9 002	152
Petit pois															31		31	
Fraise							0								24	5	24	5
Pastèque						1			12		5		5		0		22	1
Niébé			4									3			1		4	3
Haricot vert															11		11	
Céleri													1		7		8	
Pomme de terre	2 853				360	422	41	44	35		14 098	987	45	1	7	0	17 440	1 454
Ail	2 680					1	15	0	9								2 704	1
Menthe															90		90	
Oseille	37					3		0					57		25	3	118	5
Dolique															0		0	
Taro	28												396				424	
Persil															3		3	
	16 369		46 502	275	4 551	16 768	11 136	189	236 449	10 814	42 730	8 718	391 442	372	6 714	74	755 894	37 210

Tableau A. 5.12 : Production (t) des cultures maraîchères EN ZONE DE DECRUE selon les régions par sexe des producteurs

Cultures	DOSSO		MARADI		TAHOUA		TILLABERY		ZINDER		NIAMEY		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Tomate			4 682		2 475	54							7 157	54
Concombre			29		1	15					0		30	15
Gombo			12		1								13	
Courge/Courgette			690		4 390		147		1 582		1		6 810	
Melon			2 373								0		2 373	
Manioc	6 139	257	25		1 275	722	544		1 751		268	1	10 003	980
Patate douce	14 094		188		12 011		295		128		13		26 728	
Pastèque	95		4 269		95		237						4 695	
Niébé	34		1		37		472	315			0		545	315
Haricot vert			3		448						0		451	0
Dolique			233		3 698	113							3 932	113
Calebassier			3		1 118		3 754		2				4 877	
Total	20 362	257	12 507	0	25 549	905	5 449	315	3 463	0	282	1	67 612	1 477

Tableau A. 5.13 : Production (t) arboricole en cours de l'année selon le type d'arbre fruitier, le sexe de l'exploitant et les régions

Arbre fruitier	AGADEZ		DIFFA		DOSSO		MARADI		TAHOUA		TILLABERY		ZINDER		NIAMEY	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Manguiers	51		467	7	57 575	539	12 611	226	22 908		5 151	3	28 465		438	52
Agrumes	5 393		156	7	10		1 129	332	406		676		4 841		167	11
Goyaviers			0		606		1 548		3 768		1 433	1	73 185		3	
Papayers							22						5 517		55	
Bananiers			0		125		4				1		644		5	
Dattiers	16 083		3 034	104	46		4				5		6 782		53	
Moringa							161				47		20 235		67	
Autres	19	0	20	0	6	0	14	5	0	0	29	0	764	0	37	4
Total	21 547	0	3 678	117	58 368	539	15 493	563	27 082	0	7 343	4	140 433	0	825	67

ANNEXE 5 : LISTE DES TABLEAUX

		Page
2.1	Population agricole par sexe au niveau national et régional	12
2.2	Population agricole par sexe et classe d'âge au niveau national	13
2.3	Répartition des exploitations agricoles selon le sexe du Chef de ménage au niveau national et régional	14
2.4	Taille moyenne des exploitations agricoles selon la région et le sexe du Chef de ménage	16
2.5	Moyenne d'actif masculin dans les ménages dirigés par un homme ou une femme selon la région	17
2.6	Répartition des Chefs de ménages agricoles selon la région, le niveau d'instruction et le sexe au niveau national et régional	20
2.7	Répartition des ménages agricoles selon l'activité principale du ménage et le sexe du chef de ménage au niveau national	21
3.1	Superficie moyenne (en ha) par sexe du Chef de ménage selon la région	24
3.2	Superficie cultivée par type de gestion et par sexe du responsable de parcelle au niveau régional	26
3.3	Superficie moyenne (ha) par type de gestion et par sexe du responsable de parcelle ou bien par sexe du Chef de ménage (gestion collective & individuelle)	27
4.1	Superficies selon les cultures, par type de gestion au niveau national	42
4.2	Superficies selon les cultures, par type de gestion et le sexe du Responsable de parcelle au niveau national	43
5.1	Répartition des chefs d'exploitations horticoles selon le sexe et le groupe d'âge	47
5.2	Répartition de la superficie (ha) selon le sexe de l'exploitant au niveau régional <u>en zone de décrue</u>	50
5.3	Production totale des cultures maraîchères <u>hors de la zone de décrue</u> selon les régions par sexe des producteurs	56

5.4	Production des principales cultures maraîchères selon le sexe de l'exploitant – <u>hors de la zone de décrue</u>	57
5.5	Production totale des cultures maraîchères en <u>zone de décrue</u> selon les régions par sexe des producteurs	57
5.6	Production arboricole en cours de l'année selon la culture et la région par sexe de l'exploitant	58
5.7	Production arboricole en cours de l'année selon la culture et sexe de l'exploitant	58
Tableaux en annexe 1		
A.2.1	Répartition de la population agricole selon les classes d'âge et le sexe au niveau régional	63
A.2.2	Répartition des ménages par région et département selon le sexe du Chef de ménage	67
A.2.3	Répartition des ménages agricoles selon la taille du ménage et le sexe du chef de ménage	68
A.2.4	Répartition des ménages agricoles par tranches d'âge et selon le sexe du chef de ménage	68
A.2.5	Répartition proportionnelle de la population agricole selon la région, le sexe et le niveau d'instruction	68
A.2.6	Répartition des ménages agricoles par région selon l'activité principale du ménage et le sexe du chef de ménage	69
Tableaux en annexe 2		
A.3.1	Superficie destinée à la production agricole selon la région et le sexe du Chef de ménage agricole au Niger	71
A.3.2	Superficie destinée à la production agricole selon la région, le département et le sexe du Chef de ménage agricole au Niger	72
A.3.3-A	Superficie cultivée <u>selon le type de gestion</u> et le sexe du responsable de parcelle au Niger	73
A.3.3-B	Superficie cultivée selon <u>le sexe du responsable de parcelle</u> et le type de gestion au Niger	73

A.3.4	Superficie physique par mode d'acquisition selon le sexe du Chef de ménage au niveau national	74
A.3.5	Mode d'acquisition des parcelles en GESTION COLLECTIVE par sexe du responsable	75
A.3.6	Mode d'acquisition des parcelles en GESTION INDIVIDUELLE par sexe du responsable	75
A.3.7	Superficie par RELIEF selon le sexe du Chef de ménage au niveau national et régional	76
A.3.8	Superficie par RELIEF selon le sexe du Chef de ménage au niveau départemental	76
A.3.9	Superficie par RELIEF selon le sexe du Responsable des parcelles <u>en gestion collective</u> au niveau national et régional	78
A.3.10	Superficie par RELIEF selon le sexe du Responsable des parcelles <u>en gestion individuelle</u> au niveau national et régional	78
A.3.11	Superficie PAR PRATIQUE D'AMELIORATION selon le sexe du Chef de ménage au niveau national	79
Tableaux en annexe 3		
A.4.1	Superficie moyenne (ha) cultivé en pur, en association et en jachère	81
A.4.2	Répartition des superficies des principales cultures selon le sexe du chef de ménage et le système de culture pratiqué au niveau national	81
A.4.3	Répartition des superficies de MIL selon la région, le sexe du chef de ménage et le système de culture pratiqué	82
A.4.4	Répartition des superficies de NIEBE selon la région, le sexe du chef de ménage et le système de culture pratiqué	82
A.4.5	Répartition des superficies de SORGHO selon la région, le sexe du chef de ménage et le système de culture pratiqué	83
A.4.6	Répartition de la superficie en GESTION COLLECTIVE de la jachère, culture pure et associée selon le sexe du responsable de la parcelle et la région	83
A.4.7	Répartition de la superficie en GESTION INDIVIDUELLE de la jachère, culture pur et associée selon le sexe du responsable de la parcelle et la région	84

A.4.8	Répartition des superficies des principales cultures selon le sexe du responsable de parcelle des superficies gérées en collectif et le système de culture pratiqué au niveau national	84
A.4.9	Répartition des superficies des principales cultures selon le sexe du responsable de parcelle des superficies gérées en individuel et le système de culture pratiqué au niveau national	85
A.4.10	Répartition des superficies des cultures principales selon la région, le sexe du responsable de la parcelle en gestion collective et le système de culture pratiqué	86
A.4.11	Répartition des superficies des cultures principales selon la région, le sexe du responsable de la parcelle en gestion individuelle et le système de culture pratiqué	88
Tableaux en annexe 4		
A.5.1	Répartition des exploitations horticoles par région selon le sexe du chef d'exploitation, au niveau National et régional	92
A.5.2	Nombre de producteurs maraîchage HORS DE LA ZONE DE DECRUE par région	92
A.5.3	Nombre de producteurs maraîchage EN ZONE DE DECRUE par région	92
A.5.4	Nombre de producteurs engagés dans l'arboriculture par région	93
A.5.5	Superficie HORS ZONE DE DECRUE en cultures maraîchères et le sexe de l'exploitant horticole niveau régional	93
A.5.6	Superficie HORS ZONE DE DECRUE selon les cultures maraîchères et le sexe de l'exploitant horticole niveau régional	94
A.5.7	Répartition de la superficie maraîchère selon l'utilisation des semences et le sexe de l'exploitant – MARAICHAGE HORS ZONE DE DECRUE	95
A.5.8	Répartition de la superficie maraîchère selon l'utilisation d'engrais et le sexe de l'exploitant – MARAICHAGE HORS ZONE DE DECRUE	95
A.5.9	Répartition de la superficie maraîchère selon l'utilisation des produits de traitement phytosanitaires et le sexe de l'exploitant – MARAICHAGE HORS ZONE DE DECRUE	96

A.5.10	Répartition de la superficie maraîchère selon le mode d'irrigation et le sexe de l'exploitant – MARAICHAGE HORS ZONE DE DECRUE	96
A.5.11	Production (t) des cultures maraîchères HORS DE LA ZONE DE DECRUE selon les régions par sexe des producteurs	97
A.5.12	Production (t) des cultures maraîchères EN ZONE DE DECRUE selon les régions par sexe des producteurs	98
A.5.13	Production (t) arboricole en cours de l'année selon le type d'arbre fruitier, le sexe de l'exploitant et les régions	98

ANNEXE 6 : LISTE DES GRAPHIQUES

		Page
2.1	Répartition des ménages agricole selon la taille du ménage et le sexe du Chef de ménage	17
2.2	Répartition des ménages agricoles selon l'âge et le sexe du Chef de ménage	18
2,3	Niveau d'instruction de la population agricole au Niger	19
2.4	Niveau d'instruction par sexe de la population agricole au Niger	19
2.5	Répartition des ménages agricoles selon l'activité principale du ménage et le sexe du chef de ménage au niveau national	22
2.6	Répartition des ménages agricoles pratiquant l'agriculture en exclusif ou associé à l'élevage par sexe du chef de ménage au niveau régional	22
3.1	Superficie cultivée selon le sexe du Chef de ménage agricole au Niger	23
3.2	Superficie cultivée par type de gestion au Niger	25
3.3	Superficie gérée par sexe du responsable de parcelle et le type de gestion au niveau national	25
3.4	Superficie physique par mode d'acquisition selon le sexe du Chef de ménage au niveau national	27
3.5	Superficie physique par mode d'acquisition selon le sexe du Chef de ménage au niveau régional	28
3.6	Mode d'acquisition des parcelles en GESTION COLLECTIVE par sexe du responsable au niveau national	29
3.7	Mode d'acquisition des parcelles en GESTION INDIVIDUELLE par sexe du responsable au niveau national	29
3.8	Superficie par RELIEF selon le sexe du Chef de ménage au niveau national	30
3.9	Superficie par RELIEF selon le sexe du Responsable de <u>parcelle gérée collectivement</u> au niveau national	31

3.10	Superficie par RELIEF selon le sexe du Responsable de <u>parcelle gérée collectivement</u> au niveau régional	32
3.11	Superficie par RELIEF selon le sexe du Responsable de <u>parcelle gérée individuellement</u> au niveau national	32
3.12	Superficie par RELIEF selon le sexe du Responsable de <u>parcelle gérée individuellement</u> au niveau régional	33
3.13	Superficie par pratique de L'AMELIORATION FONCIERE selon le sexe du Chef de ménage au niveau national	34
4.1	Superficies moyennes cultivées en pur, en association et laissées en jachère	35
4.2	Superficies des principales cultures cultivées par Chefs de ménages, homme au niveau national	36
4.3	Superficies des principales cultures cultivées par Chefs de ménages, femme au niveau national	37
4.4	Superficie en mil (ha) par sexe du Chef de ménage au niveau national	37
4.5	Superficie en niébé (ha) par sexe du Chef de ménage au niveau national	38
4.6	Superficie en sorgho (ha) par sexe du Chef de ménage au niveau national	39
4.7	Répartition proportionnelle de la superficie en <u>gestion collective</u> de la jachère, pur et associées par sexe du responsable de la parcelle au niveau national	39
4.8	Répartition proportionnelle de la superficie en <u>gestion collective</u> de la jachère, pur et associées par sexe du responsable de la parcelle au niveau régional	40
4.9	Répartition proportionnelle de la superficie en <u>gestion individuelle</u> de la jachère, pur et associées par sexe du responsable de la parcelle au niveau national	41
4.10	Répartition proportionnelle de la superficie en <u>gestion individuelle</u> de la jachère, pur et associées par sexe du responsable de la parcelle au niveau régional	42

4.11	Répartition des superficies des principales cultures gérées individuellement par les responsables de parcelle hommes	44
4.12	Répartition des superficies des principales cultures gérées en individuelle par les responsables de parcelle femmes	44
5.1	Répartition des exploitations horticoles par sexe de l'exploitant au niveau national	45
5.2	Répartition des exploitations horticoles par sexe de l'exploitant au niveau régional	46
5.3	Nombre de producteurs maraîchage <u>hors zone de décrue</u> par région	47
5.4	Superficie <u>hors zone de décrue</u> en cultures maraîchères et le sexe de l'exploitant horticole niveau régional	48
5.5	Superficies (ha) hors de la zone de décrue par principales cultures maraîchères cultivées par des exploitants horticoles <u>hommes</u> au niveau national	49
5.6	Superficies (ha) hors de la zone de décrue par principales cultures maraîchères cultivées par des exploitants horticoles <u>femmes</u> au niveau national	49
5.7	Répartition des superficies maraîchères (ha) selon l'utilisation des semences par les exploitants <u>hommes</u> au niveau national	51
5.8	Répartition des superficies maraîchères (ha) selon l'utilisation des semences par les exploitants <u>femmes</u> – maraîchages hors de la zone de décrue	51
5.9	Répartition de la superficie maraîchère (ha) selon l'utilisation d'engrais par sexe des exploitants – <u>maraîchages hors de la zone de décrue</u>	52
5.10	Répartition proportionnelle de la superficie maraîchère (%) selon l'utilisation d'engrais par sexe des exploitants – <u>maraîchages hors de la zone de décrue</u>	52
5.11	Utilisation proportionnelle des produits phytosanitaires selon le sexe des exploitants – <u>maraîchages hors de la zone de décrue</u> (en % de la superficie cultivée par sexe de l'exploitant)	53
5.12	Répartition de la superficie maraîchère selon le mode d'irrigation pour les exploitants hommes – <u>maraîchage hors zone de décrue</u> (superficie total des exploitants hommes = 51 949 ha)	54
5.13	Répartition de la superficie maraîchère selon le mode d'irrigation pour les exploitants femmes – <u>maraîchage hors zone de décrue</u> (superficie total des exploitants femmes = 2 717ha)	54
5.14	Sources de financement selon le sexe des chefs d'exploitations horticoles	55

ANNEXE 7 : LISTE DES PARTICIPANTS AU RGAC

LISTE DES COORDONNATEURS ET SUPERVISEURS NATIONAUX

N° Ordre	Noms Prénoms	Fonction	Lieu d'affectation
1	Doulaye Ali	Coordonnateur Nat. RGA	Niamey
2	Dr Seydou Boureima	Coordonnateur Nat. RGC	Niamey
3	Abdoulaye Naferi	Superviseur National	Niamey
4	Hector Houssou	Superviseur National	Niamey
5	Amadou Boureima	Superviseur National	Niamey
6	Moussa Issoufou	Superviseur National	Niamey
7	Mme Nouhou Zeinabou	Superviseur National	Niamey
8	Neino Gondah	Superviseur National	Niamey
9	Issoufou Baza	Superviseur National	Niamey
10	Maidouka Ali	Superviseur National	Niamey
11	Ibrahima Mahamadou	Superviseur National	Niamey
12	Doulaye Hamado	Superviseur National	Niamey
13	Seydou Yacouba	Superviseur National	Niamey
14	Djigo Tanko	Superviseur National	Niamey
15	Salou Ousseini	Superviseur National	Niamey
16	Hassane Halidou	Chauffeur	Niamey
17	Oumarou Mamane	Gardien	Niamey
18	Hamidou Adamou	Gardien	Niamey

LISTE DU PERSONNEL DU RGAC

N° Ordre	Noms Prénoms	Fonction	Lieu d'affectation
1	Dary Halidou	Expert Statisticien	Niamey
2	Issoufou Abdoulaye	Expert Informaticien	Niamey
3	Chanhoun Bienvenu	Chargé des Opérations	Niamey
4	Melle Danfoundi Aïchatou	Secrétaire	Niamey
5	Mme Atty Koffi Ramatou	Secrétaire	Niamey
6	Nouhou Younoussi	Chauffeur	Niamey
7	Kimba Amadou	Chauffeur	Niamey
8	Ayoubou Amadou	Manœuvre	Niamey
9	Kimba Soumana	Manœuvre	Niamey
10	Aboubacar Kondo	Expert Informaticien	Niamey
11	Gado Aboubacar	Expert Statisticien	Niamey
12	Habibou Abdou	Chef d'équipe saisie	Niamey
13	Yacoubou Mounkara	Chef d'équipe saisie	Niamey
14	Congeoi Ounteni Daniel	Administrateur	Niamey
15	Dr Tiékoura, Ouassa	Consultant national « genre »	Niamey

LISTE DES COORDONNATEURS ET SUPERVISEURS REGIONAUX

N° Ordre	Noms et Prénoms	Fonction	Lieu d'affectation
1	Maman Chékaraou	Coordonnateur	Agadez
2	Kosso Matta Keillou	Coordonnateur	Diffa
3	Abdou Oumani	Coordonnateur	Dosso
4	Dr Bickou Issoufou	Coordonnateur	Maradi
5	Dr Ramou Aboubacar	Coordonnateur	Tahoua
6	Tahirou Issaka	Coordonnateur	Tillabery
7	Aboubacar Ousmane Gogé	Coordonnateur	Zinder
8	Dr Sido Souley	Coordonnateur	Niamey
9	Aminou Djadi	Coordonnateur	Agadez
10	Adamou Mani	Coordonnateur	Diffa
11	Ibrahima Harouna	Coordonnateur	Dosso
12	Doula Abouba	Superviseur	Diffa
13	Hamidou Issoufou	Superviseur	Dosso
14	Toure Moussa	Superviseur	Maradi
15	Issa Djibo Walio	Superviseur	Tahoua
16	Abdourahamane Amadou	Superviseur	Tillabery
17	Soumaila Hamadou	Superviseur	Niamey
18	Hachimou Issa	Superviseur Horticulture	Zinder
19	Salifou Maïdabo	Superviseur régional	Agadez

CONSULTANTS INTERNATIONAUX ET APPUIS TECHNIQUES FAO

N° Ordre	Noms Prénoms	Domaine/Fonction	Interventions
1	Keita, Naman	Fonctionnaire principal ESSS Appui en statistique	Fonctionnaire du Siège - Réunion Tripartite - Missions d'appui technique en statistique
2	Tempelman, Diana	Fonctionnaire principal, Appui en genre et statistique	Fonctionnaire du Bureau Régional – Missions d'appui technique en genre et statistique
3	N'Goma-Kimbatsa, Paul.	Fonctionnaire ESSS Appui en statistique	Fonctionnaire du Siège - Missions d'appui technique en statistique
4	Ilboudo, Jean Pierre	Appui en communication	Fonctionnaire du Siège - Missions d'appui technique en communication
5	Del Castello, Ricardo	Appui en communication	Fonctionnaire du Siège - Missions d'appui technique en communication
6	Bouzaffour, Seghir	Conseiller Technique Principal (CTP)	CTP GCP/NER/041/EC
7	Mbaye, Mbassa	Informatique	Consultant International en Informatique
8	Gatera, Emmanuel	Informatique	Consultant International Informaticien en Base de données
9	Asserghine, Mohamed	Analyse des données	Consultant International en Analyse des données
10	Soumaré, Harouna	Horticulture	Consultant International en Horticulture
11	Alménara Merel, Jaimé	Appui en communication	Appui technique en communication

ANNEXE 8 : QUESTIONNAIRES

Section 2 : Caractéristiques des sites

Numéro d'ordre du site	Nom du site	Système d'Exhaure	Nombre d'Exploitants	Type d'horticulture	Type de Site	Système de gestion
		1=Puisette moto pompe 2=Dalou 3=Pte 4=Moto pompe Collect 5=Pompe Elect 6=Pompe à péd. / Manuelle 7=Pompe Elect 8=Pompe à péd. / Man. 9=Autre myn à pré.		1=Maraichage 2=Arboriculture 4=Floriculture 2=de Décrue	1=Aménagé 2=Traditionnel	1=collective 2=Individuelle
2	3	4	5	6	7	8
_ _	 _	_ _ _	_ _	_	_
_ _	 _	_ _ _	_ _	_	_
_ _	 _	_ _ _	_ _	_	_
_ _	 _	_ _ _	_ _	_	_
_ _	 _	_ _ _	_ _	_	_
_ _	 _	_ _ _	_ _	_	_
_ _	 _	_ _ _	_ _	_	_
_ _	 _	_ _ _	_ _	_	_
_ _	 _	_ _ _	_ _	_	_
_ _	 _	_ _ _	_ _	_	_
_ _	 _	_ _ _	_ _	_	_
_ _	 _	_ _ _	_ _	_	_
_ _	 _	_ _ _	_ _	_	_
_ _	 _	_ _ _	_ _	_	_
_ _	 _	_ _ _	_ _	_	_
_ _	 _	_ _ _	_ _	_	_
_ _	 _	_ _ _	_ _	_	_
_ _	 _	_ _ _	_ _	_	_
_ _	 _	_ _ _	_ _	_	_
_ _	 _	_ _ _	_ _	_	_

Section 2 : Levées topographiques du Site

Le site échantillon est-il morcelé ou continu ? Continu = 1 Morcelé = 2

2.1 Type de site : Cas d'un site continu (contigu)

a) Coordonnées du site :.....

Latitude : N ,

Longitude : E ,

Altitude :

b) Détermination de la superficie du site par GPS

Type de GPS :

Précision : , m

Périmètre du site : , m

Superficie : m²

c) Visée et chaînage (Boussole)

Coté	Angle en degré	Longueur du coté (en m)	Coté	Angle en degré	Longueur du coté (en m)	Coté	Angle en degré	Longueur du coté (en m)
AB			KL			UV		
BC			LM			VW		
CD			MN			WX		
DE			NO			XY		
EF			OP			YZ		
FG			PQ			ZA		
GH			QR					
HI			RS					
IJ			ST					
JK			TU					

Périmètre du site : , m

Superficie : m² %

Erreur de fermeture : , %

2.2 Type de site: **Cas d'un site morcelé (site dispersé)**

NB : Si le site dépasse quatre Blocs; utiliser des intercalaires; la superficie totale doit être mentionnée sur le dernier intercalaire.

a) Coordonnées du site (il s'agit des coordonnées du premier bloc)

Latitude : N | | | | , | | | | |
 Longitude : E | | | | , | | | | |
 Altitude : | | | | |

b) Détermination de la superficie du site par GPS

Type de GPS :

Visée et chaînage bloc n°1

Visée et chaînage bloc n°2

coté	Angle en degré	Longueur du côté (en m)
AB		
BC		
CD		
DE		
EF		
FG		
GH		
HI		
IJ		
JK		

Côté	Angle en degré	Longueur du côté (en m)
AB		
BC		
CD		
DE		
EF		
FG		
GH		
HI		
IJ		
JK		

BOUSSOLE

Périmètre du site : | | | | , | | | | m
 Superficie S1 : | | | | | m²
 Erreur de fermeture : | | | , | | | | %

BOUSSOLE

Périmètre du site : | | | | , | | | | m
 Superficie S2 : | | | | | m²
 Erreur de fermeture : | | | , | | | | %

GPS

Précision : | | | , | | | | m
 Périmètre du site : | | | | , | | | | m
 Superficie : | | | | | m²

GPS

Précision : | | | , | | | | m
 Périmètre du site : | | | | , | | | | m
 Superficie : | | | | | m²

Visée et chaînage bloc n°3

Visée et chaînage bloc n°4

Côté	Angle en degré	Longueur du côté (en m)
AB		
BC		
CD		
DE		
EF		
FG		
GH		
HI		
IJ		
JK		

Côté	Angle en degré	Longueur du côté (en m)
AB		
BC		
CD		
DE		
EF		
FG		
GH		
HI		
IJ		
JK		

BOUSSOLE

Section 2 : Identification et mesure des parcelles

2.1 : Identification des parcelles et cultures

Numéro parcelle __	Numéro parcelle __
Principales cultures et codes __ __ __ __ __ __	Principales cultures et codes __ __ __ __ __ __

2.2 : Mesure des parcelles

Désignation	Angle	Distance	Désignation	Angle	Distance
AB	_ _ _ _	_ _ _ _ , _	AB'	_ _ _ _	_ _ _ _ , _
BC	_ _ _ _	_ _ _ _ , _	BC'	_ _ _ _	_ _ _ _ , _
.....	_ _ _ _	_ _ _ _ , _	_ _ _ _	_ _ _ _ , _
.....	_ _ _ _	_ _ _ _ , _	_ _ _ _	_ _ _ _ , _
.....	_ _ _ _	_ _ _ _ , _	_ _ _ _	_ _ _ _ , _
.....	_ _ _ _	_ _ _ _ , _	_ _ _ _	_ _ _ _ , _
.....	_ _ _ _	_ _ _ _ , _	_ _ _ _	_ _ _ _ , _

Superficie 1 = |_|_|_|_|_|_|_|_|_|, |_| m²

Erreur de fermeture = |_|_|, |_|_| %

Superficie 2 =

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|, |_|_| m²

Erreur de fermeture = |_|_|, |_|_| %

Section 2 : Identification des cultures et mesure des parcelles

2

2.1 : Mesure des parcelles

Parcelle N° |__| nom et code des principales cultures: |__| |__| |__|

Coté	AB	BC	CD	DE	EF	FG	GH	HI	IJ	JK	KL	LM	MN
Angle (en degré)													
Longueur (en m)													

Suite parcelle N° Parcelle N° |__|

Coté	NO	OP	PQ	QR	RS	ST	TU	UV	VW	WX	XY	YZ	ZA
Angle (en degré)													
Longueur (en m)													

Superficie parcelle = |__| |__| |__| |__| |__| |__|, |__| m²

Erreur de fermeture = |__|, |__| %

Parcelle N° |__| nom et code des principales cultures: |__| |__| |__|

Coté	AB	BC	CD	DE	EF	FG	GH	HI	IJ	JK	KL	LM	MN
Angle (en degré)													
Longueur (en m)													

Suite parcelle N° Parcelle N° |__|

Coté	NO	OP	PQ	QR	RS	ST	TU	UV	VW	WX	XY	YZ	ZA
Angle (en degré)													
Longueur (en m)													

Superficie parcelle = |__| |__| |__| |__| |__| |__|, |__| m²

Erreur de fermeture = |__|, |__| %

Parcelle N° |__| nom et code des principales cultures: |__| |__| |__|

Coté	AB	BC	CD	DE	EF	FG	GH	HI	IJ	JK	KL	LM	MN
Angle (en degré)													
Longueur (en m)													

Suite parcelle N° Parcelle N° |__|

Coté	NO	OP	PQ	QR	RS	ST	TU	UV	VW	WX	XY	YZ	ZA
Angle (en degré)													
Longueur (en m)													

Superficie parcelle = |__| |__| |__| |__| |__| |__|, |__| m²

Erreur de fermeture = |__|, |__| %

Section 2.3 : Arboriculture fruitière

Pratiquez-vous l'arboriculture ? OUI = 1 Non = 2

Si oui, remplir le tableau ci-dessous, si non passer à la section 2.4

2.3.1 Estimation du nombre d'arbres fruitiers et de la production

Observations :

6

Nom du type d'arbre	Code de l'espèce	Année précédente nombre d'arbres en production	Année précédente production des arbres en UML	Année en cours nombre d'arbres en production	Année en cours nombre d'arbres échantillons	Production année en cours					Utilisation de semences 1=Locale 2=Sélect. 3=Tout-venant	Utilisation Fumure 0= Pas du tout 1=Minéral 2=Organ. 3= Org + Min	Utilisation irrigation 1=Oui 2=Non	Mode d'irriga-tion 1=Arrosoir 2=Gravitaire 3= Sous pression 4=Goutte-à-goutte	Produits de traitement utilisés 1=Fongicide 2=Pesticide 4=Herbicide	Main d'œuvre utilisée 1 = Familiale 2 = Salariale 3 = sal.+fam.
						Nom UML	Code UML	Nbre UML récoltées	Poids UML	Poids Total production récoltée arbres échantillons						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
.....															
.....															
.....															
.....															
.....															
.....															
.....															
.....															
.....															
.....															
.....															
.....															
.....															
.....															
.....															
.....															
.....															
.....															
.....															
.....															

Section 2.4 : Cultures de décrue

Pratiquez-vous la culture de décrue ? Oui = 1 Non = 2 |____|

Si oui, remplir le tableau , si non passez à la section 2.5

2.4.1 Estimation des superficies et de la production des cultures de décrue

Observations :

8

N° Parcelle	N° Bloc	Dimension (en m)		Superficie de la culture ds le bloc(m2)	Nom culture	Code culture	Production culture ds le bloc (UML)	Code de l'UML	Poids de l'UML (Kg)	Utilisation de semences	utilisation d'engrais	Produits de traitement utilisés	Main d'œuvre utilisée
		Longueur	Largeur							1=Locale 2=Sélect. 4=Tout-venant	0 = pas du tout 1 = organique 2 = chimique 3=org.+chim.	0 =pas du tout 1=Fongicide 2=Pesticide 4=Herbicide	1 = Familiale 2 = Salariale 3 = sal.+ fam.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14

Section 4 : Accès aux Intrants

intrants	utilisation intrant	Source de l'input 1=Coopérative 2=Association 4=Marché local 8=Revendeur local 16=ONG 32=Grande exportation 64=Auto- production 128=Voisin 256=Autre à préciser	Distance de la source (en km)
	oui = 1 non = 2		
1	2	3	4
Engrais	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Semences	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Fumier	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Fongicide	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Pesticide	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Herbicide	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>